

Média CE

www.mediace.fr

Election du CE

Le chocolat

Les vacances jeunes

Les experts comptable : intervention au delà des comptes

Interview de Francis Perrin



**Vous avez un projet ?
Nous avons la solution.**




amaris
libérez vos idées

Leader des solutions de gestions et sites Internet dédiées aux comités d'entreprises, **Amaris** propose toute une gamme d'outils et de services qui s'adaptent à vos besoins spécifiques.

Parce que chaque CE est unique.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur notre site Internet **www.amaris.fr** ou contactez nous au **04 76 63 31 60**.

é d i t o



Jacques Guez,
directeur de la publication

T

ous les jours, la presse relate les petits et grands évènements qui font l'actualité. Grands parce qu'ils font la une du journal ou parce qu'ils font l'objet de longues analyses. Petits parce qu'ils sont présentés en quelques lignes, sans aucun commentaire. Ainsi, en ces premiers jours de novembre, notre Président de la République occupe la première place à la télévision, dans les radios et la presse écrite.

Dimanche 4 novembre, Nicolas Sarkozy s'envole à bord de l'airbus de la République française pour le Tchad. Quelques heures après son arrivée à N'Djamena, il décolle en ramenant à bord les journalistes français et les hôtes de l'air espagnols. Le lendemain matin, notre chef d'Etat se rend à Gulvinec pour rencontrer les marins-pêcheurs en grève puis, dans la foulée, remonte à bord de l'airbus présidentiel pour trinquer avec Georges Bush à Washington lors du dîner donné en son honneur par la Maison blanche. Derrière arrivent, pêle-mêle, d'autres « grands » évènements : le projet de prime à la casse des voitures polluantes, la prochaine ouverture à la concurrence du marché français des jeux... D'autres oscillent entre grands et petits évènements. Tel est le cas de l'affaire du rachat du journal Les Echos par le groupe LVMH. Et l'on apprend quelques jours auparavant dans La Tribune, que, face à l'euro fort, les grandes entreprises du luxe envisageraient, après trois ans de profits exceptionnels, des délocalisations. La société Vuiton a d'ores et déjà annoncé la création d'une usine de chaussures en Inde.

Les mouvements de grève dans les services publics de transport alimentent les médias au fur à mesure que les organisations syndicales font connaître leur position sur la journée du 13 novembre.

Quant aux « petits » évènements, le lecteur attentif de la presse aura sans doute remarqué les quelques lignes qui, quotidiennement, annoncent la suppression d'emplois ici et là. Début septembre, le journal La Tribune fait état des intentions du groupe Unilever de supprimer 12 000 emplois en Europe. Les Echos eux écrivent, le 2 octobre, que le groupe Electronics avait indiqué, lors d'une réunion extraordinaire du comité central d'entreprise, que 200 à 250 emplois pourraient être supprimés, sans pour autant exclure la fermeture pure et simple du site industriel de Gironde.

J'allais oublier de vous parler d'un autre « évènement » : Média CE déménage et s'agrandit. Pour nous, l'évènement est grand car, pour notre jeune société, le déménagement de nos activités est le signe fort de notre croissance qui ne serait pas ce qu'elle est sans vous, nos abonnés. Depuis plus cinq ans, vous êtes toujours aussi nombreux à renouveler votre confiance en reconduisant votre abonnement. Des nouveaux comités d'entreprise et comités d'œuvres sociales de mairies et de conseils généraux viennent nous rejoindre. Merci à tous.

Media CE

Métropole 19 – bâtiment C

134 – 140, rue d'Aubervilliers, 75019 Paris

Tel : 0811 11 20 26

Consommation

8

- Les chocolats

Les fêtes de fin d'années sont l'occasion, pour le CE, de faire plaisir. Chacun fait en fonction de son budget et du nombre de salariés à satisfaire. Les chocolats sont de plus en plus adoptés par les CE.

- Les expos-vente

20

Gestion et Fonctionnement du CE

14

- L'élection du CE

Tous les quatre ans, les membres du comité d'entreprise sont élus par les salariés de l'entreprise ou de l'établissement dont l'effectif est d'au moins cinquante salariés.

- Visite du COS de Limay

18

Actualités

24

- Interview de Francis Perrin avec « Ça C'est Paris »

- Culture : les rendez-vous à ne pas manquer

36

- Interview de Bertrand Moreau, CE Consultant

46

- Le cahier expert

49

- Forum des experts

52

- Point de vue de l'expert-comptable

54

- Questions pratiques

56

- Bon à savoir

58

Rôle économique et social

28

- Les experts comptable

Le comité d'entreprise peut faire appel à un expert-comptable dans de nombreuses situations et non seulement pour l'examen des comptes de l'entreprise.

Loisirs

73

- Ouzbékistan, un pays de légendes

Ce pays, qui a assuré, durant des siècles, les échanges commerciaux et culturels entre l'Europe et la Chine, est resté jusqu'à récemment inaccessible...

- Week-end dans les Vosges

32

- Les vacances jeunes

40

- Destination Cuba

64

- Les sports d'hiver

60



Carte Cadeau **Billetterie**

Offrez le choix

parmi **125 000** Événements

CONCERT

Pour les amoureux de spectacles et de loisirs

Le cadeau parfait : en les laissant choisir, vous êtes certain de leur faire plaisir

- Carte pour tous les budgets : 30 €, 50 € et 100 €
- Carte utilisable sur Ticketnet.fr ou possibilité de site web CE personnalisé
- Pochette cadeau offerte, possibilité du logo de votre CE au dos de la carte
- 125 000 événements : Sports, Concerts, Spectacles, Théâtres, Expos, Loisirs ...



Ticketnet **CE** **0825 120 039** (0.15 € / min)

COS de Limay, Yvelines

Le Comité des œuvres sociales (COS) de la commune de Limay (18 000 habitants,) située dans les Yvelines à côté de Mantes la Jolie, poursuit lentement mais sûrement sa modernisation. Créé en 1972 par la CGT, syndicat majoritaire et unique depuis, fort de quinze membres, il est présidé depuis 1987 par Alain Husson, assisté de la trésorière Martine Gradelet. Un COS est assez différent d'un comité d'entreprise du secteur privé. Il a le statut d'une association loi 1901 et n'a vocation qu'à traiter des œuvres sociales et culturelles. Tout ce qui est relation économique avec la direction relève d'un comité paritaire dont les attributions ne sont pas aussi étendues que la mission économique et sociale d'un CE traditionnel. Avec 1 % de la masse salariale, le COS de la Mairie de Limay dispose d'un budget de presque 90 000 €, dévolu aux activités sociales et culturelles de 450 ouvrant-droits. Pour moitié des hommes et des femmes aux emplois très différents, allant des services tech-

Proche de ses retraités

Conscients que « nous serons tous retraités un jour », les élus invitent les anciens à un maximum d'activités.

niques (espaces verts, nettoyage, service des eaux, éclairage public) à la restauration municipale (1 000 repas par jour) en passant par les nourrices, aide-ménagères et l'administratif. Pendant longtemps, le COS a vivoté sur un mode traditionnel, étant très porté sur le versant social de son activité (handicapés...). Il a ainsi inscrit depuis son origine une œuvre liée aux départs en retraite et aux médailles du travail. Des sommes allouées, sous forme de chèque cadeaux depuis 1995, aux personnes qui prennent leur retraite. En 2006, un contrôle Urssaf a demandé au COS de modifier de fond en comble cette activité pour la mettre en conformité avec la loi. Une décision difficile, qui remet en cause un avantage acquis pour le personnel habitué depuis des années à ce

petit coup de pouce, mais indispensable sous peine d'un redressement qui pèserait sur les ayants-droit et le COS. Pour se mettre en accord avec la réglementation (cf encadré), ce dernier réfléchit

Obtenir 3 % de la masse salariale

En effet, la prise en compte des retraités est une tradition



à diverses solutions qui ne pénaliseraient pas trop les futurs retraités sont en négociation avec le Maire pour compenser par des congés.

au COS de Limay. Pendant des années, ils ont été logés exactement à la même enseigne que les actifs. « On sera tous un jour retraité. Il est normal de bien traiter nos



anciens qui ont cotisé pendant toute leur carrière » explique Alain Husson. Néanmoins, avec l'augmentation du nombre de ces derniers, une cotisation a été mise en place en 2004 : 30 € par an pour pouvoir participer à presque toutes les activités. Sorties dans les parcs de loisirs, au restaurant, au théâtre ou au cabaret, voyage long ou moyen courrier

Le budget du COS de Limay (89 000 €)

Voyage annuel : 19 200 €
Chèques vacances : 11 140 €
Cadeaux du personnel : 13 500 €
Soirées : 7 300 €
Rentrée scolaire : 3 500 €
Billetterie : 5 400 €
Week-end Ski : 2 450 €
Handicapés : 1 800 €
Sub. colos... : 10 200 €

annuel, billetterie, week-end annuel de ski et journée au bord de la mer leur sont ainsi totalement ouverts. 10 % environ de participants à ces activités sont retraités, ce qui per-

met de maintenir vivant le lien intergénérationnel au travail. En revanche, les autres activités du COS ne leur sont pas ouvertes : bal annuel - repris depuis quelques années par la Municipalité - allocations diverses, chèques cadeaux pour les événements familiaux, arbre de Noël (sauf si leurs petits enfants font partie des ayants-droit à cause de leurs parents), et cadeau du personnel (un chèque cadeau de 30 €). Ce dernier est l'une des innovations dues à Alain Husson qui a transformé le cadeau de la fête des mères, estimant qu'il lésait les femmes sans enfants et les hommes.

Très classique dans ses œuvres sociales, le COS de Limay veut moderniser son fonctionnement pour mieux répondre aux attentes de ses ayants-droit. Ne disposant pas du « 0,2 % », il va acquérir néanmoins un logiciel de gestion pour remplacer les cahiers qui consignent encore les opérations à la main. Tout en ayant supprimé certaines activités « mortes » comme la pêche et il a su tirer parti habile-

ment des possibilités offertes par la mairie. Notamment la mise à disposition d'un car avec chauffeur pour les sorties culturelles. Un service gratuit en échange de prêt à la Mairie de tentes

rance, nous obtiendrons peut-être un peu plus... » sourit Alain Husson.

« Enfin, avec une reconnaissance nationale des COS et un vrai statut les Maires de toutes les villes de France auraient

Règles Urssaf sur les chèques cadeaux : un rappel utile

Conscient de sa trop grande générosité envers ses futurs retraités, le COS de Limay est en train de se remettre en accord avec la législation en vigueur pour les chèques cadeaux. Celle-ci stipule qu'il est impossible de dépasser 134 par événement et par salarié, sous peine de devoir payer des cotisations sociales, car le chèque cadeau est alors considéré comme un avantage en nature. A noter : les chèques cadeaux culturels sont beaucoup plus souples

« Barnum », qui permet de faire le succès de cette activité en déchargeant une quarantaine de personnes du souci du retour à la maison. Dans cet effort de mise au goût du jour, les élus gardent intacte une revendication récurrente : obtenir 3 % de la masse salariale. « *Nous en parlons régulièrement au maire. A force de persév-*

obligation de donner le pourcentage relatif au statut ce qui aura comme avantage que les COS qui sont actuellement avec des subventions au plus bas de pouvoir avoir un minimum et de plus c'est au niveau national que l'ensemble des COS revendiqueraient les augmentations de subvention, ajoute-t-il.

Dominique Franceschi

Le Chocolat ou le plaisir des sens

Il faut savoir que le chocolat est un dérivé du mot aztèque *tchocolati*, lui-même emprunté au Maya *choco* signifiant bruit et *ati* signifiant l'eau. Il fait allusion au bruit du fouet servant à dissoudre et faire mousser le chocolat dans l'eau chaude. Sa fabrication n'est pas si simple que ça.

Fabrication du chocolat

Le chocolat est fait à base de cacao qui existe sous trois variétés : les *criollos*, originaires du Venezuela, les *forasteros*, originaires de l'Amazonie et les *trinitarios*, résultat de la mutation des cacaos de Trinidad et ceux du Venezuela. Pour faire le meilleur chocolat qui soit, les spécialistes ont établi une carte des grands crus de cacao. On trouve du cacao un peu partout dans le monde, de l'Amérique centrale à l'Asie en passant par les Indes occidentales ou l'Afrique. Cependant, certaines récoltes sont meilleures que d'autres, comme la récolte faite au Brésil de septembre à

Origine et dégustation

Les fêtes de fin d'année sont l'occasion, pour le comité d'entreprise, de faire plaisir. Chacun fait en fonction de son budget et du nombre de salariés à satisfaire. Les chocolats sont de plus en plus adoptés par les CE. Voici quelques conseils à donner lors de la remise des ballotins.

décembre, par exemple. Il n'y a que deux récoltes par an. Chacune d'entre elles dure des mois et demande un travail considérable. Les récoltes commencent à partir du moment où le cacao devient orange. Il s'agit d'une opération délicate car il faut éviter d'abîmer les boutons et les fleurs pour la prochaine récolte. Les fruits sont ensuite envoyés à la fermentation (au plus tard 24 h après l'ouverture des cabosses) pendant 3 à 7 jours. C'est à partir du séchage qui dure 8 à 15 jours que l'on appelle la graine : fève de cacao. Les fèves sont ensuite nettoyées pour être envoyées à la fabrication. Les fèves sont parfois expédiées très loin, mais pas de panique, elles subissent une série

de contrôles, sont nettoyées encore une fois par une machine qui a

germe ligneux non comestible et c'est le dégermage qui va se



pour autre mission de les trier. Vient ensuite la torréfaction : les fèves sont rôties, grillées puis refroidies à l'aide d'un ventilateur. Il reste un

charger de les retirer : on obtient le cacao pur. Enfin, pour obtenir la pâte de cacao, on broie les fèves à plusieurs reprises. À partir de là, la pâte de cacao



peut suivre deux chemins différents suivant qu'elle doit devenir du cacao en poudre ou du chocolat.

Prenons le chemin qui nous intéresse le plus afin de savoir vraiment ce que les CE offrent aux salariés : la fabrication du chocolat. Il ne s'agit en fait que d'un mélange de cacao, de sucre et suivant les cas de

Salon du Chocolat

Le Salon du Chocolat se déroule tous les ans à Paris, à New York, à Moscou et à Shanghai. Cette année encore, l'événement parisien a réuni bon nombre de gourmands à la porte de Versailles. Ce fut l'occasion de déguster, d'admirer et de comprendre le chocolat sous toutes ses formes.

lait et d'aromates. Il existe plusieurs variétés de chocolats : au lait, fourrés, noir ou pralinés. La qualité du chocolat dépend de la préparation mais aussi

des sortes de fèves. On utilise, en général, deux ou trois sortes de fèves différentes. Avant d'être moulé, le mélange doit être tempéré dans des petites cuves, la plupart du temps. Les moules sont alors refroidis afin que le démoulage se fasse le plus facilement possible sans que les chocolats ne se cassent.

Désormais, vous êtes incolable sur la fabrication du chocolat. Cependant, les grands amateurs de ces friandises affirment qu'il faut également apprendre à déguster un chocolat.

La dégustation, tout un art

Beaucoup de gourmands ne se doutent pas que pour apprécier un chocolat il faut s'y connaître. Pour faire de votre dégustation une véritable expérience gustative, certaines étapes doivent être respectées. Tout d'abord, le chocolat ne doit pas être noir mais acajou

foncé et le chocolat au lait doit être blond ocre. Sentir son parfum c'est le goûter sans le croquer et le casser ne fera qu'intensifier son odeur. Le chocolat c'est comme le vin,

froide ou le café est le meilleur moyen de sentir les saveurs de chaque chocolat. Les plus gourmands pensent qu'un vin doux ou un muscat complètent à merveille les arômes du cacao.

Consommation de chocolat dans le monde.
Les pays d'Europe qui sont les plus grands consommateurs de chocolat sont l'Irlande (8,2 kilos par an) et la Grande-Bretagne (8 kilos par an). La France est loin derrière avec 5,1 kilos de chocolat par an. Enfin, le Portugal est le pays qui consomme le moins de chocolat par an : 1,3 kilos. Au niveau mondial, c'est la Chine qui l'emporte avec environ 9,5 kilos de chocolat par an. Les Etats-Unis accumulent 5,3 kilos et les Japonais loin derrière 1,6 kilos par an.

il faut utiliser ses sens pour en apprécier le goût. Lors de la dégustation de chocolats, certains diront qu'il est impératif de se rincer la gorge pour apprécier au mieux chaque chocolat. Se rincer la gorge, oui mais avec quoi ? C'est là que les opinions divergent. Les puristes diront que l'eau

Comme le vin, le chocolat craint aussi l'humidité et la chaleur. La conservation de vos ballotins devra se faire dans un endroit frais et sec (entre 15 et 18°C). Exposer du chocolat à l'humidité va faire apparaître des traces blanches (sucre), signe qu'il se détériore et qu'il perd de son goût. Conserver le cho-

Consommation



fumée au cacao. On apprend, entre autres, qu'il faut une fourchette à chocolat pour napper, enrober ou tremper des bonbons en chocolat dans du fondant ou du chocolat de couverture. Ces fourchettes possèdent entre 2 et 6 dents et peuvent avoir une forme ronde, ovale ou même en spirale. Ce vocabulaire comprend également des termes liés au monde de la cuisine. Apprendre tout ce langage est un petit plus qui fait sensation lors d'une réunion entre amis.

Un aliment santé

Tout le monde aime le chocolat. Mais beaucoup de gourmands pensent que c'est un aliment dangereux pour la ligne. D'autres, affirment tout simplement qu'ils sont devenus accros au chocolat. Rétablissons la vérité. Le chocolat est avant tout l'aliment qui suscite le

plus de plaisir chez les êtres humains en particulier chez les Français qui en consomment environ 7 kilos par an. C'est aussi un aliment festif et certains n'en consomment que pendant la période de Noël ou de Pâques.

Le plaisir que le chocolat procure n'est que psychologique et survient lorsque l'on satisfait l'envie d'en manger comme n'importe quel autre aliment. Devenir accros au chocolat est impossible et l'on ne peut parler d'une dépendance quelconque à un aliment. Le chocolat n'est pas une drogue dure ! Il peut entraîner un sentiment de bien-être, d'apaisement ou d'excitation mais cela est dû principalement à ses substances psychoactives.

D'un point de vue nutritionnel le chocolat qu'il soit noir, blanc ou au lait contient à quelque chose près les valeurs caloriques. Il ne fait pas grossir à partir du moment où il est consommé avec modé-

colat à la lumière va entraîner l'oxydation de ce dernier. Il est préférable de laisser le chocolat dans son emballage, à l'abri des odeurs. Le bon chocolat noir peut se conserver pendant un an, les chocolats fourrés ou au lait jusqu'à 8 mois environ.

Tout savoir sur la fabrication et la dégustation du chocolat : c'est fait ! Il faut maintenant penser à en connaître le vocabulaire.

Parler chocolat

Comme chaque spécialité, le chocolat a son langage qui permet de mieux décrypter ce que l'on mange et surtout de pouvoir discuter sans complexes avec des professionnels du chocolat. Vous pourrez ainsi distinguer un bonbon de chocolat d'un

bonbon au chocolat. L'un étant un chocolat fourré et l'autre une confiserie par-





Remerciez, Fidélisez, Offrez...

*Leonidas a le plaisir de vous proposer
sa sélection de ballontins et boîtes
cadeaux remplis de douceurs pour
les fêtes de fin d'années*



Un grand choix de gourmandises

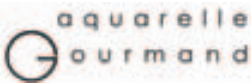
Pour recevoir un catalogue, contactez le spécialiste des Comités d'Entreprises :

GROUPE DAVICO

26 - 28, rue Colonel Moll - 93350 Le Bourget -

Tél. 01 48 36 87 50 - Télécopie 01 48 38 18 58 - Lisbeth Lassen - l.lassen@davico.fr

Consommation

Prestataire	Aquarelle Gourmand	Chocobarie	Chocolaterie De Marlieu
			
Ancienneté	2005 - 2 ans	1992 - 15 ans	1906 - 101 ans
Origine des produits	Alsace et Syrie.	France et Belgique	Notre atelier se situe à Marlieu en Isère.
Fabrication	Semi-industrielle.	Artisanale et semi-industrielle.	Semi-industrielle.
Produits proposés aux CE	Des chocolats au lait blanc, ganache, pralinés, confiseries chocolatées, chocolats noirs, fruits confits, truffes...	Chocolats noirs, blancs, au lait, fourrés, pralinés, nougats, mendiants, cerisettes, marons glacés, truffes...	Catalogue de 115 références, 51 types de chocolats, des pralinés, ganaches, giandujas...
Emballage des produits	Un seul choix d'emballage.	Emballage « prêt à offrir » en carton ou en sachet confiseur.	Suivant les besoins : boîtes métal, carton ou ballotin carton.
Personnalisation des boîtes et coût	Oui, sans surcoût. Possibilité même de joindre au colis une carte de vœux, une plaquette...	Oui, le coût varie selon le type d'emballage choisi.	Oui, certaines impressions sont gratuites, d'autres nécessitent un supplément de 0,10 € par boîte + frais de plaques.
Prix par kilo	Entre 35 et 80 € le kilo selon le produit.	23 € TTC pour les CE	De 14,40 € TTC à 60 € TTC.
Remise CE	Oui.	30 %	20 %
Prix minimum de commande	Aucun.	100 €	55 € TTC, le franco est à 80 € TTC.
Délai de livraison	48 h.	Varie selon la date. 15 jours minimum.	10 à 15 jours à réception de la commande.
Pour une livraison mi-décembre.	Commande au plus tard le 8 décembre.	Commande entre le 15 et le 25 novembre au plus tard.	Commande à la fin novembre.
Frais de livraison	5,50 € HT.	Gratuite à partir de 160 € TTC. Sinon 12 € TTC	8 € de 55 à 80 € TTC, franco au delà de 80 € TTC.

Chocolatier Galler  1977 - 30 ans	Daskalidès  1931 - 76 ans	Jeff de Bruges  1986 - 21 ans	Léonidas Groupe Davico  1920 - 87 ans
Liège en Belgique.	Belgique.	Belgique.	Belgique.
Artisanat mécanisé.	Semi artisanale.	Industrielle.	Industrielle et artisanale.
Des chocolats fins, noirs, au lait, blancs, mendiants, aiguillettes, fourrés et orangettes.	Ballotins de chocolats assortis : chocolats noirs, lait et blancs.	Ballotins garnis de chocolats assortis, noirs, blancs et au lait. Pralinés, truffes, chocolats de Noël...	Ballotins de chocolats assortis : noirs, au lait, pralinés, blancs, mendiants, marrons glacés orangettes...
Ballotins, coffrets, boîtes en métal...	Ballotins de différentes tailles dans un cartonnage doublé nacré avec un ruban de tissus.	Sur consultation.	Large gamme de contenant à consulter sur un catalogue spécial CE.
Oui, le coût varie en fonction des quantités.	Possibilité de joindre la carte de visite du CE. Aucun supplément.	Sur consultation.	Possibilité d'introduire un message personnalisé ou une carte sans coût supplémentaire. Ruban personnalisé avec coût supplémentaire.
66 € en entreprise.	35 € TTC le kg en boutique	34,80 € le kg en magasin.	30 € le kg.
10 %	Jusqu'à 50 % selon la taille du ballotin.	Jusqu'à 30 %	33 %
Aucun minimum de commande.	1 250 € HT	Variable.	200 €
Cela varie en fonction des quantités.	2 à 3 semaines.	Variable.	72 heures.
Commande le 10 novembre au plus tard.	Commande au plus tard le 20 novembre.	Commande passée le 25 novembre au plus tard.	Commande au plus tard le 30 novembre.
Franco sur Paris. Sinon cela varie en fonction des quantités et du lieu.	Franco.	Varie en fonction du lieu et du mode de livraison.	Gratuit pour l'Île-de-France. 20 € pour la province.

Consommation

ration. Il est évident que si vous dévorez une boîte entière ou une tablette tous les jours votre poids grimpera. La façon dont on consomme le chocolat détermine également l'effet qu'il peut avoir sur notre poids. Mieux vaut manger du chocolat à la fin d'un repas que d'en manger dans la journée car il aura le même impact que le grignotage.

Il faut savoir que la richesse du cacao détermine sa teneur en graisse. Par exemple, un chocolat noir sera plus gras qu'un chocolat au lait qui, lui, sera plus sucré. Le chocolat apporte au corps tout un tas de vitamines non négligeables comme des vitamines B, du fer, des minéraux et des oligo éléments.

On dit aussi que le chocolat est un anti déprimeur très efficace. Cette vertu qu'on lui confère est due au fait qu'il contient du magné-

sium connu pour son action relaxante et de la sérotonine efficace contre la dépression. La caféine qu'il contient agit sur le système nerveux comme stimulant. La consommation de chocolat libère entre autre de l'endorphine, substance très impliquée dans le plaisir et la sensation d'apaisement. D'où la difficulté à n'en manger qu'un seul !

S'il est associé à une alimentation saine et qu'il ne fait pas l'objet d'excès, le chocolat peut avoir un effet protecteur des maladies cardiovasculaires. À l'image du vin rouge, des fruits, des légumes et du thé, il aurait, après certaines études, une action bénéfique sur les maladies du coeur et la fluidité du sang. Il n'est donc plus un aliment consommé uniquement dans le but de se faire plaisir. Désormais on mange du chocolat pour améliorer l'état de nos vaisseaux sanguins. Ces bien-

faits seraient dus à des substances naturelles présentes dans le cacao qui agiraient sur la fluidité du sang. D'autre part, on dit même qu'il intervient comme un protecteur des risques cardiovasculaires. C'est son action antioxydante qui neutraliserait les phénomènes d'oxydation cellulaire responsables du développement de ces maladies.

Par conséquent, le chocolat est tout d'abord un aliment tonique, stimulant et apaisant et également une nouvelle façon de se protéger contre certaines maladies. Ceci étant, le chocolat doit demeurer un aliment de plaisir consommé avec modération.

Le choix du CE

Les connaissances en matière de chocolat sont acquises et le comité d'en-

treprise décide que cette année, les salariés auront des ballotins de chocolat pour Noël. Il faut s'y prendre bien à l'avance afin de bien choisir le fournisseur. Une première sélection de ces derniers peut se faire lors d'un salon ou à partir des nombreuses sollicitations que reçoit le CE au cours de l'année. Il est conseillé d'en choisir au maximum trois. N'hésitez pas à demander des échantillons ou à organiser des séances de dégustation au CE ou chez le fournisseur directement. Les commandes peuvent commencer dès le mois d'avril et se terminent généralement début novembre pour les retardataires. Cela dépend de la quantité de ballotins que le CE commande : plus la commande est importante, plus tôt elle doit être faite.

Sur les produits, les comités d'entreprise ont en général un très large choix : ballotins avec un assortiment, coffrets de chocolats noirs, de pralines... Certains fournisseurs proposent de personnaliser les coffrets qui, eux-mêmes, diffèrent selon les volontés des CE : boîtes en carton, en métal, corbeilles... La personnalisation des coffrets va du nom du CE aux bons vœux, selon le message que le comité veut faire passer à travers ce petit cadeau.

Toutefois, le comité d'entreprise peut jouer le rôle d'intermédiaire entre les salariés et les fournisseurs. C'est de la commande groupée. Même principe que plus haut à la différence que le CE ne fait que redistribuer les coffrets commandés par les salariés eux-mêmes. Le prestataire peut alors proposer un étiquetage et mise sous pli par famille : les chocolats noirs entre eux et les assortiments ensemble.

Sheirlen Sebbag





S'engager, ça commence aussi à la **pause café.**



EXPRIMER VOTRE ENGAGEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE

à vos visiteurs et collaborateurs
à travers votre café d'entreprise

avec "Un Café pour Agir",
spécial Distributeur Automatique,
un café issu de fermes
appliquant des principes de
Développement Durable



100 % arabica & 100 % vérifiés*



Une ONG (Organisation Non Gouvernementale)
reconnue au niveau international

- ✓ Qui vérifie le respect de critères environnementaux, sociaux et économiques.
- ✓ Agit sur le terrain depuis 1992.
- ✓ Vérifie de nombreux produits : café, bois, bananes...



www.jacques-vabre.fr
www.Rai.org/cafe

Pour tous renseignements contactez-nous
par mail infosda@krafteurope.com
et recevez un cadeau* très Jacques Vabre...



*Pour recevoir ce cadeau, veuillez nous envoyer un mail, nous pourrions vous faire parvenir (selon disponibilité et le stock de votre EE) un avantage avant le 13/01/2008.

*% de café issu de fermes vérifiées par Rainforest Alliance, appliquant des principes de Développement Durable, ne concerne que les cafés Jacques Vabre Un Café pour Agir présentés ci-contre.
Kraft Foods France S.A. - au capital de 55 630 330 euros - 78942 Vélizy Villacoublay Cedex - 459 800 937 RCS Versailles.

ABONNEZ-VOUS ET BÉNÉFICIEZ DES AVANTAGES MÉDIA CE :

✓ Votre code d'accès privé et illimité

(7j/7) à www.mediace.fr

✓ Votre newsletter bi-mensuelle

✓ Votre service lecteurs

✓ Le hors-série L'Essentiel des CE

✓ Le hors-série Spécial Loisirs

OUI,
je m'abonne à Média CE

☐ 5 numéros & 2 hors-série = 120 €

☐ 10 numéros & 4 hors-série = 240 €

À
IMPUTER
SUR VOTRE
0,2 %

CE _____

Responsable _____

Fonction _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____

Tél. _____ Fax _____

E-mail _____ Effectif _____

Fait à _____ Le _____

Bon pour accord Signature :

☐ Par fax au 0811 11 20 27 :
nous réservons notre abonnement dès à présent

☐ Par courrier : en retournant ce coupon-réponse à
Média CE - 134 -140 Rue d'Aubervilliers - 75019 Paris



Média Ce Magazine



L'Essentiel des CE



Spécial Loisirs

SalonsCE

LE RENDEZ-VOUS DES COMITÉS D'ENTREPRISE

message
aux élus de CE

Chers visiteurs,

Comme vous avez pu le constater, pour des raisons techniques le CNIET s'est vu interdire l'ouverture au public et nous avons été contraints d'organiser votre rendez-vous des 2, 3 et 4 octobre 2007 à la Porte de Versailles.

Nous nous excusons pour la gêne occasionnée par ce changement et vous donnons rendez-vous pour la prochaine édition de votre SalonsCE Paris les 18, 19 et 20 mars 2008 au CNIET LA Défense.

Merci pour votre fidélité !



Tous les élus...
Tout pour les élus

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LAURENT,
FABIENNE, DIDIER ET LES AUTRES...

www.salonsce.com

POUR ORGANISER LES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES DE VOS SALARIÉS ET GÉRER VOS MISSIONS ÉCONOMIQUES... LES MEILLEURS EXPERTS DES COMITÉS D'ENTREPRISE RÉPONDENT À TOUS VOS BESOINS SUR SALONSCE, LES SALONS À VISAGES HUMAINS !

31 salons
dans 21 villes

AMIENS
BORDEAUX
CAEN
CLERMONT-FERRAND
DIJON
GRENOBLE
LILLE
LYON
MARSEILLE
METZ
MONTPELLIER
NANCY
NANTES
ORLÉANS
PARIS
REIMS
RENNES
ROUEN
STRASBOURG
TOULOUSE
TOURS

Pour tout renseignement ou demande d'invitations gratuites, contactez-nous au : 04 42 18 01 70 ou rendez-vous sur le site www.salonsCE.com

SALONSCE, un salon
organisé par EXPOSIUM

www.exposium.fr



2008
Édition Spéciale
Comité d'Entreprise
et Développement
Durable

Election du CE

Dans les entreprises ou établissements qui emploient au moins cinquante salariés, les employeurs sont tenus de mettre en place un comité d'entreprise ou d'établissement. Des dispositions conventionnelles peuvent doter les entreprises (ou établissements) de moins de cinquante salariés d'un comité d'entreprise (ou d'établissement).

L'obligation de mettre en place le comité d'entreprise incombe à l'employeur. Toutefois, si l'employeur ne respecte pas son obligation, un salarié ou une organisation syndicale peut demander qu'il soit procédé aux élections des représentants en vue de la création du comité. Quant à l'inspecteur du travail, il peut constater la carence de l'employeur et imposer le comité.

Dans tous les cas, il appartient à l'employeur d'organiser les élections et d'en respecter les modalités.

Dates des élections

Plusieurs situations doivent être envisagées pour déterminer les dates auxquelles doivent avoir lieu les élections :

Déroulement du processus

Tous les quatre ans, les membres du comité d'entreprise sont élus par les salariés de l'entreprise ou de l'établissement dont l'effectif est d'au moins cinquante salariés. Rappel des principales règles qui régissent l'élection de ces représentants du personnel.

mise en place du comité à l'initiative de l'employeur, d'un salarié ou d'une organisation syndicale, renouvellement normal ou anticipé.

S'il s'agit de la mise en place du comité d'entreprise – le seuil de 50 salariés a été dépassé pendant douze mois au cours de trois années précédentes – l'employeur est tenu d'en informer le personnel, en affichant une note sur les lieux de travail. La note indique la date envisagée pour le premier tour des élections qui ne peut être fixée plus tard que le 45^e jour suivant celui de l'affichage. Dans ce document, l'employeur invite les organisations syndicales à le rencontrer pour négocier le protocole d'accord préélectoral (voir ci-dessous).

Si l'employeur ne remplit pas ses obligations, un

salarié ou une organisation syndicale peut demander la mise en place ou le renou-

vellement du comité d'entreprise. Il affiche une note pour en informer les salariés en indiquant la



vellement du comité d'entreprise. Dans ce cas, l'employeur est tenu, dans le mois qui suit cette demande, d'organiser les

élections. Il affiche une note pour en informer les salariés en indiquant la date envisagée pour le premier tour de scrutin (au plus tard le 45^e jour après l'affichage de la note). Les organisations syndicales



sont également conviées à se présenter pour négocier le protocole d'accord préélectoral (voir ci-dessous).

Autre situation possible : les élections doivent avoir lieu en raison du manque d'au moins 50 % des élus six mois avant la date normale de la fin des mandats. L'employeur doit suivre la même procédure : information des sala-

cole préélectoral.

Enfin, dans le cas du renouvellement normal du comité d'entreprise, le premier tour des élections doit avoir lieu dans les quinze jours qui suivent l'expiration des mandats. Un mois avant la fin de cet échange, l'employeur est tenu d'inviter les organisations syndicales pour discuter du protocole d'accord préélectoral.

Protocole d'accord préélectoral

Le Code du travail précise que les membres du comité d'entreprise sont élus pour quatre ans (article L.423-6). Si les élections doivent normalement se dérouler tous les quatre ans, elles peuvent avoir lieu dans un autre délai, lorsque :

- la durée des mandats a été fixée entre trois et deux ans par accord entre l'employeur et les organisations syndicales ;
- six mois avant la date du renouvellement du comité d'entreprise, 50 % au moins des élus n'exercent plus leur mandat ou un collège électoral n'est

plus représenté.

Qu'il s'agisse de la mise en place, du renouvellement normal ou anticipé du comité d'entreprise, l'employeur est tenu d'inviter les organisations syndica-

indispensable. Ce document

fixe en effet obligatoirement :
 - le nombre et la composition des collèges électoraux ;
 - la répartition des sièges entre les différentes catégories de salariés ;

La pratique des élections au comité d'entreprise par voie électronique a été légalisée par la loi du 21 juin 2004. Un décret du 25 avril 2007 en a défini les modalités : protocole d'accord électoral, formation des membres du bureau de vote, information des salariés, conditions de mise en place, modalités et modes de validité du vote, assistance des salariés handicapés, conservation des données... (voir Média CE n° 24, page 43.)

Les élections au comité d'entreprise doivent se dérouler en même temps que celles des délégués du personnel. Aussi, les listes des candidats au comité d'entreprise doivent être distinctes de celles aux fonctions de délégués du personnel.

riés par voie d'affichage d'une note, fixation de la date envisagée du premier tour des élections et convocation des organisations syndicales pour la négociation du proto-

les à négocier un protocole d'accord préélectoral. S'il n'existe pas de délégué syndical dans l'entreprise, cette invitation doit être adressée aux organisations syndicales représentatives au plan national : CFDT, CGT, CFDT, FO et CGC.

Le protocole d'accord préélectoral est un préalable

- la répartition des salariés dans les collèges électoraux ;
 - les modalités d'organisation (en particulier pour les salariés ne pouvant se rendre au bureau de vote) et de déroulement du scrutin, notamment lieu et date ainsi que la composition des bureaux de vote.

D'autres dispositions peu-

Fonctionnement du CE

vent être prévues par l'accord électoral, dès lors qu'elles sont plus favorables que celles qui résultent du Code du travail. Elles peuvent consister par exemple à :

- modifier le nombre de collèges et/ou leur composition ;
- augmenter le nombre de sièges ;
- abaisser ou supprimer les conditions d'ancienneté pour être électeur et/ou éligible.

Pour être valables, les clauses de l'accord électoral doivent être signées à l'unanimité.

Si aucune organisation syndicale ne répond à l'invitation en vue de négocier l'accord électoral, il appartient à l'employeur de définir les modalités d'organisation et de déroulement des élections. Elles doivent faire l'objet d'une note écrite qui doit être affichée sur les lieux de travail.

Entre 60 et 30 jours en cas de mise en place de l'institution ou entre 45 et 30 jours pour le renouvellement avant la date du premier tour, l'employeur affiche l'accord électoral ou une note sur les modalités de déroulement du scrutin (absence d'accord).

Collèges électoraux

Selon les catégories professionnelles, les électeurs et le nombre de sièges à pourvoir (titulaires et suppléants) sont répartis en collèges électoraux. Légalement, deux collèges sont prévus : le premier collège constitué des ouvriers et des employés, et le deuxième collège qui rassemble les ingénieurs, les chefs de service, les cadres, les techniciens, les agents de maîtrise et assimilés. Toutefois, la loi prévoit expressément :

- qu'un siège de titulaire est réservé aux ingénieurs et cadres dans les entreprises qui emploient plus de 500 salariés ;
- qu'un troisième collège est spécialement réservé aux « cadres » dès lors que le nombre de cadres, chefs de service et ingénieurs est au moins égal à 25 et ce, quel que soit l'effectif de l'entreprise.

Une fois établi le nombre de collèges, les salariés doivent être répartis dans chaque collège selon leur

catégorie professionnelle. Aucun critère n'est fixé par la loi. Si une répartition des sièges proportionnels aux effectifs de chaque collège est un critère prépondérant, il n'est pas le seul.

Les litiges relatifs à la répartition du personnel dans les collèges électoraux relèvent de la compétence du directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Nombre de sièges

Un décret en Conseil d'Etat fixe, en fonction de l'effectif de l'entreprise ou de l'établissement, le nombre de représentants du personnel à élire au comité d'entreprise. Il s'agit de :

- trois titulaires et de trois suppléants dans les entreprises ou établissements de 50 à 74 salariés ;
- quatre titulaires et de quatre suppléants dans les entreprises ou établissements de 75 à 99 salariés ;
- cinq titulaires et cinq suppléants dans les entrepri-

ses ou établissements de 100 à 399 salariés ;

- six titulaires et six suppléants dans les entreprises ou établissements de 400 à 749 salariés ;

- sept titulaires et sept suppléants dans les entreprises ou établissements de 750 à 999 salariés ;

- huit titulaires et huit suppléants dans les entreprises ou établissements de 1 000 à 1 999 salariés ;

- neuf titulaires et neuf suppléants dans les entreprises ou établissements de 2 000 à 2 999 salariés ;

- dix titulaires et dix suppléants dans les entreprises ou établissements de 3 000 à 3 999 salariés ;

- onze titulaires et onze suppléants dans les entreprises ou établissements de 4 000 à 4 999 salariés ;

- douze titulaires et douze suppléants dans les entreprises ou établissements de 5 000 à 7 499 salariés ;

- treize titulaires et treize suppléants dans les entreprises ou établissements de 7 500 à 9 999 salariés ;

- quinze titulaires et quinze suppléants dans les entreprises ou établissements de 10 000 salariés et plus.

Ce nombre peut être augmenté par convention collective ou accord entre l'employeur et les organisations syndicales.

Liste des électeurs et des éligibles

Trente jours avant la date fixée pour le premier tour, la liste électorale doit être affichée. Il est également précisé les conditions pour être électeur, à savoir :

- être salarié de l'entreprise ;
- avoir 16 ans révolus à la date du premier tour de scrutin ;
- travailler dans l'entreprise depuis au moins trois



mois à la date du premier tour de scrutin ;

- jouir de ses droits civiques. L'accord électoral ne peut modifier de façon plus favorable que les seules conditions d'ancienneté dans l'entreprise, les autres étant d'ordre public absolu : jouissance des droits civiques et âge. En revanche, sont exclus de la liste électorale, le chef d'entreprise, les cadres dirigeants pouvant être assimilés à l'employeur, ainsi que tout cadre mandaté en tant que président du CHSCT ou pour recevoir les délégués du personnel. Les listes électorales sont établies distinctement par collège ; premier collège, deuxième et, éventuellement, troisième collège. Pour chaque électeur, doivent être indiqués sa date et son lieu de naissance, son adresse personnelle. En outre, une note affichée doit rappeler les conditions pour être candidat aux élections : posséder la qualité d'électeur, être âgé d'au moins 18 ans, travailler dans l'entreprise depuis un an au moins. Ces conditions s'apprécient à la date du premier tour du scrutin.

Déroulement du scrutin

Les membres titulaires et suppléants du comité d'entreprise sont élus au scrutin de liste, à deux tours, avec représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Le premier tour est réservé à l'élection des candidats présentés sur des listes syndicales. Qu'il y ait eu protocole d'accord électoral ou non, l'employeur est tenu, trente jours avant le premier tour, de faire appel aux candidatures syndicales en indiquant la date limite de dépôt de celles-ci. Il pré-



cise aussi la constitution du bureau de vote.

Vingt-trois jours avant le premier tour du scrutin, les listes présentées par les organisations syndicales sont affichées. Les listes peuvent être incomplètes mais, elles ne peuvent aucun cas présenter un nombre de candidats supérieur à celui des sièges à pourvoir.

Plusieurs situations peuvent se présenter. Tous les sièges ont été pourvus lors du premier tour de scrutin, le procès-verbal des élections est établi. Il est adressé à l'inspection du travail.

En revanche, un second tour de scrutin doit être organisé si :

- aucune liste syndicale n'a été posée pour le premier tour ;
- le quorum n'a pas été atteint, c'est-à-dire le nombre des votants a été inférieur à la moitié du nombre des électeurs inscrits ;
- des sièges restent à pourvoir.

Dans les quinze jours qui suivent le premier tour du scrutin, un second tour doit être organisé. Le scrutin est ouvert à tous les candidats qu'ils soient

ou non présentés par une organisation syndicale. Les listes sont affichées six jours avant la date du scrutin. Les résultats des élections sont consignés

dans un procès-verbal qui est adressé à l'inspection du travail.

Jean Martinez

ACL Informatique
présente

Assistan-CE®

22 ans d'expérience
en logiciels de gestion de C.E.*

Pour recevoir une documentation, retournez le coupon ci-dessous à :

ACL Informatique
1752 R.N. 7 - 06270 VILLENEUVE-LOUBET
Tél. : 04 93 73 64 84 Fax : 04 93 73 89 98
Tél. ACL Paris : 01 40 01 93 26
E-mail : aclice@wanadoo.fr - Web : www.aclinformatique.fr
*conforme aux obligations de l'art. R 432-14 du Code du Travail

CE : _____ Effectif : _____
Adresse : _____
Code Postal + Ville : _____
Responsable : _____ Tel : _____

Etaler pour mieux Acheter

Le comité d'entreprise trouve toujours une bonne occasion pour faire plaisir aux salariés.

Tantôt il offre des chèques cadeaux, tantôt des chocolats ou il organise des soirées à thèmes, des sorties au théâtre... Le CE joue dans de nombreux cas le rôle d'intermédiaire entre les fournisseurs et les salariés. Surtout en période de Noël soit pour acheter des jouets aux enfants soit pour offrir des colis gourmands ou des chocolats. Cela permet aux salariés de jouir de tarifs plus intéressants que ceux qui sont proposés en grande surface ou dans des petites boutiques.

La solution idéale pour allier plaisir et tarifs préférentiels reste les expos-vente organisées au sein de l'entreprise. L'avantage pour les salariés est de se faire une idée directe du produit qu'ils vont acquérir. Le comité d'entreprise, quant à lui, n'aura qu'à gérer l'organisation de l'expo-vente et prévenir les salariés.

Les produits à exposer

Les commandes groupées à distance concernent, la

Idéal pour ne pas se tromper

Certains comités d'entreprise affirment que les expos-ventes organisées en interne sont plus efficaces et plus satisfaisantes que les commandes groupées réalisées sur catalogue. Alors voilà tout ce qu'il faut savoir sur le sujet.

plupart du temps, des produits qui intéressent tous les salariés. Cette méthode remporte très souvent un franc succès.

Les expos-ventes, à l'image des commandes groupées, doivent toucher l'ensemble des salariés, enfin la majeure partie. C'est la première étape : déterminer quels produits choisir pour satisfaire tout le monde et faire de l'expo-vente un réel succès auprès des salariés. Si le comité d'entreprise a déjà effectué des commandes groupées pour les salariés, il peut très bien reprendre les produits qui étaient proposés et demandés aux fournisseurs ou distributeurs s'ils se déplacent et organisent des ventes en entreprises. Pour les CE novices, il est intéressant

d'envoyer un questionnaire aux salariés, de les sonder pour savoir quels sont les produits qu'ils seraient le plus suscepti-

produits au maximum pour que le choix final soit plus simple.

L'étape suivante consiste à choisir le ou les pres-



bles d'acheter en direct. Veillez, cependant, à ne pas proposer une dizaine de produits, mais faites une sélection de quatre

tataires qui animeront votre expo-vente. Le critère le plus déterminant dans votre choix est celui de la diversité des pro-



duits que propose le fournisseur quel que soit le domaine dans lequel il se trouve. Un distributeur de jouets, par exemple, peut proposer des jouets pour les enfants de 4 à 8 ans mais aussi des jeux pour les adolescents. Ce qui favorisera le succès de la vente.

La réussite de votre expo-

Points forts des expos-vente :

- permettre de voir les produits que l'on achète ;
- permettre d'être plus sûr de ce que l'on achète ;
- diminuer les retours et la gestion que cela entraîne ;
- permettre de profiter des produits achetés immédiatement.

vente repose essentiellement sur le choix des fournisseurs. Cela peut être l'occasion de faire découvrir des produits d'une région aux salariés

ou de proposer des choses différentes comme des colis gourmands biologiques, des produits issus du commerce équitable... (voir encadré)

Les retombées de cette expo-vente vous encourageront à vous améliorer. Alors n'hésitez pas à sonder les salariés une fois la vente terminée sur la qualité des produits achetés, sur l'efficacité des fournisseurs (conseils, choix des produits...) et sur les prix de la marchandise proposée.

Les points forts

Les commandes groupées ont l'unique avantage de faire gagner du temps aux salariés. Le comité d'entreprise, quant à lui, doit gérer les commandes de chacun des salariés, la distribution des colis et surtout le paiement de la marchandise en temps et en heure, sans parler des retours lorsque le produit est défectueux ou en cas de problème quant à

la taille du vêtement, par exemple.

Les expos-ventes résolvent tous ces petits tracas de gestion. Plus besoin de regrouper toutes les commandes, les salariés achè-

session (dans la plupart des cas) du produit sur place.

Les commandes groupées ont aussi le mérite d'éviter aux salariés les longues files d'attente dans les grands magasins pour leurs achats

Lors d'une expo-vente le comité d'entreprise peut décider de faire découvrir des produits rares que les salariés ne pourraient se procurer ailleurs. Les idées ne manquent pas. Les produits les plus classiques sont les colis gourmands ou les chocolats. À cela il est possible d'ajouter une particularité : proposer des colis ou des chocolats bio ou régionaux. Certains CE organisent des expos-ventes à thème : tout ce qui concerne le bien être et la beauté (parfums, maquillages, produits de beauté) ou ce qui touche au cocooning (art de la table, linge de maison...).

tent eux-mêmes en direct. Plus besoin non plus de courir après telle ou telle personne qui n'aurait pas encore réglé la marchandise qu'elle a commandé, le salarié paie le fournisseur directement. Enfin, plus besoin de redistribuer les colis aux salariés puisqu'ils acquièrent et prennent pos-

des fêtes de fin d'année. C'est pareil pour les expos-vente, les salariés ne sont plus angoissés à l'idée de courir les magasins pour faire leurs achats de Noël. Si le fournisseur choisi propose des produits différents, certains salariés peuvent effectuer leurs achats en une seule fois. Bien évidem-

À NOËL, LE PLUS GÉNÉREUX C'EST LUI !



**HANDICAP
INTERNATIONAL**

GÉNÉREUX

ASTUCIEUX

Pour chaque Sac à Sapin acheté, **1,30€** permet à Handicap International de financer ses actions en faveur des personnes handicapées dans plus de 60 pays.

Le Sac à Sapin **décore** le pied du sapin de Noël et **emballe** proprement le sapin à jeter après les fêtes. Il est 100% **biodégradable** et **compostable**, afin d'être jeté avec les déchets verts en déchetteries ou en unités de compostage.

Le Sac à Sapin est disponible dans toutes les grandes surfaces, les grands magasins, les jardinerie ainsi que chez les fleuristes et pépiniéristes.

Pour plus d'information : www.handicap-international.fr



ment, les achats effectués sont plus sûrs puisque les salariés ont pris le temps de regarder les produits et de considérer leur utilité.

Préparer une expo-vente

Avant toute chose, l'organisation d'une expo-vente ne se fait pas en quelques semaines. Mis à part le choix du ou des prestataires présents à l'expo-vente, il faut s'assurer que certains points préalables ont été respectés avant de se lancer dans la réalisation de cette manifestation.

Il faut tout d'abord demander à l'employeur l'autorisation d'organiser une expo-vente au sein de l'entreprise. Des personnes extérieures à l'entreprise devant être sur place, l'autorisation est obligatoire et l'événement ne pourra avoir

lieu sans cette dernière.

Si le lieu ou les horaires ne conviennent pas à l'employeur, il est en droit de les modifier. Une fois que le CE et l'employeur sont d'accord, il faut vérifier la police d'assurance de l'entreprise. Celle-ci doit couvrir les personnes extérieures à l'entreprise ainsi que ce genre de manifestation.

L'exposant, lui, possède une assurance, mais elle ne suffit pas. Il est impératif que l'entreprise en possède une également.

Certaines entreprises manipulent des produits dangereux et de ce fait ont des consignes de sécurité à respecter. Il faudra en avvertir les exposants. Il faudra préciser aux salariés qu'en cas

de problème avec les produits achetés lors de l'expo-vente, le comité d'entreprise n'est pas responsable. Enfin, le CE devra spécifier aux fournisseurs présents qu'ils sont responsables des lieux qui leur sont prêtés et du matériel éventuel mis à leur disposition.

Barbara Rémy

Actualité « Chat et souris » au Théâtre



Rubrique réalisée en partenariat avec
Marc Delomez, Directeur de « Ça C'est Paris »

On l'attend comédien, on le découvre metteur en scène d'opéra ; on le sait directeur de théâtre et voilà qu'on apprend qu'il écrit des romans. Francis Perrin, homme-orchestre qui a baguenaudé du côté de la littérature, de la musique classique et des pièces dramatiques, est de retour sur les planches dans un vrai vaudeville. Avec la complicité de Marc Delomez, créateur de « Ça, c'est Paris » et organisateur de soirées parisiennes clé en main pour les collectivités, Média CE a rencontré le comédien, quelques minutes avant son entrée en scène : il joue « Chat et souris » de Ray Cooney dans une mise en scène de son complice et ami Jean-Luc Moreau. On raconte que la Michodière bruisse de rires, de la scène aux coulisses.

Propos recueillis par Anna Seurin. Photo : Claude Katz

Une presse assez discrète mais beaucoup de bouche-à-oreille : « Chat et souris » triomphe à la Michodière. Quelle est la recette de son succès ?

Une mécanique implacable qui fait hurler les gens de rire. Et c'est vraiment une profonde jouissance d'entendre une salle rire pendant deux heures. Certains disent qu'ils n'ont pas autant ri depuis « La Cage aux folles » ou « Oscar ». Quels repères ! Poiret, Serrault... C'est un théâtre de situations, de mensonges accumulés, de portes qui claquent... Du vaudeville, en somme. Tout cela a l'air naturel mais demande en fait un très gros travail de réglage avec le metteur en scène ; ce type de pièce n'est vraiment pas facile à jouer : il faut interpréter avec vérité et sincérité cette mécanique qui vire à l'absurde jusqu'à la folie. C'est très fatigant : ce théâtre-là, que l'on est très peu en France à pouvoir jouer, demande beaucoup d'énergie et de tension.

La pièce repose pourtant sur une idée assez simple...

C'est l'histoire d'un chauffeur de taxi marié à deux femmes et qui a fait un enfant à l'une et un enfant à l'autre, un gar-

çon et une fille. Les deux enfants se rencontrent sur Internet et souhaitent, peut-être, aller plus loin. Ce qu'il faut éviter puisqu'ils ont le même père. Et le chauffeur de taxi va demander à son meilleur ami, une sorte de locataire parasite, sympathique mais qui ne fiche rien, de l'aider. Erreur, car mon personnage va plutôt compliquer les choses.

On retrouve les ingrédients de « Stationnement alterné » du même Ray Cooney...

C'est la suite, 17 ans après, avec les mêmes personnages. Ce qui est assez rare au théâtre. Mais Ray Cooney, un auteur que j'aime et que j'ai joué plusieurs fois, en a fait, à mon avis, une pièce encore plus forte qu'il a été assez malin de rendre très actuelle.

Comment fonctionne le duo comique que vous formez avec Jean-Luc Moreau ?

Par la complicité. On se connaît depuis 40 ans ! On a les mêmes emplois, les mêmes valeurs. Quand il est parti de la Comédie Française, j'ai repris ses personnages. Je l'ai mis en scène dans « Le dindon », puis il m'a mis en scène dans la reprise d'une pièce de Laurent Ruquier. Bref, on ne se quitte plus, on a créé un tandem d'Auguste et de clown blanc, comme dans les grands duos à l'ancienne, et on réagit au moindre coup d'œil, au moindre geste de la main. On se met en valeur sans qu'aucun des deux ne tire la couverture à lui. On n'a pas d'égo du genre « J'ai eu plus de rires que toi ! ».

Vous-même écrivez des pièces de théâtre. Reposent-elles sur les mêmes mécanismes que « Chat et souris » ?

Non, je ne pourrais pas écrire une pièce comme ça. Il faut avoir l'esprit tordu et s'appeler Ray Cooney ou Georges Feydeau. Mes pièces sont de simples comédies, ou tragi-comédies. Mais ce n'est pas le genre comique qui m'attire le plus dans l'écriture...



de la Michodière, avec Francis Perrin

Après votre autobiographie, « Mon Panthéon est décousu », vous avez publié une biographie de Molière. Était-ce une façon déguisée de parler de vous ?

C'est une biographie dialoguée, un peu personnelle, de Molière en tant que chef de troupe. Et c'est vrai que je me suis servi de mon expérience de directeur de théâtre. J'ai traité aussi le Molière comédien, ce qui n'avait jamais été fait, à part bien sûr dans le film d'Ariane Mnouchkine qui se clôt sur son arrivée à Paris, là où moi je démarre sa biographie. Mais j'ai aussi écrit un premier roman, « Degrés de lassitude », l'histoire d'un musicien de 60 ans, très riche, qui décide de tout arrêter et de se retirer dans sa propriété de Normandie ; il fait l'erreur d'engager une gouvernante et son frère qui vont bouleverser ses projets de retraite. C'était une façon de parler de quelqu'un que je n'aurais pas voulu être et que je ne suis pas, mais aussi de régler quelques compte avec une vie passée. Un vrai défolement. Ça pourrait faire un beau scénario de film pour Claude Chabrol.

Vous avez toujours eu envie de faire du théâtre ?

Il paraît que quand j'avais 4 ans, mon père m'a ramené un grand guignol. J'aurais dit « C'est beau ! Qu'est-ce que c'est ? ». « Un théâtre ». « Eh bien, je ferais du théâtre ». Mes parents étaient techniciens dans le cinéma mais sans être artistes ni fréquenter ce milieu. Ma passion du théâtre est née de beaucoup d'observation, d'admiration, de culture et de travail. Et puis de l'amour des autres, du respect des partenaires, de la tendresse pour ceux qui font ce métier. Trouver du talent aux autres est la seule façon de s'enrichir. L'envie, l'aigreur, la jalousie, je n'en ai jamais eu et je n'en aurai jamais.

Vous dites souvent que, dans le monde du spectacle, vous êtes un homme à part. Pourquoi ?

A cause de mon indépendance. Je ne fais partie d'aucun clan. Après le Conservatoire, en 1972, j'ai fait un passage éclair à la Comédie française, 8 mois ! Parce que je ne m'entendais pas avec l'administrateur, et comme c'est un métier que j'aime et que je n'avais pas envie d'être malheureux, je suis parti. Heureusement, il n'y a pas que le Français et j'ai pu jouer les classiques ailleurs. Si « Degrés de lassitude » a moins bien marché que « Mon Panthéon... » s'est peut-être parce qu'en France, on n'aime pas beaucoup les gens qui, comme moi, ont plusieurs casquettes, comédien, metteur en scène, auteur... « Alors, il fait quoi ? », « Eh bien, il fait ce qu'il a envie de faire, il est libre ! ». Cela fait plus de 40 ans que je pratique ce métier et je suis encore là, avec étonnement. Quand j'ai remporté, avec André Dussolier, en 1972, les trois premiers prix de comédie, à un journaliste qui me demandait : « Comment voyez-vous votre avenir ? », j'ai répondu « Durer ».

On dit que vous avez une passion pour la musique classique, et l'opéra en particulier. Vous faites des mises en scène ?

Le directeur de l'Opéra de Marseille sachant que j'étais un passionné m'a proposé de mettre en scène « Le Barbier

de Séville ». C'est complètement différent du théâtre. Vous chapeautez plus de 300 personnes, l'orchestre, le chœur, les machinistes, les accessoiristes, les éclairagistes, les solistes et le chef d'orchestre. Pas facile. Mais comme ils se sont aperçus que je connaissais la partition par cœur et que j'étais concerné par le travail de chacun, comme quand j'étais régisseur de théâtre, ça s'est bien passé.

Il paraît que vous avez même dirigé un orchestre...

Pour son émission « Vivement dimanche », Michel Drucker m'avait demandé ce qui me ferait le plus plaisir. Et je lui ai dit : « Diriger un orchestre ». Il a demandé à l'orchestre Colonne s'il acceptait que je dirige l'ouverture des « Noces de Figaro ». J'arrive le premier jour pour répéter, je salue l'orchestre, le premier violon, tout le monde, et je demande « Où est le chef ? ». On me répond « Mais c'est vous le chef ! ». Avec le premier violon, on a surtout répété les départs, après ça allait tout seul. Diriger 80 musiciens fut vraiment l'un des moments de ma vie les plus extraordinaires.

Il y a dans votre public des spectateurs invités par leur comité d'entreprise. Qu'est-ce que ça vous inspire ?

Les comités d'entreprise, je les aime bien. Ils remplissent les salles, c'est important. J'ai beaucoup travaillé avec eux quand j'étais directeur de théâtre, en les démarchant moi-même pour leur présenter les spectacles. Mais attention, je ne faisais pas du remplissage en blousant les spectateurs ; pas de tromperie sur la marchandise, je tenais à la qualité des spectacles. Mais avec les publics d'entreprises, j'ai aussi vécu des choses extraordinaires, comme avec cette équipe qui attendait que le grand patron ait ri pour rire à son tour. On se serait cru sous Louis XIV !



L'expert Comptable

La plupart des comités d'entreprise savent qu'ils peuvent s'adjoindre un expert-comptable pour l'examen annuel des comptes de l'entreprise. Alors que cette possibilité est ouverte à tous les comités d'entreprise et que le coût financier de l'intervention de l'expert-comptable est à la charge de l'employeur, ils ne sont qu'un peu plus de 50 % à y recourir de façon ponctuelle ou régulière. Quant aux autres cas de recours à l'expert-comptable, ils ne sont que rarement utilisés par les comités d'entreprise.

Domaines d'intervention

La loi prévoit expressément que le comité d'entreprise peut faire appel à un expert-comptable dont les honoraires sont payés par l'employeur lors :

- de l'examen annuel des comptes de l'entreprise (articles L.434-6 et L.432-4 du Code du travail);
- d'une opération de concentration (article L.432-1 du Code du travail);
- du déclenchement d'une

procédure d'alerte (articles L.432-5 et L.432-6 du Code du travail);

- d'un projet de licenciement collectif pour motif économique (article L.434-6 du Code du travail);
- de l'examen deux fois par exercice des comptes prévisionnels (article L.434-6 du Code du travail);
- de l'examen du rapport sur la participation (article R.442-19 du Code du travail).

À cette liste, il convient également d'ajouter la possibilité pour le comité d'entreprise de solliciter l'intervention de l'expert-comptable en tant qu'expert en technologie. Toutefois, ne sont concernées que les seules entreprises d'au moins trois cents salariés lorsque l'employeur consulte les représentants du personnel sur un projet important

d'introduction de nouvelles technologies susceptibles d'avoir des conséquences sur l'emploi, la qualification, la rémunération, la

recourir à l'expert-comptable est expressément prévue avec prise en charge du coût financier de l'intervention par l'employeur, les



formation ou les conditions de travail (article L.434-6 du Code du travail.)

Mais au-delà de ces cas précis où la faculté de

missions que le comité d'entreprise peut confier à cet expert sont beaucoup plus larges.

En effet, conformément à

Intervention au-delà des comptes

Le comité d'entreprise peut faire appel à un expert-comptable dans de nombreuses situations et non seulement pour l'examen des comptes de l'entreprise.



Partenaire des Comités d'Entreprise



Une ouverture au Dialogue Une dynamique Sociale

CONSEIL - FORMATION - EXPERTISE COMPTABLE
20 ans de présence auprès des CE
Une compétence dans tous les secteurs d'activité
Des experts et consultants engagés au côté des élus

Le Groupe Legrand
la proximité sur toute la France



Conseil - Formation
Expertise comptable

Siège social du Groupe
153, boulevard Haussmann
75008 Paris
Tél. : 01.40.70.95.62
Fax : 01.40.70.95.63
www.groupe-legrand.com

LA CLE
Conseil - Formation

Qualifiée  OPQCM

Z.A. Europarc
123, chemin des Bassins
94035 CRÉTEIL Cedex
Tél : 01 56 71 22 00
Fax : 01 43 39 51 73
www.la-cle.fr


LEGRAND
FIDUCIAIRE
Expertise comptable

153, boulevard Haussmann
75008 Paris
Tél. : 01.40.70.95.62
Fax : 01.40.70.95.63
www.legrand-fiduciaire.com

Rôle économique

l'article L.434-6 du Code du travail, l'intervention de l'expert-comptable « porte sur tous les éléments d'ordre économique, financier ou social nécessaires à l'intelligence des comptes et à l'appréciation de la situation de l'entreprise ». Autrement dit, sa mission n'est pas seulement cantonnée aux aspects comptables mais peut englober aussi « tous les éléments d'ordre économique, financier et social » dont l'examen et la connaissance sont nécessaires à la fois à « l'intelligence des comptes » et à l'appréciation de la situation de l'entreprise ».

Enfin, le comité d'entreprise peut également faire appel à l'expert-comptable et le rémunérer sur le budget de fonctionnement :

- pour l'examen de sa propre comptabilité,
- sur tout autre sujet en tant qu'expert « libre » [article L.434-6 du Code du travail, voir *Média CE* n°18, page 52].

Désignation

Dans tous les cas où l'intervention de l'expert-comptable est à la charge de l'employeur, ce sont les seuls membres élus du comité d'entreprise qui sont habilités à la fois à prendre la décision de recourir à l'expert-comptable et à le désigner. L'employeur n'intervient pas. Cette question doit être inscrite à l'ordre du jour d'une réunion du comité d'entreprise. Au cours de la réunion, le principe de recourir à l'expert-comptable est arrêté et il est procédé à sa désignation. Le procès-verbal de la réunion doit faire apparaître l'accord sur le recours à l'expert-comptable ainsi que le nom du cabinet ou de l'expert désigné.

Toutefois, il est aussi possible de procéder en deux temps.

Au cours d'une première réunion, le principe de l'intervention d'un expert-comptable emporte l'aval de la majorité des élus du comité

d'entreprise. Le choix de l'expert-comptable est envoyé à une prochaine réunion du comité. Le premier procès-verbal doit faire état de l'accord pour l'intervention de l'expert et le second du choix du cabinet ou de l'expert à qui le comité souhaite faire appel. Dans tous les cas, le secrétaire du comité d'entreprise notifie, par écrit, au cabinet ou à l'expert-comptable sa désignation et la mission qui lui est confiée.

Compte tenu des besoins exprimés par le comité d'entreprise, l'expert-comptable établit une lettre de mission qu'il envoie à l'employeur. Cette lettre précise :

- la mission que lui a confiée le comité d'entreprise;
- le programme de travail avec l'indication de la nature et de l'étendue des investigations nécessaires ;
- le calendrier des travaux ;
- une demande de provision sur honoraires ;
- le volume approximatif des honoraires et des frais,

- le taux horaire de facturation.

En règle générale, cette lettre contient une liste de documents que souhaite consulter l'expert-comptable pour mener à bien sa mission. Il peut toujours, au cours de sa mission, demander d'autres documents que ceux figurant sur cette liste (voir ci-après).

Litiges

La plupart des litiges sont introduits par les employeurs et concernent pour l'essentiel les honoraires ou les documents sollicités par l'expert-comptable.

RÉMUNÉRATION

En cas de litige sur le montant des honoraires, le conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables a mis en place une procédure de conciliation. Cette procédure étant facultative, il appartient au juge (président du tribunal de grande instance) de trancher le litige : « Mais attendu que la cour d'appel, qui n'a pas méconnu la mission de l'expert-comptable, a, dans l'exercice du pouvoir qu'elle tient de l'article L.434-6 du Code du travail, estimé que la juste rémunération du travail accompli devait être évaluée comme elle l'a fait » (Cassation, chambre sociale, n° 97-22262, 19 octobre 1999).

L'intervention de l'expert-comptable étant, de par la loi, à la charge de l'employeur, le comité d'entreprise ne peut pas être sollicité pour régler les honoraires de l'expert. Toutefois, si l'expert-comptable intervient dans un cas où la loi ne prévoit pas la prise en charge de son intervention par l'employeur, les honoraires sont à régler par le comité. Il en est de



même, lorsque le recours à l'expert est irrégulier, comme par exemple, hors délai (Cassation, chambre sociale, n° 96-22477, 13 janvier 1999).

DOCUMENTS

Dans le cadre de sa mission, l'expert-comptable a accès aux mêmes documents que le commissaire aux comptes. Compte tenu de la nature de son intervention, il est le seul juge des pièces ou documents dont leur examen lui semble utile, à la condition qu'ils existent ou que l'employeur soit en leur possession (ou qu'il soit en mesure de se les procurer). Loin d'être une liste exhaustive, les documents auxquels l'expert-comptable est en droit d'accéder peuvent aller des procès-verbaux de contrôle fiscal ou d'URSSAF, des fiches de paie, des rapports d'audit réalisés, des évaluations des stocks propres à l'entreprise jusqu'aux documents concernant le groupe ou des filiales installées même à l'étranger (Cassation, chambre sociale, n° 99-21903, 27 novembre 2001).

L'employeur ne peut pas refuser de tels documents à l'expert-comptable. Si l'employeur refuse, il appartient à l'expert-comptable de saisir le juge.

Accès aux locaux

Aux termes de l'article L.434-6 du Code du travail, l'expert-comptable a accès librement aux locaux de l'entreprise. Il peut ainsi, sans qu'il soit tenu de demander l'autorisation au préalable à l'employeur, se rendre dans les locaux de la direction où il peut consulter les documents et pièces nécessai-

res à sa mission. Il peut également accéder librement dans les locaux du comité d'entreprise.

Si l'employeur refuse à l'expert-comptable l'accès à l'entreprise, il peut être condamné pour délit d'entrave au fonctionnement du comité d'entreprise (Cassation, chambre sociale, n° 03-83683, 9 novembre 2004).

En contrepartie de tels pouvoirs d'investigation, l'expert-comptable est tenu « aux obligations de secret et de discrétion tels que définis à l'article L.432-7 du Code du travail » : secrets de fabrication et informations confidentielles données comme telles par l'employeur.

Toutefois, ces obligations de l'expert-comptable ne pèsent qu'à l'égard de tiers. L'expert-comptable ne peut pas les invoquer à l'égard du comité d'entreprise pour refuser de répondre à une question de ce dernier.

Fin de mission

Il est d'usage que l'expert-comptable remette au comité d'entreprise un rapport intermédiaire avant la fin de sa mission. Sur cette base et compte tenu des remarques formulées par le comité d'entreprise, l'expert-comptable rédige un rapport final qui est présenté en réunion du comité. L'expert-comptable assiste de droit aux réunions ordinaires et extraordinaires consacrées au sujet qui a fait l'objet de sa mission. Il est également présent, en cas de besoin, lors des réunions préparatoires.

Le procès-verbal de la séance du comité d'entreprise reprend les principales conclusions du rapport lequel est archivé dans les dossiers du comité d'entreprise.

Vincent Rande



Tandem Expertise :

**bien orienter vos décisions
économiques et sociales**

Tandem Conseil & Formation :

comprendre pour anticiper

**Des experts comptables et des consultants
au service des comités d'entreprise et
de toutes les instances représentatives du personnel.**

**Nous privilégions une approche ciblée et sur mesure,
adaptée à votre situation et à vos préoccupations.**

Nous vous proposons :

→ **Des expertises indépendantes**

Examen des comptes annuels
Droit d'alerte, licenciements économiques
Participation des salariés
Comptabilité des C.E., ...

→ **Des conseils et une aide
à la négociation**

Accords d'intéressement, de méthode, d'entreprise...

→ **Des formations à la carte**

Contactez-nous

**C'est avec plaisir que nous vous rencontrerons
et ferons ensemble un état des lieux de vos besoins**

**7 bd de Magenta – 75010 Paris
01 55 42 22 22**

**contact@tandemexpertise.com
www.tandemexpertise.com**

Bertrand Moreau, CE Consultant



Média CE : CE-Consultant est un cabinet d'expertise comptable. Pouvez-vous nous présenter votre cabinet ?

BM : CE-Consultant a été créé en 2001. En créant le cabinet, nous avons voulu dissocier l'expertise comptable réalisée pour le compte de l'entreprise – métier que nous avons exercé depuis déjà quelques années – de l'expertise comptable commanditée par les comités d'entreprise et les associations. Ainsi, depuis 2001, nous travaillons exclusivement pour les comités d'entreprise et les associations et ne sommes jamais intervenus pour une direction d'entreprise. Nos interventions correspondent pour 80 % à une mission d'expertise comptable précisément définie par la loi (examen annuel des comptes, participation, droit d'alerte...) et les 20 % restants aux autres missions (conseil, examen de la comptabilité du CE, quitus des comptes...). Nous proposons aussi des formations aux membres des comités d'entreprise. Ces formations sont actuellement, pour l'essentiel, organisées par notre filiale, CE-Conseil. Aujourd'hui, nous sommes implantés en région parisienne (dans le 77 à

Champs-sur-Marne) et dans le sud de la France (à Nîmes.)

Média CE : Vous nous avez dit que votre cabinet travaille exclusivement pour les comités d'entreprise et les associations. Cette spécialisation correspond-elle vraiment à une « réalité sociale » ou n'est-elle pas une démarche de marketing puisque lorsque l'expert-comptable intervient, à la demande de la direction d'une entreprise ou d'un comité d'entreprise, il utilise les mêmes compétences et savoir-faire, l'expertise comptable ?

BM : Même si les CE constituent un marché du point de vue économique, notre volonté de spécialiser notre cabinet n'a pas été dictée par une quelconque démarche marketing. Les besoins, les attentes et les raisons qui poussent les CE à faire appel à un expert-comptable n'ont rien à voir avec celles des directions d'entreprise. En choisissant de nous mettre au service exclusif des représentants du personnel, nous avons aussi pris le risque de changer de métier. La mission légale de l'expert-comptable du CE diffère de celle de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes de l'entreprise. En effet, notre approche est plus économique et sociale que comptable. Les résultats comptables sont le reflet des stratégies mises en place par les directions. En fait, nous faisons l'exercice inverse de la direction qui définit ses stratégies pour aboutir à un résultat ; pour CE Consultant, nous partons des résultats et expliquons au CE les raisons des évolutions des résultats.

Média CE : Pouvez-vous définir votre approche ?

BM : Nous débutons toujours une mission par un long entretien avec les élus pour leur demander la (ou les) raison(s) à l'origine de leur décision de faire appel à l'expert-comptable. Cette étape est fondamentale. Elle permet au CE de cerner au plus près ses besoins et attentes et pour nous de pousser nos investigations dans la bonne direction. Les résultats de la mission qui nous a été confiée sont autant d'outils que le CE peut utiliser à la fin de notre intervention mais aussi dans les mois qui suivent lorsqu'il est amené à se pencher sur d'autres questions. Il arrive que, par exemple, lors de nos investigations nous mettions à jour des poches de forts gains de productivité dans l'entreprise. Une telle information s'avérera très utile pour négocier le versement d'une prime ou encore pour justifier d'une mise en place d'un dispositif d'intéressement. Enfin, et de façon plus inattendue, notre rapport d'expertise est de plus en plus pris en compte par le juge pour confirmer l'argumentation d'un salarié en conflit avec son employeur, qu'il s'agisse d'un différend d'ordre collectif ou individuel.

Média CE : Pensez-vous, comme certains de vos confrères, que toute intervention de l'expert-comptable devrait être payée par l'employeur ?

BM : Non. Pour ma part, je pense plutôt qu'il serait préférable d'augmenter la dotation dont dispose le comité d'entreprise au titre du budget de fonctionnement. Cette solution aurait le mérite

d'une part, de donner les moyens financiers aux comités qui ne disposent pas de budget suffisant aujourd'hui pour faire appel à un expert-comptable d'y recourir et, d'autre part, pour ceux qui utilisent déjà cette expertise de le faire sur d'autres missions qui présentent un grand intérêt (par exemple, le quitus des comptes). Elle a surtout l'avantage de laisser le comité d'entreprise seul juge de la nécessité de l'intervention de l'expert-comptable et du choix de ce dernier.

Vous savez, comme la mission légale est à la charge financière de l'entreprise, l'expert du CE n'est pas le bienvenu pour l'employeur. Nous constatons d'ailleurs, de plus en plus souvent, que l'employeur freine le démarrage de nos travaux en contestant nos honoraires et exerce parfois de fortes pressions sur le CE prétendant que le choix du CE de faire appel à nous est préjudiciable pour la situation financière de l'entreprise. Etrange argumentation alors que nous constatons, lors de nos missions, que le montant de nos honoraires atteint, dans des groupes, moins de 1 % des honoraires globaux payés par l'entreprise.

Pour finir, je dirai ce que je dis souvent au CE : « Le savoir est une forme de pouvoir. » Plus le CE sera informé des enjeux stratégiques de son entreprise, plus il aura de pouvoir. Il sera ainsi plus à même d'intervenir lors des réunions ou en assemblée générale devant les salariés. Ce n'est donc pas toujours facile d'exercer notre métier et de faire respecter les prérogatives du CE, mais nous y arrivons avec détermination et opiniâtreté.



**Comptabilité
et quitus
des comptes
du CE**



**Examen
des comptes
de la société**



**Procédure
d'alerte**



**Plan
de sauvegarde
de l'emploi**



**Formation
des élus**



CE-Consultant

Cabinet d'expertise comptable
spécialisé dans les comités d'entreprise

12, rue Albert Einstein - 77420 CHAMPS SUR MARNE
Tél : 01 70 01 71 01 - Fax : 01 70 01 71 18 - www.ce-consultant.com

Egalement dans le Sud de la France :

150 rue Christian Martinez - 30900 NIMES - Tél. 04 66 29 63 85 - Tél. portable 06 11 45 56 62

Week-end dans Les Vosges

Depuis le 10 juin dernier avec l'ouverture de la ligne TGV Est européen, les Vosges ne sont plus qu'à quelques heures de Paris : 1 h 30 pour Nancy, 2 h 15 pour Epinal et 2 h 25 pour Saint-Dié-des-Vosges, par exemple. Si la région possède de nombreuses infrastructures dédiées aux sports d'hiver, elle a su profiter de l'ouverture de la ligne du TGV pour mettre en valeur ses autres atouts et pour développer les offres de court séjour sur des thèmes aussi variés que la randonnée pédestre, la remise en forme et le bien-être.

Ainsi, cette région est une excellente destination le temps d'un week-end ou pour un court séjour. Un séjour dans les Vosges peut se construire sur un thème précis, mais peut aussi en combiner plusieurs : randonnée pédestre, gastronomie, détente, artisanat...

Une nature généreuse aux paysages variés

Au regard des autres massifs français, les Vosges possèdent quelques caractéristiques

qui leur sont propres. C'est tout d'abord un massif très ancien comme en témoigne aujourd'hui l'arrondi des sommets de ses montagnes. La nature a ainsi lentement façonné le paysage vosgien en séparant en deux la montagne pour créer la plaine d'Alsace, d'un côté, et le sillon rhénan, de l'autre. La Forêt-Noire a vu le jour à l'est et les Vosges à l'ouest. Sur une longueur de 180 km pour une largeur de 60 km, le massif vosgien présente des sommets allant de 900 à environ 1 400 m d'altitude et aux pieds desquels ont été creusées des vallées de la Moselle ou de la Moselotte. Sur ses pentes aux formes douces coulent de nombreux ruisseaux et torrents achevant leur course dans des lacs comme ceux de Gérardmer, de Longemer ou encore de Retournemer.

Une réussite assurée

Au-delà des possibilités qu'offre le massif vosgien aux amateurs de sports d'hiver, cette région possède de nombreux autres atouts permettant, tout le long de l'année, d'y séjourner quelques jours.

Autre caractéristique propre aux Vosges, c'est la présence d'une forêt dense et variée, ce qui en fait l'un de ses attraits majeurs. Sur

et sapins. L'exposition chaude et sèche a favorisé l'implantation et le développement de ces végétaux. A l'ouest, les versants des-



son versant qui plonge, à l'est, sur la plaine d'Alsace poussent, juste au-dessus des vignes, des châtaigniers, des pins sylvestres

pendent en pente douce vers le plateau lorrain. Ici ce sont les feuillus, les hêtres, les érables et les sorbiers qui ont élu domi-



Photo Média CE

cile. Cette grande variété de paysages est présente partout dans les Vosges, qu'il s'agisse des quatre « territoires » et des deux parcs naturels qui constituent cette région.

Au nord, les Vosges sont massives, escarpées et peu élevées. Les sommets ne dépassent pas les 600 mètres, une fois

Les randonnées dans les Vosges ont une longue histoire. Avant qu'elles ne soient le fait des touristes, elles ont été les promenades favorites des scientifiques ou collectionneurs de plantes, de fossiles ou de minéraux et ce, dès le XIX^e siècle.

passée la vallée de la Zorn. On y exploite des grès rouges au grain très fin pour en faire des pierres de construction des châteaux, églises et cathé-

drales. La nature y a fait aussi son œuvre en donnant à ces roches des formes étranges que les hommes ont utilisées pour dresser des remparts ou « Burg ». Ce « territoire » abrite l'un des deux parcs naturels vosgiens : le parc naturel des Vosges du Nord. Avec ses magnifiques forêts de feuillus, ce parc dont la création remonte à 1975 est classé réserve mondiale de biosphère. On y trouve les tourbières : espaces nés de la prolifération de sphaignes, variétés de mousses gonflées par les eaux de pluies et de ruissellements. En se décomposant, ces mousses donnent naissance à la tourbe dont l'acidité favorise la pousse d'une flore tout à fait originale : droseras carnivores, linaigrettes, airelles des marais, trèfle d'eau, notamment.

Au centre, le massif s'élève doucement pour offrir son plus haut sommet, celui du Donon à 1 009 mètres. Retenant les nuages qui déversent leur pluie, ce sommet joue le rôle de château d'eau pour toute la région où croît une forêt

épaisse abritant une faune riche de par sa variété : oiseaux, sangliers, cerfs, chevreuils, chamois et lynx... Habitée depuis des millénaires, la région garde la trace de la présence humaine au tra-

lard n'a pas envahi le sommet – la vallée de la Savoureuse qui arrose la ville de Belfort, la plaine d'Alsace, le plateau lorrain, la barrière enneigée des Alpes et l'arc jurassi-

Pour les amoureux d'histoire, les Vosges offrent de nombreuses possibilités tout en faisant un peu d'exercice. Ainsi, dans un cadre verdoyant, une randonnée de quatre heures sur une distance de 15 km, donnée de quatre heures sur une distance de 15 km, donnée de quatre heures sur une distance de 15 km, vous emmènera au pays de Jeanne d'Arc. Au départ de Maxey-sur-Meuse, vous atteindrez Domrémy-La-Pucelle, en empruntant un petit chemin pentu qui conduit jusqu'au plateau de Beauregard. Vous longerez les bords du plateau et traverserez la vallée de la Meuse, pour atteindre votre point d'arrivée. Tout au long de votre parcours, vous pourrez visiter églises, vieux villages et le site gallo-romain de Grand.

vers des anciennes abbayes (Senones, Moyenmoutier et Etival, pour ne citer quelques-unes.)

Au sud, les Vosges se trouvent au carrefour de plusieurs régions. Sur son sommet culminant, on pose les pieds en Alsace. À 1 247 mètres d'altitude sur le ballon d'Alsace, on peut voir aisément – si le brouil-

que... Le second parc vosgien a été créé en juin 1989 dans ce quatrième « territoire » : le parc naturel régional des Ballons des Vosges, l'un des plus grands en France qui ne regroupe pas moins de trois régions, quatre départements et deux cent trois communes.

Week-end

La neige certes...

Le massif des Vosges est, sans contestation possible, une excellente destination pour pratiquer un sport d'hiver, qu'il s'agisse du temps d'un week-end ou d'un séjour d'une semaine ou plus. Il n'a rien à envier aux autres massifs français. De nombreuses communes ont développé et entretiennent des stations tournées vers les différentes activités auxquelles on peut s'attendre en hiver à la montagne : ski alpin ou de fond, balades en raquettes et/ou en traîneau à chiens, luges... Les équipements ne manquent pas : remontées mécaniques, canons à neige, écoles de ski...

Les stations de ski sont nombreuses offrant, selon ses envies, toute une gamme de prestations et d'activités adaptées. Pour n'en citer que quelques-unes, le domaine des Bas-Rupts comprend 30 km de pistes balisées et tracées en *skating* et en alternatif (trois pistes vertes, deux bleues et deux rouges), un stade de départ de 100 m sur 30 convenant aux premières glisses, un espace de ski pour enfants, des itinéraires

de liaison vers les domaines nordiques de La Bresse et de Xonrupt-Longemer (soit 100 km de pistes reliées et balisées), un stade de luge et une école de ski français (cours collectifs et individuels). Au pied des pistes, on y trouve un parking (500 places), de nombreux hébergement, des restaurants et bars, des boutiques de location de matériel.

Autre exemple, Gérardmer et la vallée des lacs est, par la géographie des lieux, un espace idéal pour effectuer des balades en ski ou en raquettes. Au milieu d'un paysage tout en douceur, il est possible de faire ces balades tant de jour que de nuit à la lueur des lampes tempêtes. Si vous le souhaitez, vous pourrez aussi passer la nuit en igloo ou encore parcourir le coin en traîneau avec des chiens nordiques. Pour les plus téméraires, l'ascension de cascades glaciées peut être organisée.

Enfin, la station Frère-Jo à Ventron est tout à fait particulière du point de vue tant de son environnement que de celui qui anime l'esprit de ses responsables. Ici, c'est d'abord une terre d'histoire et de légende. En effet, Joseph Formet décide, en

1751, de se retirer pour vivre dans un cabanon en ermite. Les habitants de Ventron lui construisent une petite chapelle. Devenue lieu de pèlerinage, la petite chapelle existe toujours aujourd'hui. Sous la pulsion de la famille Leduc dont certains membres ont été des grands champions de ski, le site a été aménagé en station de sports d'hiver. A taille humaine, cette station est idéale pour les familles. Plusieurs types d'hébergement sont proposés : hôtels trois et deux étoiles et studios aux pieds des pistes. Sans oublier, une restauration servant une gastronomie vosgienne de choix et, tout récemment, la ferme du Riant où l'on peut faire une halte pour se restaurer ou boire un verre.

Ces trois exemples ne sont pas les seuls. Ils reflètent bien la diversité des stations de sports d'hiver que possède le massif vosgien.

... mais pas uniquement

Certaines années, la neige est abondante, d'autres pas. Les canons à neige dont se sont dotées les stations de

sports d'hiver prennent le relais. Parfois, cela ne suffit pas et les skieurs annulent leur séjour... Les professionnels du tourisme multiplient les initiatives afin de proposer de nombreuses solutions : mettre en valeur le massif vosgien en dehors de la période hivernale et offrir en hiver, lorsque la neige n'est pas au rendez-vous, d'autres possibilités d'activité.

Avec ses 16 500 km de sentiers pédestres banalisés et entretenus, le massif des Vosges avait une carte à jouer. Pouvant être empruntés toute l'année pour la plupart d'entre eux, ces sentiers ont été mis en valeur par les professionnels du tourisme et les autorités locales.

Tout un chacun peut y trouver son compte. Qu'il s'agisse de se maintenir en forme, de donner cours à sa passion de la faune ou de la flore, de découvrir l'histoire d'une région française ou tout simplement de s'évader des grandes agglomérations, il y a toujours une balade à faire à travers ces sentiers qui correspondent à ce que l'on souhaite.

En effet, le seul département des Vosges compte 4 153 km de sentiers qui se répartissent en 46 km de parcours de santé, 457 km gérés par les associations ou groupements divers, 3 133 km de sentiers locaux « mis en place » par le Club vosgien et 517 km de grande randonnée. De telles balades peuvent aller de quelques heures sans présenter de difficulté particulière – comme, par exemple, celle de la boucle panoramique de la vallée de la plaine d'une distance de 10 km pour 3 h 30 de marche à pied – à quasiment une journée (par exemple, celle entre Haute Meurthe et Crêtes, d'une durée de 5 h 30 à 6 h pour 20 km).



Photo Média CE

D'autres activités sont possibles. Ainsi, dans la station de La Bresse, a été installé un parc aventure. Il s'agit d'effectuer un parcours (six sont proposés selon un niveau de difficulté croissant) au-dessus du sol dans une forêt. Accroché sur un câble tendu entre les troncs des arbres, on évolue en marchant sur un autre câble. Comme un funambule, on se déplace ainsi d'un arbre à un autre. Pas de danger, si l'on perd pied, on reste suspendu par son crochet. Le parc propose aussi une autre attraction : descendre d'une crête d'une montagne en glissant sur un câble tendu. En position allongée, la tête dans un casque, on survole les arbres à une vitesse de 100 km/h. La descente ne dure que quelques minutes, mais avec sensations fortes garanties.

Une initiative exemplaire

Pour conclure, on ne manquera pas de souligner l'initiative exemplaire dont est à l'origine l'association Sofrés : permettre aux personnes porteuses de handicap d'accéder aux activités de montagne. Cette association gère un refuge dans les hautes Vosges, au Hohneck, dans le parc naturel régional des ballons des Vosges. Ce refuge a été installé dans une bâtisse traditionnelle qui a été rénovée et adaptée pour accueillir des personnes handicapées. À 1 200 mètres d'altitude, au sommet du domaine skiable de La Bresse, le lieu est très facilement accessible en été comme en hiver. L'équipe est composée d'une dizaine de jeunes pro-



fessionnels. Les activités proposées sont destinées à accompagner les personnes atteintes de handicap, qu'il soit léger ou important. C'est ainsi que les personnes fortement handicapées peuvent effectuer des balades en montagne en « joëlette » hors période hivernale ou en fauteuil ski l'hiver. Pour celles qui ont une bonne mobilité du tronc et des membres supérieurs, les balades se font dans des fauteuils tout terrain.

Dans tous les cas, les sorties sont adaptées en fonction des capacités et de la fatigabilité des personnes. Tout est prévu : fauteuils skis conçus pour les remontées mécaniques, isolation contre le froid grâce à l'utilisation de housses spécifiques et de chauffettes...

Les activités proposées peuvent être organisées à la demi-journée, à la journée ou pour un séjour plus long.

Lauren Guerche

PASSION

Fournisseur officiel

SPORT

d'émotions

WEEK-END DECOUVERTE DE MARSEILLES

3 JOURS / 2 NUITS

EN TGV

A PARTIR DE

435 EUROS

devis sur demande

Le prix comprend : Aller retour en TGV - pension complète du diner jour 1 au PDJ jour 3 en hôtel 2** - Visite de Marseille en petit train - visite des Iles Frioules - Cassis : visite des Calanques - un diner Bouillabaisse

OPTION MATCH DE FOOTBALL AU VÉLODROME 60 EUROS

CENTRALE DE RESERVATION : TEL 0 892 707 180 / FAX : 0 897 656 075

www.passion-sport.com

PASSION SPORT - PARC DES COMPETENCES - ROUEN SUD - 76140 CLEON LI 076 04 0001 - E.mail : contact@passion-sport.com

Rendez-vous avec

> Comédies Musicales :



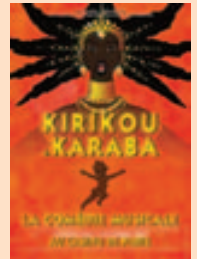
● Piaf Je T'aime

La comédie musicale en mémoire à Edith Piaf part en tournée dans toute la France du 14 octobre 2007 au 9 février 2008. Véritable hommage d'une légende de la chanson française, *Piaf Je T'aime*, nous balade dans la vie de la chanteuse au rythme de ses chansons. Cette comédie musicale émouvante et nostalgique est mise en scène par Jacques Darcy et réunit plus de 40 artistes sur la scène (chanteurs, danseurs et comédiens). Les dialogues sont signés Jean-Louis Marquet. Déjà présentée à l'Olympia de Paris cet été, cette comédie musicale part en tournée dans l'Hexagone pour 4 mois.



● Kirikou et Karaba

Principalement inspiré de Kirikou et la sorcière, dessin animé sorti en salle le 9 décembre 1998, ce spectacle vivant apparaît comme une évidence et un aboutissement du travail déjà accompli autour de ce personnage. C'est un univers coloré, ludique et exotique qui nous est présenté dans cette comédie musicale. Nourris de l' ancestrale culture africaine avec son imaginaire, ses danses, ses contes les personnages trouvent une continuité dans une comédie musicale originale et universelle. Elle se joue au Casino de Paris jusqu'au 16 décembre 2007.



> Musique:



● Vanessa Paradis est Divinidylle

Pour son grand retour, Vanessa Paradis a souhaité faire place à la musique et s'impliquer plus que jamais dans l'écriture et la composition de son cinquième album studio. Pour la réalisation, la composition et l'écriture elle s'est entourée des meilleurs comme M et Jérôme Goldet. Le résultat est un album plus rock que les précédents, mais toujours empreint de poésie. Parmi les auteurs, on retrouve bien entendu M, Brigitte Fontaine et Alain Chamfort. Sur onze titres, Vanessa Paradis signe le texte d'une chanson et en a composé cinq.



> Humour :



● Arrête de pleurer Pénélope 2

Revoilà les trois copines qui, cette fois-ci, ont dépassé le cap de la trentaine, avec succès ? En tout cas elles ont pris cinq ans dans la vue depuis leur dernière apparition. Elles se retrouvent, aujourd'hui, le temps d'un après-midi et font le point. On pourrait croire qu'elles ont acquis un plus de sagesse et de modération mais pas du tout, bien au contraire. Vont-elles enfin trouver le bonheur ? A découvrir jusqu'au 2 décembre 2007 au théâtre Fontaine.



● Liane Foly : la folle parenthèse

Liane Foly fête cette année ses 20 ans de carrière en s'offrant un nouveau défi : arpenter les scènes de France à la tête d'un spectacle original. Sur scène, elle laisse libre cours à ses meilleures et surprenantes imitations, entre émotions et chansons. C'est dans de multiples voies, souvent loufoques, parfois émouvantes, qu'elle va ainsi entraîner le public. Ne pas rater les dates où elle sera dans votre région. Elle achèvera sa tournée le 31 mai 2008 à Dijon.



la Culture

> *Cinéma :*

- Lions et agneaux

L'histoire poignante et complexe de plusieurs personnes impliquées de près ou de loin dans le combat américain contre le terrorisme : un sénateur qui essaye de vendre la dernière stratégie globale à une journaliste d'information de télévision, un professeur universitaire idéaliste qui essaye de convaincre le plus prometteur de ses élèves de changer de vie, et deux jeunes hommes qui combattent dans les montagnes enneigées d'Afghanistan. Sortie le 21 novembre avec Robert Redford, Meryl Streep et Tom Cruise.



> *Théâtre :*

- DOM JUAN, le festin de pierre

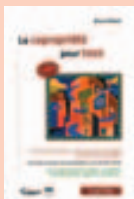
C'est au théâtre Marigny depuis le 19 septembre et ce, jusqu'au 12 décembre, que se joue Dom Juan mis en scène et avec Philippe Torreton. Molière, dans son immense oeuvre, regroupe dans Dom Juan des scènes de combats, de dangers et même de décès. C'est une pièce troublante, baroque, au héros incertain. C'est l'histoire de Dom Juan, personnage révélateur des limites humaines à travers ses choix et ses actes et dont la vie est devenue un mythe.



> Livre :

- Tout sur la copropriété

« Pour être pleinement acteur de sa copropriété cet ouvrage, étayé d'exemples et de conseils, permettra à chacun de : comprendre le droit de la copropriété, suivre les étapes pour devenir copropriétaire, mieux connaître les acteurs de la copropriété et participer au mieux aux assemblées générales. Cette 3^e édition intègre les nouvelles dispositions, lois et décrets relatifs à la copropriété. » Disponible aux éditions Vuibert.





Le Club Covac

Bénéficiez des multiples avantages

1 VACANCES INDIVIDUELLES AU TARIFF DE GROUPE

Remises sur vos vacances de 10 à 40 %

- Avec plus de 60 voyagistes
- Locations-séjours
- Circuits-Chalets
- Appartements-week-end
- Tourisme-Croisières

2 LES GRANDES ENSEIGNES NATIONALES ET LOCALES

Remises de 4 à 40 % avec

- Les grandes enseignes nationales et locales pour vos commerces de proximité
- contactez nous et nous les négocions pour vous



3 ASSISTANCE JURIDIQUE

Un service juridique adapté à vos besoins

- Informations - conseils - connaissance de vos droits, etc.
- Covac vous metra en contact avec son cabinet juridique

4 BILLETTERIE

Remises sur vos spectacles

- Concerts - parcs - d'attractions
- événements sportifs - Salles de sport - discothèques et pub, Cinéma, etc.

Commandez votre carte fidélité



Liste complète dans notre site

www.agencecovac.com



Contactez Covac

01 46 32 13 35

info@agencecovac.com

VOUS AVEZ MANQUÉ UN NUMÉRO DE



**ET VOUS SOUHAITEZ COMPLÉTER
VOTRE COLLECTION...**



**Coupon à nous renvoyer par fax
au 0811 11 20 27 ou par courrier :
Media CE, 134-140 rue d'Aubervilliers - 75019 Paris**

- | | |
|---|--|
| ☐ N°20 (8 €*) x.....=.....€ | ☐ N°21 (8 €*) x.....=.....€ |
| ☐ SL N°2 (40 €*) x.....=.....€ | ☐ N°22 (8 €*) x.....=.....€ |
| ☐ N°23 (8 €*) x.....=.....€ | ☐ Ess 5 (40 €*) x.....=.....€ |
| ☐ N°24 (8 €*) x.....=.....€ | ☐ N°25 (8 €*) x.....=.....€ |

CE :
Nom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Tél. : Fax :
Email :

Tél. : 08 11 11 20 26 - Fax 08 11 11 20 27 - E-mail : info@mediace.fr

**CONTACTEZ NOUS POUR CONNAITRE LES AUTRES
NUMEROS DISPONIBLES**

* Plus frais d'envoi 5 €

MédiaCE

134-140 rue d'Aubervilliers - 75019 Paris
Tél. 0 811 11 20 26 (prix d'un appel local)
Fax 0 811 11 20 27
E-mail : info@mediace.fr

Directeur de la Publication :
Jacques Guez (jgueuz@mediace.fr)

Rédacteur en chef :
Erick Inglevert (einglevert@mediace.fr)

Assistante de rédaction :
Sheirlen Sebbag (sheirlen@mediace.fr)

Rédaction :
(redaction@mediace.fr)
Lauren Guerche, Jean Martinez, Vincent Rande,
Sheirlen Sebbag, Barbara Rémy,
Dominique Franceschi et Anna Seurin.

Service tourisme :
Lauren Guerche, Sheirlen Sebbag et Barbara Rémy.

Correcteur :
Yves Lambret

Ont collaboré à ce numéro :
Marc Delomez, Marie Boussin, Mikhal Guigui,
Sylvie Vercleyen, Abdel Benchabbi, Nelly Cohen,
Jean-Luc Scemama, Nadine Perronet,
Mounir Kinaa, Irwin Rosenthal.

Maquette :
Ecif

Crédits Photos :
Office de tourisme de Cuba, Okaya, Temps Jeune,
Aventure Scientifique, Fotolia.

Photographe :
Claude Katz

Service Lecteur :
Elodie Cépisul (elodie@mediace.fr)
Tél.: 0 811 11 20 26 (prix d'un appel local)

Service abonnement :
Nathalie Amoyal
Tél. 0 871 22 45 82 (prix d'un appel local)
abonnement@mediace.fr

Directeurs :
Marc Tubiana (mtubiana@mediace.fr)
Jean-Pierre Sarbit (jpsarbit@mediace.fr)

Service Publicité :
Seimira Khalouli (sk@mediace.fr)

Secrétariat :
Elodie Cépisul (info@mediace.fr)

Régie publicitaire : WCE Régie
Imprimeur : Imp. de Champagne à Langres
Routeur : ARS Routage - Bar le Duc
ISSN n° 1636-3191
Commission paritaire : 1109 T 82322
Abonnement :
1 an (5 numéros + 2 HS) 120 €

Média CE est édité par
la SARL de Presse Les Éditions du Pré ^{BH}
34, rue André Joineau - 93310 Le Pré Saint Gervais
Dépôt légal : Novembre 2007 - Diffusion nationale

BUTTERFLY

Bienvenue dans un monde de réductions



VACANCES jusqu'à -50%
VOYAGES - HÔTELS - RÉSIDENCES
LOCATIONS AUTO - THALASSO - SKI...



ACHATS jusqu'à -50%
AUTO - MOTO - BEAUTÉ - SANTÉ
SPORT - MODE - DÉCORATION...



LOISIRS jusqu'à -50%
SORTIES - RESTAURANTS - PARCS
MUSÉES - CINÉMAS...

20 ans, ça se fête !

1 année payée = 2 années offertes



Faites plaisir à vos salariés en leur offrant UN VRAI CADEAU !
Les 3 cartes utilisables à souhait pour toute la famille
pendant 3 ans au prix de 12 € les 3 cartes au lieu de 36 €.

Infos & commandes : 01 48 74 10 50 ou butterfly.fr ou infos@butterfly.fr

Les vacances pour enfants

Si les élus de CE s'amusaient à empiler toutes les brochures d'organismes

de vacances déposées dans leur boîte aux lettres, ils obtiendraient une colonne de papier de 1m20 de haut ! C'est dire si, malgré la baisse de fréquentation des centres de vacances, l'offre de séjours, stages, mini-camps, raids et autres est pléthorique. Mais comment faire le tri dans cette multiplicité d'activités, de dominantes et de thématiques véhiculés par des séjours qui se veulent toujours plus diversifiés et pointus ? « Il faut savoir faire le distinguo entre le séjour au contenu pédagogique fort et un intitulé accrocheur qui va juste faciliter les inscriptions, explique Yoann Lebé, responsable du secteur vacances enfants et jeunes à l'UFCV. Seulement voilà, quand, face à un élu de CE qui parle d'emblée coût et réduction, j'évoque le projet pédagogique, on pense que je cherche à noyer le poisson ». Le projet quoi ?

Pédagogique, sous-entendu cet ensemble de moyens que chaque centre de

Les tendances

Colos artistiques ou raids de baroudeurs ? Les centres de vacances pour enfants rivalisent de thématiques attrayantes. Mais qui de la nouveauté et du contenu est le plus éducatif ? Le point sur les tendances qui font les belles vacances.

vacances se donne concrètement pour aider l'enfant à se socialiser et à gagner en autonomie : organisation des différents moments de la journée, aménagement de l'espace, travail de l'équipe d'animation... En lui offrant des vacances sur l'air de « A l'école d'Harry Potter » ou « Deviens toi-même une pop star », quelles valeurs souhaite-t-on réellement inculquer à l'enfant ?

Découvrir le patrimoine

Le marché des séjours de vacances évolue sans cesse et les thématiques s'affinent, développant de véritables phénomènes de mode : les pratiques artistiques, le multimédia, les sports à ris-

que récoltent de plus en plus d'inscriptions.

« Sachant pourtant que ce qui marche une année ne

programmes pourtant novateurs. Comme un séjour mixte « Enfants valides et handicapés » et un



remporte pas forcément le même succès la saison suivante », regrette Yoann Lebé, encore désemparé par l'échec de quelques

« Voyage en Afrique » reposant sur la capacité de jeunes enfants basés en France à se propulser dans l'imaginaire. « Dommage, le



séjour était peu coûteux : on faisait appel à très peu de prestataires extérieurs, préférant miser sur les compétences des animateurs à reconstituer l'ambiance d'un village africain ».

Question à 10 euros : le « multi-activités » fait-il toujours recette, séjour sans thématique percussante, digne héritier de la

les CE parce qu'il s'adresse à une large population d'enfants là où un stage pointu ne ciblerait que les plus passionnés. Alternative possible au séjour 100 % sportif (qui n'attire guère les filles, semble-t-il, mis à part l'équitation), il se structure souvent autour d'un fil rouge (beaucoup de séances de poney ? Alors nous voilà au « Pays de Crin Blanc ») ; mais surtout les organismes l'orientent de plus en plus vers la découverte du milieu environnant et de son patrimoine culturel, animalier ou humain. Chez Okaya, grâce à son séjour multi-activités situé à Trébeurden, sur la Côte d'Armor, tout est bon pour se sensibiliser au milieu marin : rencontres avec des pêcheurs, construction d'un aquarium, pêche à pied pour attraper de quoi remplir le bocal... « L'enfant n'est pas là seulement pour se faire de nouveaux copains, mais aussi pour s'enrichir. Les jeunes et leurs parents sont à la recherche d'une

ambiance et d'une ouverture au monde. Les vacances doivent être un temps d'expériences », explique Lucie Journault, responsable marketing d'Okaya.

attrayante : le bord de mer fait toujours recette, surtout quand on l'agrément de la pratique du kitesurf (planche de surf tractée par un cerf-volant) ou du char à voile.

Histoire de coûts

Finis, les séjours de 3 semaines, désormais trop chers et supplantés par les séjours de 2 semaines, voire de 12 ou 13 jours. Quant au 6 jours/7 nuits (au coût difficilement amorti, en raison des frais de transport), ils ne font plus autant recette, sauf pour des séjours à proximité du lieu d'habitation. Si les enfants de milieux favorisés délaissent de plus en plus les vacances familiales pour vivre leur hobby en colo, les classes moyennes, peu aidées par les CAF ou les municipalités, ont perdu du terrain.

Vieux concepts remis au goût du jour

La moitié des séjours proposés aujourd'hui sont des séjours classiques déguisés, intégrant une nouveauté

Idem pour la montagne où, entre randonnée et initiation à l'escalade, on s'initie désormais au moutain board (qui associe les sensations du skate à celles du snowboard) La colo bricolo où l'on réalise des bougies et des colliers de perles existe toujours mais elle s'appelle « Loisirs créatifs » (dans le catalogue

Se renseigner sur la réglementation
Ministère de la Jeunesse et des Sports : www.jeunesse-sports.gouv.fr
Jeunesse au Plein Air : www.jp.a.asso.fr
Tél. 01 44 95 81 21
Un guide « Enfants et espaces ».
L'UNAT : www.unat-idf.asso.fr
Tél. 01 42 73 38 14

colo des années 50, alternance d'activités sportives, de jeux collectifs, de découvertes tous azimuts et de moments de détente ? Il séduit souvent



Temps Jeunes

d'Aventures Scientifiques) : elle répond à l'engouement du moment pour les arts manuels et initie son petit monde à la pratique très en vogue du scrap-booking (ou réalisation d'albums photos customisés). « On invente assez peu de thèmes nouveaux, explique un directeur d'organisme, mais on les présente différemment ». Surtout si l'actualité pousse soudain une pratique vieille comme le monde sur le devant de la scène. C'est le cas des séjours artistiques (chant, danse, théâtre), intégrés aux catalogues depuis

belle lurette, mais qui ont connu un regain d'intérêt avec la popularité d'émissions télévisées comme « La Star Académie » ou « Pop Star » ; les jeunes, encadrés par des professionnels des arts et spectacles, disposent d'un équipement sophistiqué pour réaliser un show ou produire un disque. Derrière les paillettes, qu'en est-il du projet pédagogique ? De la compétition ? « Non, il s'agit de croiser la réalisation collective et l'expression individuelle », explique un directeur de centre. « Chez

nous, pas de disque à enregistrer, précise Lucie Journault, chez Okaya qui programme un thème « Graine d'artiste ». L'enfant apprend surtout à connaître sa voix, à se présenter devant un public et à se sentir à l'aise avec son corps ». Un bémol, cependant : l'attrait de cette thématique, exploitée jusqu'à la corde par bon nombre d'organismes, tendrait à s'estomper.

L'environnement, la tendance de demain

De leur côté, les stages sportifs ont toujours leur créneau. Mais un organisme comme Vacances Junior Midi-Pyrénées a su leur donner une plus-value en proposant aux enfants la présence effective d'un sportif connu qui participe à l'élaboration du programme ; surfant sur l'effet « Coupe du Monde », l'ex-joueur de rugby à XV Fabien Galthier était ainsi invité à Saint-Lary en juillet 2007 pour encadrer un stage de rugby, mixant la pratique sur le terrain, la découverte du sport grâce au multimédia et la visite de sites sportifs officiels. Enjeu : sensibiliser à la maîtrise de soi, à la vie de groupe, au respect de l'autre... et s'éclater aux côtés du grand homme. D'une même voix, les organismes de vacances pour enfants annoncent la montée en flèche des sports mécaniques : l'intérêt des jeunes (et même des très jeunes) est croissant et l'offre s'étoffe

Trois séjours coups de cœur

« **Eco-Lonie de Vacances** » avec **Sous La Lune**
Voyage écologique en Provence pour 8-12 ans : hébergement dans une maison écolo, sensibilisation aux énergies renouvelables, intervention d'un scientifique. Une semaine. 650 € au départ de Paris.

« **Graine de véto** » (avec **Aventures Scientifiques**)
Apprendre à soigner les animaux avec les outils du vétérinaire (exercices pratiques sur des peluches), à les nourrir et à leur construire des abris. Sur un centre abritant des dizaines d'animaux. Pour les 8-13 ans. Une semaine : 549 €.

« **Les Baladins** »
Circuit dans le Jura avec Temps Jeunes. Réalisation d'un spectacle puis tournée en roulotte avec représentation du spectacle dans les villages. Pour les 12-15 ans. 2 semaines : 950 € depuis Paris.



Temps Jeunes

dans les brochures. Mais pas question de s'amuser à faire rugir les moteurs et gicler la boue des sentiers : quads, buggies et mini-motos sont conçus comme des outils permettant à l'enfant de découvrir son environnement pour mieux le respecter au gré de ses balades motorisées. Chez LPM (Loisirs Provence Méditerranée), on annonce ainsi pour 2008 des sessions avec des quads électriques, « moins sonores et moins polluants », que les jeunes de 6 à 12 ans enfourcheront pour visiter le milieu agricole, rencontrer un berger, découvrir une maison bioclimatique...

« Attention, il ne s'agit pas d'une classe de découverte, mais d'une sensibilisation ludique à l'environnement, souligne Frédéric Drochon, responsable des relations extérieures chez LPM. La prise en compte de l'environnement devenant aujourd'hui une thé-

matique très importante ». « Banco ! », a-t-on pensé chez Temps Jeunes, seul organisme certifié ISO 9001 pour l'organisation de séjours de vacances, et qui, depuis 10 ans, prône dans ces centres le souci écologique au quotidien, à travers des gestes simples (fermer les robinets, trier

les déchets) ou des actions plus ciblées (plantation d'oliviers, balisage de sentiers...). « Un intérêt pour l'environnement que nous réaffirmons aujourd'hui, en concertation avec nos directeurs de centres, toujours partie prenante de ce projet », insiste Jean Claude Bissardon, direc-

teur général de Temps Jeunes qui enfoncera le clou, en 2008, avec un tout nouveau concept, « L'enquête écologique » : un circuit promenant 12 jeunes gens de Lyon à Paris et de Paris à Londres. Leur mission ? Réaliser un véritable travail documentaire sur des

À la hausse, en 2008

Les centres maternels

Agréés par la Protection Maternelle Infantile, ils accueillent les plus jeunes à partir de 4 ans et les initient au départ, dans un cadre affectif et sécurisé. Chez LPM, en Ile-de-France : un séjour d'une semaine, avec ferme pédagogique et jardin potager.

Les séjours de soutien scolaire

Toujours dans un esprit de vacances : on révise les matières de base, dans des cours participatifs, sans cesser de pratiquer des

sports ou de faire la fête. Une nouveauté Été 2008 chez Okaya : « Rentrez du bon pied » pour les 10-15 ans.

Les séjours linguistiques... en France

En immersion totale dans un centre où Paul-Henri devient James et s'initie à l'anglais en s'amusant (« Little Big Land »/Okaya). Ou bien dans une famille anglaise installée dans le Gers : cours et jeux de rôles, de 3 à 5 enfants par famille, pour 6 jours et 5 nuits (Vacances Junior Midi-Pyrénées).





Séjours Linguistiques

ÉLÈVES DE 10 A 18 ANS ■ ÉTUDIANTS & ADULTES DÈS 16 ANS

www.ef.com

EF Education First, N°1 mondial du séjour linguistique, vous propose une nouvelle approche du voyage :

EF Vacances Linguistiques (7-18 ans)
Séjours en groupes accompagnés pendant les vacances scolaires.

EF Centres Internationaux de Langues (À partir de 16 ans)
Séjours individuels, tous niveaux, toutes durées, dans nos écoles de langues accréditées.

EF Une Année d'Études à l'Étranger (À partir de 16 ans)
Un semestre ou une année d'études dans nos écoles de langues accréditées.

■ Angleterre	■ Malte
■ Irlande	■ Allemagne
■ Ecosse	■ Italie
■ États-Unis	■ Espagne
■ Canada	■ Equateur
■ Australie	■ Costa Rica
■ Nouvelle-Zélande	■ Chine
■ Afrique du Sud	

Offre Spéciale CE

Pour plus d'information, contactez notre équipe au :
01 42 61 10 79 ou info.fr@ef.com

www.ef.com



actions de protection de l'environnement (comme l'opération Vélib' de Paris - les bicyclettes électriques en location - ou la maison écologique pilote de Bedzed, en Angleterre). Depuis quelques années, Temps Jeunes propose aussi sa fameuse mini-ville d'Oullins et ses vrais édifices lyonnais reconstitués à hauteur de bambin : au volant d'autos quadricycles à moteur, les heureux petits colons découvrent le code de la route et le comportement du conducteur responsable. Une sensibilisation à la citoyenneté qui pourrait bien devenir l'une des tendances lourdes de demain.

Voyages participatifs

« Ce sont les circuits à l'étranger qui réorientent les ados vers les séjours de vacances », annonce

Patrice Halimi directeur de Zigotours, organisme spécialisé dans les aventures exotiques. Oui, mais les vacances tout confort où l'on trotte en touriste derrière le guide local sont en passe d'être distancées par les vrais séjours « débrouille ». Des initiations au voyage où les jeunes élaborent collectivement leur circuit futur, en se plongeant dans les brochures et les sites internet, et qui, une fois sur place, gèrent au quotidien le budget, le choix du transport et de l'escal. « Attention aux organismes qui donneront la priorité à la prestation et non au projet, rappelle Patrice Halimi. Des hôtels 4 étoiles, des bus de luxe, des circuits standard, des guides et des animateurs qui font tout à la place des jeunes, non ! Qu'apporte le voyage sur le plan éducatif s'il ne permet pas au jeune de vivre le dépaysement, de rompre avec ses habi-

tudes et de prendre des responsabilités ? La ques-

tion qu'élus et parents doivent poser n'est pas : et la sécurité ?, mais : quel est l'effectif du groupe ? Le séjour est-il figé ? ».

Comme chez Zigotours et ses circuits gradués dans leur difficulté (pour baroudeurs débutants ou confirmés), LPM propose une batterie de séjours où l'on apprend à se dépatouiller comme un vrai voyageur. Son plus beau succès ? « Le Challenge européen », un concept primé en 2003 par le Forum de l'Innovation de l'UNAT : six équipes de jeunes de 15 à 17 ans se lancent sur les routes européennes, après avoir choisi leur itinéraire ; chaque jour, elles réalisent tout au long du périple des reportages photos et des interviews qu'elles mettent en ligne sur internet le soir venu ; rencontres, découvertes multiculturelles, belles émotions collectives et

La métamorphose d'Aventures Scientifiques

En décembre 2007, Aventures Scientifiques deviendra Telligo. Un changement de nom qui accompagne une politique de diversification des thématiques : très orienté au début vers les sciences exactes comme les maths ou la physique, l'organisme s'est ensuite ouvert à d'autres disciplines : la biologie, l'archéologie, la préhistoire, mais aussi l'histoire de la mode, la création de mangas..., toujours dans un esprit de découverte ludique. Un irréductible : « Mécanique quantique et relativité générale » pour les petits curieux ! Un grand succès : « Harry Potter », un séjour en Angleterre sur les lieux même du tournage des films (comme la gare de King's Cross et son célèbre quai 9 ? !) ; mais fabriquer une potion magique est un vrai cours de chimie et créer un hippogriffe renvoie forcément à la génétique. Comme quoi, on ne change pas une formule qui gagne.

galères en tout genre font de ces jeunes, acteurs de leur vagabondage, les voyageurs de demain. « C'est un séjour qui intéresse les élus de CE à la recherche d'originalité dans leur brochure, parce qu'il rejoint leurs valeurs et leur besoin d'une démarche éducative », assure Frédéric Drochon, de chez LPM. Depuis 2 ou 3 ans, nous cherchons aussi à concrétiser avec des CE des projets de tou-

risme solidaire ou durable pour les jeunes, mais avec de vraies missions participatives auprès d'acteurs locaux. Notre proposition sur le Togo n'a pas recueilli suffisamment d'inscriptions. Mais nous avons bon espoir, à très court terme ». La colo « Tourisme solidaire » ? Une affaire à suivre, au fil des brochures à venir.

Anna seurin

Ilyas Eren, permanent du CE IBM (Noisy-le-Sec), responsable de l'organisation des séjours de vacances

« Renouveler les séjours, même ceux qui marchent »

« Chez IBM, qui compte 6 000 salariés, nous envoyons 1 700 enfants sur toutes sortes de séjours de vacances. Ce qui représente 45 % des enfants de salariés (et non 10 % comme dans la plupart des CE !). Notre participation financière atteint 25 % du prix du séjour quels que soient les revenus des parents. Nous travaillons avec une trentaine d'organismes, dont Aventures Scientifiques que nous trouvons assez timide avec les comités d'entreprises mais avec lequel nous avons finalement, la première année, testé deux séjours par tranches d'âge. Comme nous étions satisfait (l'organisme sait en effet trouver très rapidement une solution au moindre problème), nous nous sommes régulièrement engagés sur d'autres séjours. Nous récidivons en 2008 avec des thématiques portant sur les animaux (« Le loup, la cigale et la fourmi »), les médias (« A la une » ou comment créer son propre journal en s'initiant aux techniques de l'interview et de la PAO) et les sciences (« Comment ça marche ? »). Soit six séjours Aventures Scientifiques sur les 30 présentés dans notre brochure. Mais attention, les thématiques pointues vieillissent vite et nous renouvelons chaque année un quart des propositions ».



Le spécialiste des sorties parisiennes

AGENCE TABLES DE FRANCE
C'EST PARIS!



Chaque sortie

=
1 spectacle
+ 1 dîner tout compris
+ 1 activité parisienne

Croisière sur la Seine,
Les étoiles du Rex,
ou autres activités...

RENSEIGNEZ-VOUS

01 42 93 55 55

www.tdf-paris.com

info@tdf-paris.com

THÉÂTRE

LE SPECIALISTE DES SORTIES PARISIENNES



LA TRIBUNE DES ELUS

Le rendez-vous des représentants du personnel est placé sous le signe de grandes journées sur l'ouverture au Dialogue et à la dynamique Sociale.

Les experts comptables de Legrand Fiduciaire et les consultants en relations du travail et en stratégies sociales de La Clé, sociétés du Groupe Legrand, engagés sur le terrain depuis bientôt 20 ans auprès des représentants du personnel, ont souhaité ouvrir pour vous un espace de paroles.



1^{er} Rendez-vous le jeudi 17 janvier 2008 à Paris Au Toit Citoyen - Grande Arche de la Défense

Dès fin mai, François Fillon informait les partenaires sociaux de l'intention du Président de la République d'engager très rapidement de profondes réformes, notamment dans le domaine social.

Depuis mi juin, les partenaires sociaux sont en possession de deux documents d'orientation :

La modernisation du marché du travail et la sécurisation des parcours professionnels ayant pour objet : le contrat de travail – la sécurisation des parcours professionnels – le régime d'assurance chômage.

La démocratie sociale portant sur : la réforme de la représentativité syndicale – les conditions de la réforme de la négociation collective.

Ils se réunissent sur ces sujets tous les vendredis depuis septembre.

Parce que ces réformes vont modifier en profondeur le paysage social de notre pays, parce qu'il est important de ne pas rester sur le bord du chemin :

Citoyens CE sera votre tribune au sein de laquelle s'exprimeront, échangeront et débattront les acteurs essentiels du dialogue social que constituent les représentants du personnel.

Au cours de la matinée, nous aborderons aussi bien les lois votées (notamment sur les heures supplémentaires) que celles qui seront en débat devant les parlementaires. Nous ferons également un état des lieux de l'avancée des travaux des partenaires sociaux.

L'après-midi sera consacrée à une table ronde qui se posera, et vous posera, la question suivante :

« *Comment améliorer le dialogue social dans les entreprises ?* »

Participeront à cette tribune des responsables syndicaux, des dirigeants d'entreprise, des spécialistes du monde économique et social et surtout VOUS représentants du personnel.

Une synthèse de cette journée sera réalisée, adressée à tous les participants et relayée dans les médias et auprès des acteurs du monde politique, économique et social.

Programme de la journée

10h : Café d'accueil

10h30 à 12h30 :

- Présentation des nouvelles réformes sociales votées
- Conséquences pratiques et débats avec les participants

12h30 à 14h30 :

- Echanges autour du déjeuner

14h30 à 16h30 : Table ronde

- « *Comment améliorer le dialogue social dans les entreprises ?* »

Avec la participation d'élus de CE, de responsables syndicaux, de dirigeants d'entreprise et de spécialistes du monde économique et social

16h30 : Cocktail de clôture

**Coût : 120 €
par participant**

(accès au toit,
déjeuner et pauses compris)

Contact : Pascal Judas
et son équipe

Tél. **01 56 71 22 00**

Fax **01 43 39 51 73**

E-mail formation@la-cle.fr

A retourner à : La Clé – ZA Europarc – Le Hameau – 123 Chemin des bassins – 94035 Créteil Cedex

**Je souhaite participer à Citoyens CE le 17 janvier et recevoir
la plaquette accompagnée du bulletin d'inscription**

Mme/M. Prénom
Société Fonction de représentant du personnel
Adresse
Tél. : Email :



Cahier expert

Au sommaire

Actualités

Clause de dédit-formation : validité
Accord d'entreprise : valeur de l'annexe
Sécurité sociale
Repos compensateur : information
L'emploi des seniors
Plan d'épargne entreprise : 13^e mois
Travail à temps partiel
Licenciements des salariés protégés

page 50

Point de vue de l'expert-comptable

La GPEC : entre opportunité et menaces pour l'emploi
Les prérogatives économiques du comité d'établissement
La validation des acquis d'expérience

page 54

Questions pratiques

Comptabilité et gestion du CE

page 56

Forum des experts

Le relevé individuel de situation retraite (RIS)
Heures supplémentaires
Missions et attributions de l'inspecteur du travail

page 52

Bon à savoir

Le règlement intérieur du CE

page 58

Plan social, sécurité au travail

Dans la centaine de décisions rendues par la chambre sociale de la Cour de cassation en juin dernier, trois ont tout particulièrement retenu notre attention.

Plan de sauvegarde de l'emploi

Un salarié exerce les fonctions de directeur d'un centre de production situé à Saint-Étienne. Un plan stratégique, économique et social prévoyant la suppression de nombreux emplois et la fermeture du centre de production de Saint-Étienne est mis en œuvre de 1999 à 2002.

Ce salarié demande, par lettre du 29 novembre 2002, à bénéficier d'un départ volontaire dans le cadre de ce plan et à être dispensé de l'exécution des deux tiers de son préavis afin de pouvoir être mis à la disposition d'une société qui envisageait de s'implanter dans la région.

Le salarié est licencié pour motif économique par lettre du 19 décembre 2002. Une convention de mise à disposition est signée entre son employeur et cette société pour la période de mars à juin 2003.

Le 1^{er} juillet 2002, le salarié est définitivement embauché par cette

société. Six jours après son embauche, soit le 7 juillet, la société est mise en redressement judiciaire et le salarié est licencié par cette dernière le 31 octobre 2003.

Le salarié saisit le conseil de prud'hommes d'une demande de dommages et intérêts contre son premier employeur estimant qu'il lui avait fourni des informations erronées sur la société où il avait été reclassé. La cour d'appel de Lyon donne raison au salarié, ce que confirme la chambre sociale de la Cour de cassation :

« Mais attendu que l'employeur qui, dans le cadre

de la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi qu'il a établi, propose aux salariés des mesures de reclassement dans une autre entreprise, doit les informer loyalement des risques que peuvent présenter les emplois proposés ;

« Et attendu que la société G. et sa filiale, la société S., qui savaient que le redressement de la situation très obérée de la société Y. était conditionné par un apport personnel, sans cesse différé promis par M. Y pour couvrir le déficit, avaient néanmoins encouragé M. X dans son projet de reclassement externe

Marcel Dumont est décédé le 30 octobre 2007. La rédaction de Média CE tient à rendre hommage à cet homme qui a consacré sa vie professionnelle à la défense du droit des comités d'entreprise, en orientant l'activité conseil exclusivement vers les représentants du personnel.

Toute l'équipe de Média CE présente ses condoléances à la famille et aux proches de Marcel Dumont.

Actualités

auprès de la société Y sans lui communiquer ces informations dont il n'a pas été prétendu qu'il les connaissait, ce qui avait conduit l'intéressé à conclure un contrat de travail avec un employeur qui devait déposer son bilan sept jours plus tard, la cour d'appel en a exactement déduit que la société G., qui avait failli à son obligation de mettre en œuvre de bonne foi le plan de sauvegarde de l'emploi, devait réparer le préjudice qui en était résulté pour M. X lequel avait perdu une chance d'effectuer un autre choix... » (Cassation, chambre sociale, n° 06-41001, 6 juin 2007.)

Dans l'autre affaire, un salarié est licencié pour motif économique, dans le cadre d'un licenciement collectif. Le plan de sauvegarde de l'emploi établi par la société prévoyait le versement d'une somme en complément de l'indemnité de licenciement. Le salarié conteste le bien-fondé de son licenciement et réclame une indemnisation pour licenciement sans cause

réelle et sérieuse.

La cour d'appel d'Aix-en-Provence constate que le licenciement ne repose pas sur une cause réelle et sérieuse et accorde au salarié des dommages et intérêts. Toutefois, les juges déduisent du montant des dommages et intérêts la somme complémentaire allouée au salarié au titre des mesures d'accompagnement des licenciements que prévoyait le plan de sauvegarde de l'emploi. À tort, décide la cour de cassation : « Qu'en statuant ainsi alors que les indemnités complémentaires prévues par le plan social pour faciliter le reclassement des salariés licenciés n'ont pas le même objet que les dommages-intérêts pour licenciement sans cause réelle et sérieuse qui réparaient le préjudice résultant des irrégularités de forme et de fond du licenciement, de sorte qu'elles se cumulent avec l'indemnité allouée au titre de l'article L.122-14-4 du Code du travail, la cour d'appel a violé... »

(Cassation, chambre sociale, n° 05-42578, 6 juin 2007.)

Obligation de sécurité

Un salarié exerce les fonctions de conducteur de travaux. Il est licencié pour faute grave, son employeur lui reprochant de n'avoir pris aucune mesure de sécurité alors que son équipe effectuait des travaux dans une tranchée non blindée.

Il saisit le conseil de prud'hommes pour contester son licenciement. À l'appui de sa demande, il avance notamment le fait que son employeur avait « directement délégué à une autre personne, en l'occurrence le chef de chantier, les pouvoirs de contrôler et d'assurer le blindage des tranchées dans lesquelles des travaux étaient effectués. » La Cour de cassation confirme la décision de la cour d'appel de Toulouse qui a estimé que le licenciement du salarié reposait bien sur une faute grave :

« Mais attendu... qu'il répond des fautes qu'il a personnellement commises dans l'exécution de son contrat de travail, même si l'employeur a consenti à d'autres salariés une délégation de pouvoirs en matière de sécurité ; « Et attendu que l'arrêt constate qu'alors que M. X... était chargé, en sa qualité de conducteur de travaux, d'organiser l'hygiène et la sécurité des chantiers et de mettre en œuvre les consignes de sécurité et mesures de prévention, il n'avait pas assuré la protection des salariés travaillant dans une tranchée profonde non blindée, en dépit des observations qui lui avaient été faites sur le danger de cette situation ; « Que la cour d'appel... a pu décider que le comportement du salarié constituait une faute grave rendant impossible son maintien dans l'entreprise pendant la durée du préavis. » (Cassation, chambre sociale, n° 05-43039, 6 juin 2007.)

La rédaction

PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE : 13^e MOIS

Aux termes de l'article L.443-7 du Code du travail, aucun élément de rémunération en vigueur dans l'entreprise (ou qui deviendrait obligatoire en vertu de dispositions légales ou conventionnelles) ne peut être remplacé, en totalité ou en partie, par des versements sur un plan d'épargne d'entreprise.

Ces dispositions ne souffrent aucune exception. Ainsi, une entreprise ne peut substituer le paiement du treizième mois au versement d'un montant équivalent sur le plan d'épargne d'entreprise et ce, même si les délégués du personnel ont donné un avis favorable sur un tel

versement : « ... les sommes versées par l'entreprise sur le plan d'épargne d'entreprise ne peuvent se substituer à aucun des éléments de rémunération qui y sont en vigueur, au moment de la mise en place d'un plan d'épargne d'entreprise ou qui deviennent obligatoires en vertu de règles légales ou contractuelles ; qu'il en résulte que l'employeur ne peut pas s'acquitter de son obligation de paiement de tout ou partie du salaire sous forme de versement au plan d'épargne d'entreprise. »

(Cassation, chambre sociale, n° 05-45676, 10 mai 2007.)

Actualités

■ CLAUDE DE DÉDIT-FORMATION : VALIDITÉ

Un salarié est embauché en tant que commandant de bord par une compagnie aérienne. Il bénéficie d'un stage de formation pour voler sur Airbus A 320. Il signe une clause de dédit-formation par laquelle il s'engage à servir la société pendant une durée de trois ans ou à rembourser *pro rata temporis* les frais engendrés par cette formation en cas de démission ou de licenciement (pour faute grave ou lourde) avant la fin de cette période de trois ans.

Un an après son embauche, il donne sa démission. La compagnie aérienne demande au salarié de lui rembourser une partie des frais de la formation dont il a bénéficié pour pouvoir voler sur Airbus A 320.

Le salarié refuse au motif que son employeur était dans l'incapacité de produire une facture permettant de connaître le coût réel de cette formation.

La cour d'appel de Versailles donne raison au salarié. Décision que conteste la compagnie aérienne qui avance les arguments suivants :

- « les parties ayant convenu d'un coût de formation sur Airbus A 320 fixé à 240 000 francs, le juge ne pouvait dire que le coût n'est pas réel ou dispro-

portionné et, par voie de conséquence, prononcer la nullité de la clause de dédit-formation sans qu'il soit allégué ou justifié que la somme était disproportionnée à la somme contractuellement fixée ;

- « ... M. Y n'a jamais contesté le coût de la formation mais a seulement argué de l'incapacité de la société... à produire une facture ;

- « la société... faisait valoir que la réalisation en interne de la formation sur Airbus A 320 ne permettait pas de produire des factures établies par un tiers ;

- « le coût de la formation avait donc été fixé par référence à un coût moyen de la formation pratiqué dans la profession.

La Cour de cassation rejette l'argumentation de la société :

« Mais attendu que la cour d'appel, qui a constaté que la clause de dédit-formation ne contenait aucune information sur le coût réel de la formation pour l'employeur, en a exactement déduit que les conditions de validité de cette clause n'étaient pas réunies... » (Cassation, chambre sociale, n° 05-16647, 16 mai 2007.)

■ LICENCIEMENTS DE SALARIÉS PROTÉGÉS

Un salarié est à la fois membre élu du comité d'entreprise et du CHSCT. L'employeur lui modifie ses attributions, alors qu'il manifeste clairement son désaccord. Il s'adresse donc au conseil de prud'hommes pour obtenir la résiliation judiciaire de son contrat de travail aux torts de l'employeur. Il obtient gain de cause devant le conseil de prud'hommes et la cour d'appel de Poitiers.

Pour l'employeur, la modification des attributions de l'intéressé s'était imposée. En effet, poursuivait-il, le représentant du personnel « s'était plaint d'une situation de harcèlement qui avait finalement conduit l'inspecteur du travail à intervenir pour lui demander de remédier à cette situation ». C'est ce qu'il avait fait en redistribuant les tâches du salarié. La chambre sociale de la Cour de cassation ne retient pas l'argumentation de l'employeur :

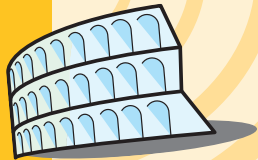
« Mais attendu que la cour d'appel a exactement

énoncé qu'aucune modification de son contrat de travail ou changement de ses conditions de travail ne peut être imposé à un salarié protégé, et qu'en cas de refus par le salarié de cette modification ou de ce changement, il appartient à l'employeur d'engager la procédure de licenciement en demandant l'autorisation à l'inspecteur du travail ;

« D'où il s'en suit qu'ayant constaté que, malgré le désaccord du salarié protégé, l'employeur avait modifié les attributions de celui-ci en 2001, sans le réintégrer dans ses fonctions et sans mettre en œuvre la procédure spéciale de licenciement dès le refus de l'intéressé le 16 octobre 2001, avant la demande en justice de celui-ci, la cour d'appel a... exactement décidé que la demande de résiliation judiciaire aux torts de l'employeur était justifiée. » (Cassation, chambre sociale, n° 05-46058, 6 juin 2007.)

■ TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

En vingt-cinq ans, la part des salariés travaillant à temps partiel a plus que doublé. En effet, elle est passée de 8 % au début des années quatre-vingts à 18 % en 2005. Sur ce total, près d'un salarié à temps partiel sur trois occupe son emploi faute d'en trouver un à temps plein (« Premières synthèses », septembre 2007, n° 39.3, DARES.)



Forum des

LE RELEVÉ INDIVIDUEL DE SITUATION RETRAITE (RIS)

Qu'est ce que le RIS ?

Le RIS a pour but d'informer l'assuré de ses droits futurs à retraite.

Il indique la liste des régimes auprès desquels l'intéressé a acquis des droits à retraite, les éléments de rémunération pris en compte, la durée d'assurance ou le nombre de points acquis et des informations sur les périodes non travaillées, mais pouvant être prises en compte pour le calcul de la retraite.

Qu'est-ce qui change ?

Désormais, le RIS sera envoyé automatiquement chaque année aux dates suivantes :

- 1^{er} juillet 2007 pour les bénéficiaires de 50 ans en 2007 ;
- 1^{er} juillet 2008 pour les bénéficiaires de 45 ou 50 ans en 2008 ;
- 1^{er} juillet 2009 pour les bénéficiaires de 40, 45 ou 50 ans en 2009 ;
- 1^{er} juillet 2010 pour ceux de 35, 40, 45 ou 50 ans en 2010.

Dès 2008, le RIS sera adressé, tous les deux ans au plus, à la personne qui le demande.

Précision

Si l'assuré a relevé de plusieurs régimes gérés par des organismes distincts au cours de l'année considérée, l'estimation indicative globale du montant total et du montant de chacune des pensions de retraite dont il pourra bénéficier est délivrée selon un calendrier fixé comme suit :

- 1^{er} juillet 2007 pour les bénéficiaires de 58 ans en 2007 ;
- 1^{er} juillet 2008 pour les bénéficiaires de 57 ou 58 ans en 2008 ;
- 1^{er} juillet 2009 pour les bénéficiaires de 56 ou 57 ans au cours de l'année 2009 ;
- 1^{er} juillet 2010 pour les bénéficiaires de 55 ou 56 ans en 2010.

Arr. 11 juil. 2007, JO 26 juil.

HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Depuis le 1^{er} octobre 2007, les heures supplémentaires sont soumises à un nouveau régime social et fiscal.

Désormais, les salariés bénéficient, au titre des heures supplémentaires, complémentaires ou de tout autre temps de travail supplémentaire (heures effectuées au delà du cycle, de la durée annuelle de travail, du forfait jour...), d'une réduction de cotisations salariales de 21,5 % au maximum par heure.

Ces heures sont par ailleurs exonérées d'impôt sur le revenu, sans plafonnement.

Attention : le montant exonéré figurera toutefois sur la déclaration de revenu afin d'être réintégré dans le revenu fiscal de référence pris en compte notamment pour l'établissement du montant de la taxe foncière, de la taxe d'habitation ainsi que pour l'octroi de certaines prestations et de la prime pour l'emploi.

Le chef d'une entreprise dont l'effectif est supérieur à 20 salariés bénéficie quant à lui d'une déduction forfaitaire de cotisations patronales de 0,50 euros par heure (1,50 euros dans les entreprises de moins de 20 salariés). Cette réduction n'est applicable qu'aux heures supplémentaires, les heures complémentaires ne sont pas concernées afin de ne pas favoriser le développement du temps partiel.

Le bénéfice de cette réglementation est subordonné au respect par l'employeur des dispositions légales et conventionnelles relatives à la durée du travail (limites quotidiennes et hebdomadaires, temps de pause etc...) ainsi qu'à la non substitution des heures supplémentaires ou complémentaires à d'autres éléments de rémunération (par exemple la transformation d'une prime en paiement d'heures supplémentaires pour bénéficier de la déduction).

L'employeur doit également tenir à la disposition du service des impôts et de l'URSSAF un récapitulatif hebdomadaire par salarié du nombre d'heures supplémentaires ou complémentaires effectuées, indiquant leur taux de majoration et le mois au cours duquel elles ont été rémunérées.

Enfin, il doit adresser au comité d'entreprise un bilan annuel sur l'utilisation du volume d'heures supplémentaires et complémentaires effectuées.

experts...

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS DE L'INSPECTEUR DU TRAVAIL

Chargé de veiller à l'application des dispositions du Code du travail, des lois et règlements non codifiés relatifs au régime du travail, aux conventions et accords collectifs, l'inspecteur du travail a également un rôle de conseil et d'information auprès des employeurs, des salariés et des représentants du personnel sur leurs droits et leurs obligations, ou lors des conflits collectifs.

Compte tenu de ces différentes fonctions, les employeurs sont alors censés laisser à disposition de l'inspecteur du travail différents documents (registre unique du personnel, contrats de travail, procès-verbaux des réunions du CHSCT et du CE, bilan social...), tout en sachant que l'inspecteur lui, a une obligation de confidentialité, d'intégrité et d'impartialité, et que celui-ci doit avoir une motivation claire et précise des décisions

rendues. Il est d'ailleurs important de rappeler que les décisions prises par l'inspecteur du travail peuvent faire l'objet d'un recours :

- gracieux devant l'inspecteur lui-même ;
- hiérarchique auprès du ministère du travail ;
- contentieux auprès du tribunal administratif.

A savoir également que depuis la mise en place d'un plan de modernisation en 2006, l'efficacité de l'inspection du travail a été renforcée autour de trois priorités :

- Augmenter les effectifs ;
- Favoriser l'intervention des services de contrôle sur les enjeux nationaux et locaux ;
- Assister les inspecteurs du travail généralistes par des compétences spécialisées.

Acteur Juridique



Formation des élus des comités d'entreprise

Spécialiste des petits CE, formateur et accompagnant de grands CE et CCE, agréé pour la formation économique des élus de CE.

Accompagnement des comités d'entreprise

Aide les élus à exercer un mandat efficace et favorise le dialogue social, 15 ans d'expérience.

Rendez-vous sur
www.dubostetcompagnie.fr

DUBOST & Compagnie SARL – 124 avenue Gambetta 75020 Paris
info@dubostetcompagnie.fr – Tél : 01 40 30 91 88 - Fax : 01 40 30 91 54



Nicolas DUBOST
Directeur et Formateur

LA GPEC : ENTRE OPPORTUNITÉ ET MENACES POUR L'EMPLOI

La Loi Borloo de janvier 2005 a rendu obligatoire la négociation tous les trois ans d'un accord de GPEC (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences) dans les entreprises ou groupe de plus de 300 salariés. Les organisations syndicales et le comité d'entreprise vont donc être appelés à traiter cette question avant fin janvier 2008 (trois ans après le vote de la loi au plus tard).

Dans cette perspective, il convenait de faire le point sur la GPEC.

La GPEC permet à l'entreprise d'anticiper sur les évolutions de carrière et des emplois pour les adapter aux futurs besoins en tenant compte des progrès technologiques et des contraintes économiques. Elle vise à assurer la cohérence entre stratégie économique et gestion des ressources humaines.

La GPEC a ainsi pour objet de déterminer les mouvements d'effectifs et de compétences à organiser dans les 3 à 5 ans à venir pour répondre aux besoins de l'entreprise.

Dans tous les cas, la GPEC ne sera efficace que si l'entreprise est capable de déterminer une stratégie claire et précise, permettant d'évaluer ses futurs besoins en effectifs et compétences.

Le rôle des élus consistera d'abord à demander une information complète sur la stratégie (à trois ans) de l'entreprise et son impact prévisible sur les emplois et les salaires (article L.320-2 du Code du Travail).

A partir des besoins identifiés, la GPEC doit permettre de :

- programmer des formations pour faire évoluer les salariés vers les futurs postes ;
- compléter les besoins en personnel par des embauches ;
- gérer par des départs/reconversions... les sureffectifs résiduels...

Il ressort donc que la GPEC peut aussi bien être une opportunité (formation, promotion, embauche) qu'une menace (sureffectifs).

La négociation d'un accord de GPEC sera un exercice délicat pour les représentants du personnel lesquels devront être parfaitement informés sur la stratégie de l'entreprise et donc des objectifs de ventes par type de produits et des ambitions en termes de profits.

Le comité d'entreprise, qui est l'organe clé où se discutent les informations économiques, aura alors un rôle central à jouer en matière de préparation des négociations de la GPEC.

LES PRÉROGATIVES ÉCONOMIQUES DU COMITÉ D'ÉTABLISSEMENT

Le Code du travail prévoit de façon explicite le contour des attributions du comité d'établissement, en son article L 435-2 qui énonce en ses alinéas 2 et 3 : « Les comités d'établissement assurent et contrôlent la gestion de toutes les activités sociales et culturelles sous réserve des dispositions de l'article L 435-3. En toute autre matière, ils ont les mêmes attributions que les comités d'entreprise dans la limite des pouvoirs confiés aux chefs de ces établissements. »

Le comité d'entreprise peut se faire assister d'un expert-comptable pour l'examen des comptes de l'établissement ...

Dans le cas de plusieurs établissements formant un CCE, il est de la compétence du CCE de recourir à l'expert-comptable pour la mission d'examen des comptes de l'entreprise.

Par contre, le comité d'établissement peut se faire assister d'un expert-comptable, rémunéré par l'employeur, si les pouvoirs du chef d'entreprise comportent des attributions économiques et financières entraînant un devoir de consultation, et notamment pour l'examen des comptes d'une succursale, de la masse salariale ou en cas de licenciement pour motif économique.

Ainsi, s'il existe une comptabilité propre à l'établissement, le comité d'établissement doit être informé des résultats de l'établissement dans les mêmes conditions qu'un comité d'entreprise et peut donc se faire assister d'un expert pour cela.

Il doit être consulté pour tout projet qui touche l'organisation, la gestion et la marche de l'établissement.

Avant d'agir, il faut comprendre ; or, pour comprendre, il faut savoir. L'information est un droit, tout comme le recours à l'expert-comptable.

Abdel BENCHABBI
ALÉNOS CE

Sylvie VERCLEYEN
LEGRAND FIDUCIAIRE

l'expert-comptable

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Un droit récent qui répond à une demande sociale forte.

La VAE est une démarche qui permet de faire reconnaître son expérience professionnelle ou bénévole. Cinq ans après la loi de modernisation sociale, le succès de la VAE est indéniable. Il se traduit essentiellement par une demande spontanée des salariés à la VAE. Pour les personnes ce dispositif est très intéressant. C'est un moyen d'obtenir une certification reconnue (tout ou partie d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification) selon d'autres modalités que celui de l'examen et de développer son employabilité. Cette mesure qui s'inscrit dans une logique de formation tout au long de la vie est un facteur de promotion sociale et d'insertion, qui renvoie à la question de la reconnaissance (aujourd'hui encore 20 % des jeunes sont dépourvus de toute certification).

Mais le développement de la VAE reste encore trop modeste. Alors que ce dispositif peut être une opportunité pour les entreprises, seules quelques-unes ont su l'intégrer dans leur politique de gestion des ressources humaines. La VAE peut contribuer à fidéliser les salariés par la reconnaissance de leur qualification, à accompagner des parcours professionnels et des reconversions, à gérer la seconde partie de carrière des salariés et participer au maintien dans l'emploi... La VAE n'est pas une fin en soi, c'est un moyen au service d'un projet. Développer la VAE en lien avec la stratégie de l'entreprise, les qualifications des salariés, leurs parcours, leurs souhaits et projets personnels, c'est un atout collectif dans lequel tous les acteurs sont gagnants.

Tandem Conseil & Formation peut contribuer au développement de ce dispositif en formant les élus d'entreprise (élus CE, DP), les membres de la commission formation qui sont investis sur ce sujet. Une bonne connaissance du dispositif leur permettra d'être « un relais » dans l'entreprise pour expliquer et clarifier la démarche qui souvent apparaît complexe, inaccessible et sans intérêt. Les élus au CE, informés et consultés sur le plan de formation de l'entreprise, seront à même d'engager un dialogue constructif avec l'employeur pour la mise en œuvre d'une démarche collective de la VAE.

Nadine PÉRONNET
TANDEM CONSEIL & FORMATION



Tandem Expertise :
**bien orienter vos décisions
économiques et sociales**

Tandem Conseil & Formation :
comprendre pour anticiper

Des experts comptables et des consultants
au service des comités d'entreprise et
de toutes les instances représentatives du personnel.

Nous privilégions une approche ciblée et sur mesure,
adaptée à votre situation et à vos préoccupations.

Nous vous proposons :

→ Des expertises indépendantes

Examen des comptes annuels
Droit d'alerte, licenciements économiques
Participation des salariés
Comptabilité des C.E., ...

→ Des conseils et une aide à la négociation

Accords d'intéressement, de méthode, d'entreprise...

→ Des formations à la carte

Contactez-nous

C'est avec plaisir que nous vous rencontrerons
et ferons ensemble un état des lieux de vos besoins

7 bd de Magenta – 75010 Paris

01 55 42 22 22

contact@tandemexpertise.com

www.tandemexpertise.com



Questions

Les réponses de Forma CE aux questions quotidiennes que vous

■ COMPTABILITÉ ET GESTION DU CE

La comptabilité du CE recouvre toutes les opérations liées au financement, à la tenue des comptes, aux budgets (préparation et suivi), à la trésorerie. Le comité a peu d'obligations en matière de comptabilité : le suivi des opérations liées à la comptabilité du CE est le plus souvent confié au trésorier du CE. Plus que dans tout autre domaine, la comptabilité se trouvera bien différente d'un comité à l'autre, de celui qui gère quelques milliers d'euros à celui qui gère plusieurs centaines de milliers d'euros.

Quelles sont les obligations comptables du CE ?

Le comité a peu d'obligations légales en matière de comptabilité : « A la fin de chaque année, il fait un compte-rendu détaillé de sa gestion financière » dispose la loi. Ce compte-rendu de gestion doit présenter « d'une part, le montant des dépenses assumées par lui, soit pour son propre fonctionnement, soit pour celui des activités sociales et culturelles »

Quelles sont les exigences de la comptabilité ?

Les exigences de la comptabilité sont d'assurer la conformité aux normes, la sincérité des opérations, l'indépendance des exercices. La comptabilité doit être assurée avec permanence dans le respect des règles de prudence qui sont :

- la conformité : en principe, la comptabilité enregistre les opé-

rations effectuées selon les normes imposées par le plan comptable général. Toutefois, le comité n'est pas une société. Il n'est donc pas tenu au respect des règles comptables édictées par le Code de commerce ;

- la sincérité : les écritures enregistrées doivent répondre exactement à l'opération effectuée tant sur sa date de paiement, son objet ou libellé détaillé, que sur son montant. Les informations portées au compte rendu de gestion feront apparaître les objectifs, la réalisation et les écarts. Ces deniers feront l'objet d'explications ;
- l'indépendance des exercices : une dépense est liée à un exercice. Elle doit être enregistrée au moment du paiement ;

- la permanence des méthodes : dans le cas où le CE s'écarterait des règles comptables, il veillerait à effectuer cette démarche avec continuité pour assurer la comparaison des exercices et mentionnera les règles retenues en annexe de son

rapport de gestion ;

- la prudence conduit tout normalement à provisionner une dépense ou un risque à venir que l'on connaisse ou non le montant.

Enfin rappelons qu'il ne saurait y avoir de paiement sans facture.

Le président du CE doit-il disposer de la signature sur le (les) chéquiers(s) du CE ?

Non. La gestion des ressources du CE revient aux seuls élus. Le président ne peut pas exiger de disposer de la signature pour effectuer des opérations sur les comptes. Le banquier ne peut demander que le compte soit ouvert au nom du président.

La double signature des élus est-elle obligatoire ?

Non. Certains comités estiment qu'elle offre une garantie supplémentaire dans la procédure de paie-

ment et que deux vérifications valent mieux qu'une seule.

Cette double signature est souvent réservée aux paiements qui dépassent une certaine somme (1 500 € par exemple). D'autres CE s'en tiennent à la responsabilisation du signataire. Attention, la double signature impose des règles de présence si l'on veut éviter la signature de chèques « en blanc ».

Qui doit rédiger le compte rendu de gestion que doit réaliser le CE chaque année ?

« Le CE rend compte », dit le texte de référence. En règle générale les comités ont chargé le trésorier de préparer les documents qui seront remis en réunion plénière.

Que doit contenir le compte rendu de gestion annuel du CE ?

Les textes précisent que le compte rendu

pratiques...

vous posez sur le rôle et le fonctionnement de votre CE

doit présenter l'ensemble des ressources obtenues par le comité ainsi que le montant des dépenses effectuées, tant pour le fonctionnement du comité, que pour la gestion des activités sociales et culturelles.

Chaque activité que le CE a financée doit être mentionnée distinctement et être accompagnée du montant qui lui a été consacré.

En sus de cette obligation légale, les comités auront tout intérêt à élaborer un bilan plus complet qui présentera :

- les écarts entre budgets prévisionnels et dépenses réalisées accompagnés de s explications utiles à leur compréhension : erreur, aléas imprévisibles, ou décision de gestion ;
- des indications sur le public bénéficiaire.

À quel moment le compte-rendu de gestion doit-il être présenté ?

Le compte rendu est annuel. Aucun délai

de présentation n'est fixé. Le CE aura toutefois intérêt à connaître et présenter ses comptes dans un délai le plus bref possible après la fin de l'exercice précédent. Il y va de la transparence de gestion comme de l'identification des correctifs à mettre en œuvre si nécessaire.

Remarque : le CE peut fixer une date de présentation du compte rendu dans son règlement intérieur. La présentation du compte-rendu sera inscrite à l'ordre du jour d'une réunion plénière ordinaire ou extraordinaire.

Le compte rendu de gestion du CE doit-il être porté à la connaissance du personnel ?

Oui. C'est une obligation légale. Au-delà du respect de la règle, l'on mesure bien toute l'importance de cette communication aux salariés. Les élus ont géré les activités pour leur compte. Ils doivent aux salariés toute la transparence sur l'utilisation des fonds.

Le compte rendu de gestion doit-il être soumis au vote des élus ?

Le vote nous semble nécessaire, même si aucun texte ne l'exige. Il a pour mérite de valider le compte-rendu avant de soumettre celui-ci au personnel.

Chaque membre du CE a-t-il accès aux comptes du CE ?

Oui. La gestion est collégiale et chaque membre du CE, y compris le président, doit pouvoir avoir accès aux comptes. Il convient toutefois d'organiser l'accès aux informations pour ne pas risquer de perdre une pièce justificative et ne pas perturber le travail du trésorier ou du service comptable dans les plus gros CE.

Textes de référence :

Code du travail :

R. 432-14 ; R. 432-15.

Notre conseil :

La comptabilité enregistre toutes les infor-

mations issues de tous les actes de la vie du CE. Elle est l'outil indispensable pour éclairer les élus sur les conséquences de leurs décisions. Elle leur permet de présenter le bilan de leurs actions aux salariés. Elle est, en cela, un instrument de communication précieux pour les élus. Elle implique que soient définies les règles d'enregistrement adaptées au fonctionnement et à la taille du CE. Elle impose rigueur et organisation dans l'application et ce, quelle que soit l'importance des fonds à gérer.

Extrait
du « Guide pratique
de l'élu de CE »



Bon à savoir

■ LE RÉGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ D'ENTREPRISE

Le comité d'entreprise peut se doter d'un règlement intérieur.

Ce document n'est nullement obligatoire et n'est pas soumis à une forme particulière. Il n'existe pas de modèle « officiel ». En revanche, si le comité d'entreprise décide d'élaborer un règlement intérieur, il doit respecter certaines règles.

Que contient le règlement intérieur ?

Aux termes de l'article L.431-6 du Code du travail, le comité détermine dans le règlement intérieur « les modalités de son fonctionnement et ses rapports avec les salariés de l'entreprise, pour l'exercice des missions qui lui sont confiées ». Il s'agit donc d'un document qui définit, d'une part, les modalités de fonctionnement et, d'autre part, les rapports qu'entretient le comité avec les salariés. La loi laisse ainsi une grande latitude aux membres du comité dans l'élaboration de ce document. Toutefois, aucune disposition du règlement intérieur ne peut :

- être contraire à l'ordre public ;

- contrevenir aux textes légaux relatifs aux attributions et au fonctionnement du comité d'entreprise. Concrètement, le règlement intérieur peut prévoir, par exemple, des réunions du comité tous les deux mois, la participation systématique de tous les suppléants au vote, de charges supplémentaires tant matérielles que financières pour l'entreprise (sauf si l'employeur a donné son accord lors de l'adoption du règlement, accord qui doit apparaître clairement dans le procès-verbal d'adoption) ou encore la participation d'une personne non membre du comité à toutes les réunions.

D'une façon générale, le règlement intérieur détermine :

- la composition et les attributions du bureau et, en particulier, les règles de partage des voix lors de l'élection du secrétaire ainsi que les attributions de ce dernier ;

- les commissions obligatoires et facultatives avec le nombre de membres et les modalités de désignation ;
- l'organisation et le déroulement des réunions ordinaires et extraordinaires du comité (préparation

des réunions et modalités du vote, par exemple) ;

- les modalités de versement de la contribution patronale aux activités sociales et culturelles (annuelle, trimestrielle...) ainsi que de la subvention de fonctionnement ;

- les modalités permettant aux membres du comité de circuler librement dans l'entreprise et ainsi de prendre tout contact nécessaire à l'exercice de leurs missions ;

- les règles d'organisation de réunions d'information avec le personnel dans les locaux de l'entreprise. Enfin, il est souhaitable également de prévoir une clause fixant une durée de validité au règlement intérieur, calquée sur celle du mandat des membres nouvellement élus. Les nouveaux élus pourront ainsi adapter certaines des clauses du règlement intérieur, compte tenu des évolutions de l'entreprise.

Comment adopter le règlement intérieur ?

L'usage le plus répandu consiste à inscrire à l'ordre du jour de la première

réunion du nouveau comité d'entreprise la question de l'adoption du règlement intérieur. Rien n'empêche les membres nouvellement élus de continuer à fonctionner avec le règlement intérieur existant, dès lors que ce document ne contient aucune clause limitant sa validité dans le temps.

Que ce soit lors de la première réunion ou ultérieurement, le règlement intérieur (ou ses modifications éventuelles) est adopté à la majorité des membres présents, le président pouvant prendre part au vote.

Une fois adopté, le règlement intérieur s'impose à tous les membres du comité d'entreprise y compris à l'employeur.

Dans les entreprises possédant plusieurs établissements avec un comité d'établissement, chaque instance a la faculté de se doter ou non d'un règlement intérieur. Chaque comité d'établissement peut élaborer son propre règlement intérieur.

La rédaction

Nous vous proposons deux nouvelles formations pour le dernier trimestre de l'année !

La consultation du CE sur le plan de FORMATION PROFESSIONNELLE ! (1 journée)

Chaque année, au cours de plusieurs réunions se déroulant pendant les mois d'octobre à décembre, votre employeur doit vous présenter le bilan du plan de formation de l'année passée et le projet de plan de l'année prochaine.

Objectif de cette formation :

- ❖ Savoir lire les documents que l'employeur doit vous fournir.
- ❖ Mesurer l'efficacité de sa politique pour l'entreprise et le bénéfice qu'en retire chaque salarié.
- ❖ Connaître les conditions pour bénéficier d'un Congé Individuel de Formation, d'un DIF, d'un bilan de compétence, d'une Validation des Acquis de l'Expérience, etc.

Dates et lieux :

- Strasbourg : le 20 novembre 2007
- Paris : le 30 novembre 2007
- Rennes : le 27 novembre 2007
- Lyon : le 12 décembre 2007
- Paris : le 9 janvier 2008

La négociation de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (1 journée)

Négocier la GPEC est une obligation pour les employeurs des entreprises ou les groupes d'entreprises d'au moins 300 salariés, sachant que la loi prévoyait un délai de 3 ans et que celui-ci prend fin en janvier 2008.

Objectif de cette formation :

- ❖ Définir la notion de GPEC.
- ❖ Déterminer une méthodologie pour élaborer une GPEC efficace.
- ❖ Mesurer l'intérêt pour les salariés.
- ❖ Connaître les risques encourus et les conditions de réussite.

Dates et lieux

- Paris : le 26 octobre & 29 novembre 2007
- Lille : le 29 octobre 2007
- Strasbourg : le 7 novembre 2007
- Toulouse : le 14 novembre 2007
- Rennes : le 3 décembre 2007
- Bordeaux : le 5 décembre 2007
- Lyon : le 11 décembre 2007
- Nantes : le 13 décembre 2007

N'hésitez pas à nous contacter pour connaître nos conditions d'inscription :

Paris au 01 55 56 62 10 - Lyon au 04 78 636870 - Bordeaux au 05 57 22 74 94
commercial@forma-ce.fr
www.forma-ce.fr



Les Vacances À la neige

Depuis toujours on va à la montagne en hiver pour faire du ski, respirer le grand air et s'échapper du stress quotidien de la ville. Mais nombreux restaient au chalet, n'aimant pas ou ne sachant pas skier, à attendre le reste de la famille partie dévaler les pistes. Ce temps est désormais révolu.

Subissant les ravages du réchauffement de la planète et les chutes de neige se faisant plus rares, certaines stations françaises ont décidé de prévoir des activités diverses et variées se pratiquant sans ski et/ou hors des pistes.

Hors des pistes

Faire une cure de remise en forme à la montagne n'est pas nouveau. C'est même précisément au pied des montagnes que se trouvent la plupart des centres thermaux. En revanche, pendant les vacances d'hiver, il était plus difficile de trouver une station de ski où l'on avait la possibilité de faire une petite cure thermale. Et bien désormais c'est possible.

Avec ou sans les skis ?

Pour beaucoup d'entre nous, partir au sport d'hiver implique la pratique du ski. Sans skier à la montagne, on s'ennuierait. Mais ils ont tort. De plus en plus de stations prévoient des activités qui se pratiquent hors des pistes.

Certaines stations proposent cette formule. Pour satisfaire tous les salariés il vous suffit de choisir une station qui détient un domaine skiable intéressant ainsi qu'un lieu de remise en forme proche des pistes. L'association Ski France peut vous être utile pour faire votre choix. Grâce à sa catégorisation des stations, le comité d'entreprise pourra faire une première sélection des stations qui l'intéressent. Le style « Alti Forme » regroupe les stations qui allient le ski et autres activités liées à la neige avec la remise en forme. Elles sont au nombre de 10 en France, mais il en existe bien d'autres qui ne sont pas répertoriées sur le site Internet de Ski France. Prenons l'exemple de la

station de Brides-les-Bains située en Savoie et à quelques minutes de Méribel. Cette station compte envi-

ron 75 pistes skiabiles et un choix d'activités liées à la neige très important. Mais elle possède également un spa, un centre de remise en



ron 75 pistes skiabiles et un choix d'activités liées à la neige très important. Mais elle possède également un spa, un centre de remise en

forme et est reconnue pour son savoir concernant le thermalisme. Cependant, certains cen-



fier que la station qui vous plaît propose bien cette possibilité tout au long de l'année.

Autre choix : l'hébergement dans un hôtel où l'on trouve une piscine chauffée ou un jacuzzi ou bien encore un sauna. Cela profitera à ceux qui ne sont pas très adeptes du ski mais aussi à ceux qui

Le ski en chiffres

Chaque année le ski attire environ huit millions de personnes dont deux millions d'étrangers.

Le coût moyen d'une semaine à la neige pour une famille de quatre personnes, forfaits et hébergement compris se situe entre 1 000 et 1 200 €.

auront parcouru les pistes toute la journée.

Les cures thermales ont leur lot de bienfaits et d'avantages. Seulement, si l'on part avec toute la

petite famille qui compte des enfants de moins de 3 ans, on peut oublier la semaine de remise en forme intensive. Le mieux est de trouver les stations qui proposent de multiples activités pour petits et grands sans avoir à chausser les skis.

Certaines stations, soucieuses de satisfaire tous les membres de la famille adeptes ou non de la glisse, proposent des activités comme des randonnées à raquettes qui peuvent être adaptées aux enfants à partir de 8-10 ans. Cette activité permet aux petits comme aux grands de découvrir autrement les massifs des montagnes. Les formules diffèrent selon les stations. En effet, certains offices de tourisme mettent à la disposition des vacanciers des plans et tracent des itinéraires raquettes. Cette option nécessite toutefois bon nombre de précautions notamment une prise de connaissance de la météo et des risques d'avalanche. Autres formules plus prudentes, cel-

les encadrées par des accompagnateurs professionnels. Elles sont souvent disponibles en journée, demi-journée ou nocturne. Mieux vaut préférer une randonnée d'une

spécialisés pour effectuer des remontées de torrents glacés à l'aide de crampons. Activité très sportive et qui plaira aux accros de sensations fortes. Deux types de formu-

Matériel de ski

Pour les débutants, il est conseillé de louer son matériel car, en cas de progrès ou d'équipement défectueux, il est plus facile d'échanger. Les skieurs débrouillards peuvent aussi louer leur matériel car là aussi les progrès sont possibles et même certains. L'achat est une solution qui entraîne une réflexion, le matériel de ski demeurant un investissement important. Enfin pour les skieurs confirmés l'achat est justifié. Quelque soit son niveau la sécurité reste un point à ne pas négliger. Les professionnels sont là pour aider les skieurs du débutants au confirmés.

demi-journée si l'on est accompagné d'enfants. Autrement les randonnées nocturnes nous offrent un paysage magnifique sous fond de coucher de soleil. Mais l'étendue des activités hors-pistes est vaste. Certaines stations mettent à la disposition des vacanciers des guides

les peuvent vous être proposées : en demi-journée ou en journée complète. À toutes ces activités s'est ajouté dernièrement le *zorbing* venu directement de la Nouvelle-Zélande. Il s'agit, en fait, d'une boule géante faite de PVC, transparente et gonflable, avec laquelle on dévale des



pententes sécurisées. Il existe deux types de descente : l'hydrozorb, qui consiste à s'enfermer dans la bulle avec un fond d'eau et l'harnaché, qui réside dans le fait de s'attacher à l'intérieur de la boule et de subir les rotations de celle-ci. Cette activité récréative peut se pratiquer toute l'année sur des pentes enneigées ou pas. Enfin, l'incontournable des activités hors-pistes : la luge. De plus en plus équipée la luge moderne se veut plus rapide pour des

descentes à toute allure. La nouvelle luge d'hiver qui fait fureur, l'*airboard*, est équipée de carres pour contrôler la trajectoire. Cet engin de glisse nouvelle génération permet aussi de décoller du sol à une vingtaine de centimètres. Muni d'une poignée d'accélération, il permet également de surfer avec plaisir et sécurité. Les enfants de 13 à 14 ans peuvent commencer l'initiation et il est même prévu la sortie d'un airboard adapté aux enfants

de moins de 12 ans.

Restent les autres activités liées au froid et adaptées à toute la famille comme la patinoire ou encore la visite des musées de la région.

Avec les skis

Là aussi il existe bon nombre d'activités. Les plus classiques sont bien évidemment le ski de fond et le ski alpin. Le ski de fond est souvent perçu comme une activité vieillotte. Pourtant le ski de fond a beaucoup

évolué, tout autant que le ski alpin. Des pistes ont été aménagées pour les skieurs de fond, débutants ou skieurs avertis. Le ski de fond a évolué vers d'autres techniques comme le skating ou le patinage. Cela demande un bon équilibre et plus de puissance surtout lors d'une montée. La sensation de vitesse peut être très impressionnante lorsque l'on pratique le ski de fond dans de bonnes conditions météorologiques. Les enfants peuvent apprendre en toute sécurité cette discipline à condition de séjourner dans une station qui a prévu des pistes aménagées et sécurisées. Ils peuvent ainsi s'initier aux techniques qui faciliteront leur apprentissage comme la montée en canard, le saut de bosses ou le slalom. Ils sont surveillés par des moniteurs qui allient apprentissage et activités ludiques. On peut très bien faire des randonnées nordiques avec les skis aux pieds. Seul point nécessaire : maîtriser le ski de fond, c'est-à-dire les pas et les descentes en chasse neige. Cette option existe dans certaines stations en journée, demi-journée ou sur plusieurs jours. Les parcours sont balisés et répartis en plusieurs niveaux. Pour le matériel, il faut un équipement spécial randonnée : des skis à écailles et larges semelles pour avoir une meilleure stabilité et une meilleure progression dans la neige (poudreuse ou pas). Mais les vacanciers sont de plus en plus nombreux à allier ski et activités liées à la neige. D'autres préfèrent s'initier à de nouvelles techniques qui impliquent, bien entendu, la notion de glisse. Il est vrai qu'il existe des activités où l'on peut allier ski et techniques nouvel-

les. Ainsi, on peut pratiquer le ski *joering*, alliage du ski et du cheval. Le skieur est, en fait, tracté par un cheval et glisse à l'aide de ses skis. Les origines du ski *joering* remontent à près de 2 500 ans avant Jésus-Christ où il était un moyen de locomotion pour les Suisses. Il devient un sport pratiqué en compétition à la fin du 19^e siècle. En France, il disparaît après la Seconde Guerre mondiale pour réapparaître, il y a une dizaine d'années. Certaines stations organisent des journées de formation sur terrain clos ou des séances découvertes sur piste. Des compétitions sont organisées pour les adeptes et des balades sont possibles en journée ou en demi-journée. Toujours chaussé de skis, on peut également faire des balades traînées par des chiens, un peu plus classiques que le ski *joering* mais tout aussi agréables.

Sur les pistes, on remarque que deux types de glisses cohabitent : le ski alpin et le surf. Très longtemps pratiqué en hors-pistes, le surf envahit désormais les pistes

et doit vivre aux côtés des skieurs alpins. Ces derniers ont vu également évoluer leur sport favori avec l'arrivée des skis paraboliques. Ces skis dernier cri permettent un apprentissage plus technique et plus rapide avec à la clé des sensations fortes.

Enfin, tout récent sur la liste des sports d'hiver à découvrir pour les amateurs de sensations extrêmes : le *carving*. Apparu en Europe avec le snowboard à la fin des années 80, le carving permet aux mordus d'acrobaties d'effectuer des virages couché faisant, ainsi, un corps à corps avec la neige. Cette discipline peut être enseignée par des professionnels, mais en aucun cas ces virages couchés ne sont dans le programme d'apprentissage. Ils sont le fruit d'une expérience en snowboard et le résultat d'un peu d'audace et de courage.

Les vacances à la neige, sont, quoi qu'il en soit, un ressourcement nécessaire pour tous. Chacun trouvera certainement son activité favorite à pratiquer en solo ou à partager avec le reste de la famille.

Barbara Rémy



**Au service des CE
depuis 15 ans.**

Où
l'emenez-vous
ce week end ?



Le spécialiste
de vos
Week-Ends

Au départ de toute la France.

AMSTERDAM

ATHENES

BARCELONE

BRUGES

BRUXELLES

BUDAPEST

DUBLIN

FLORENCE

LISBONNE

LONDRES

MADRID

NEW-YORK

PALERME

ROME

VIENNE

VENISE

www.icv-voyages.fr

7, rue Malassis - 75015 PARIS

Tél : 01 42 50 79 71

Fax : 01 42 50 79 65

LICENSE LI 075980003



Cuba, l'île au multiples facettes

4 000 km de côtes aux plages de sable blanc et aux eaux cristallines, une population métissée et accueillante, une terre chargée d'histoire, Cuba est une destination qui permet d'allier détente et découverte d'un peuple passionnant.



Ancienne colonie espagnole, Cuba sera annexée par les Etats-Unis le 10 décembre 1898, après la défaite de l'Espagne dans le conflit qui opposait ces deux pays. En 1903, Guantanamo devient territoire nord-américain. Si Cuba est administrée par un gouvernement local, la domination des Etats-Unis ne cessera vraiment qu'en janvier 1959 lorsque l'armée révolutionnaire menée par Fidel Castro entre à La Havane. Encensée comme modèle politique et social pour certains, décriée comme un régime despotique bafouant toute liberté d'expression pour d'autres, Cuba ne peut laisser indifférent son visiteur.

La perle au cœur des Caraïbes

Dès sa découverte par Christophe Colomb, Cuba fascine par sa beauté. On la baptise « bijou de la couronne espagnole », « reine des Antilles » ou encore « perle au cœur des Caraïbes ». Autant de qualificatifs qui, à eux seuls, traduisent la splendeur de cette île.

Par sa dimension – 110 922 km² – Cuba se place à la septième place des îles du monde et à la première des Antilles. Le territoire cubain comprend également d'autres îles, îlots et cayos : environ 1 600 pour une superficie de 3 715 km².

Sur une longueur maximale de 1 200 km sur une largeur minimale de 32 km (191 km pour la plus grande), Cuba possède environ 4 000 km de côtes où alternent plages, falaises rocheuses et basses terres marécageuses. Quant à l'intérieur du pays, il est composé pour les deux tiers de savanes et pour un tiers de massifs montagneux. Au sud-est, s'étend la sierra Maestra dont le sommet atteint 1 972 mètres. C'est dans cette région que l'on trouve Santiago (deuxième ville du pays) et les petits bourgs et villages qui forment la base militaire nord-américaine de Guantanamo.

Voyage

La forêt primitive qui recouvrait l'île avant sa colonisation survit en partie dans ces régions montagneuses. L'arbre national, le palmier y est le plus répandu. On dénombrerait 700 millions regroupés en 60 espèces différentes. Les bois précieux qui, eux, abondaient autrefois ont presque tous disparus aujourd'hui.

Dans les deux autres tiers du pays, des plaines et des vallées permettent de cultiver le tabac, les fruits, les légumes et la canne à sucre. L'exploitation agricole a démarré dès le XVI^e siècle, en rasant les forêts pour planter la canne à sucre.

L'autre richesse de Cuba est sa population accueillante et dont la réputation d'hospitalité est une réalité. Le visiteur n'aura aucun mal à entamer une conversation avec un cubain au hasard d'une promenade à La Havane ou ailleurs dans le pays. Loger chez l'habitant est aisément réalisable. Les onze millions de Cubains sont majoritairement composés de métis : entre 25 % et 50 %. Le reste comprend 30 % de Blancs, 18 % de Noirs et 2 % d'Asiatiques.

Ce mélange se retrouve à

travers la culture cubaine (sa littérature et sa musique) et pratiques religieuses (*santería*, croyance mêlant la religion yaruba venue d'Afrique avec les esclaves et le catholicisme).

La Havane

Capitale du pays, La Havane concentre, à elle seule, deux millions de Cubains. Malgré le manque évident de moyens pour l'entretien et la conservation de ses bâtiments, la ville garde encore aujourd'hui les traces de son passé glorieux. Il faut savoir prendre son temps pour y flâner dans ses rues et ruelles pavées.

Fondée il y a presque cinq cents ans, La Havane a un patrimoine architectural très important. Convoitée par les autres puissances coloniales des Caraïbes et par des pirates, la ville s'est dotée de nombreux châteaux, forteresses et autres constructions militaires : castillo de la Real Fuerza transformé aujourd'hui en musée de la céramique, castillo San Salvador de la Punta, petite forteresse à l'entrée ouest du port de La Havane qui a joué un rôle cru-

cial dans la défense de la ville au début de la colonisation (XVI^e siècle), par exemple.

De son riche passé colonial, La Havane en est encore toute empreinte. Ses quartiers regorgent d'églises, couvents, palais, places et parcs. Plusieurs balades permettent d'appréhender facilement la variété et la richesse du patrimoine architectural de La Havane. Si l'on n'a que peu de temps à consacrer à La Havane, deux balades doivent être privilégiées.

De par sa situation géographique au bord de la mer, il serait dommage de pas se promener le long de la plus célèbre et belle avenue de La Havane : le Molecon. D'une longueur de sept kilomètres, elle s'étend de la forteresse de La Punta jusqu'à l'embouchure du fleuve Almendares. D'un côté, vous contemplerez la mer, et de l'autre, d'anciennes demeures aux façades délavées. Très fréquentée par les cubains, cette avenue est animée jour et nuit.

L'autre balade à ne pas manquer est celle de la vieille ville. Classée au patrimoine de l'humanité de l'Unesco en 1982, cette partie de la ville concentre la plupart des bâtiments construits à l'époque coloniale. Idéalement, il faudrait consacrer plusieurs jours pour tout voir. Faire une promenade de quelques heures implique de privilégier les principaux centres d'intérêt. Les amoureux d'automobiles peuvent s'arrêter au musée des automobiles anciennes pour sa collection de belles américaines du début du siècle (Chrysler et Chevrolet).

Cienfuegos

Au centre du pays, la région de Cienfuegos est une étape incontournable d'un voyage à Cuba. Ici, la culture de la

canne à sucre est la principale activité économique, même si de vastes terres sont consacrées aux plantations d'agrumes, de tabac et de riz. Dans les montagnes, on y plante des caféiers.

La ville de Cienfuegos, qui a donné son nom à la région, a été construite sur une baie, la plus profonde du pays. Au début de la colonisation espagnole, une forteresse fut édifée pour protéger les habitants. Mais c'est en 1819 que fut fondée la ville, après que l'Espagne eut accepté le projet présenté par un Français, Jean-Louis Laurent D'Clouet. Une cinquantaine de nouveaux venus d'origine française s'installèrent. Grâce aux revenus tirés du commerce du sucre et du tabac, la ville s'enrichit et s'agrandit.

Les témoignages de la présence française sont encore visibles aujourd'hui : architecture des bâtiments et tracé rectiligne des rues. La population continue d'ailleurs à entretenir la mémoire de ce passé français.

La ville présente plusieurs centres d'intérêt. Outre sa promenade au bord de mer, on peut flâner dans les rues pour découvrir le palais de Vaille où l'on peut prendre un verre en terrasse tout en admirant la baie, la cathédrale de la Purísima Concepción ou encore le théâtre Tomas Terry (des opéras ont été chantés au XIX^e siècle par des grands ténors de l'époque comme Caruso). Enfin et surtout, un petit tour s'impose au parc Jose Marti, lieu choisi pour l'implantation de la colonie française. Tout autour de la place, ont été édifés de très beaux édifices. Cet ensemble forme le cœur historique de la ville.

Dans les environs de Cienfuegos, une excursion de quelques heures permet de visiter la vieille forteresse construite par l'Espagne



au XVIII^e siècle. El castillo de Jagua conserve son pont-levis, ses cachots, salles d'armes... Du haut de sa tour, la vue sur la mer des Caraïbes est splendide.

Une baignade est tout aussi possible dans l'une des plages de la région. La plus belle est celle de Rancho Luna, à seize kilomètres de Cienfuegos.

Trinidad

Troisième étape d'un séjour court à Cuba, la visite de Trinidad s'impose. Située dans une région où domine également la culture de la canne à sucre, Trinidad, fondée en 1514, est la mieux conservée de toutes les villes coloniales de Cuba. Elle doit sa prospérité et la richesse de son architecture au commerce du sucre certes, mais

aussi aux produits de la contrebande qui, pendant des siècles, ont procuré de substantiels revenus à la plupart de ses habitants.

Comme on peut se l'imaginer, les centres d'intérêt foisonnent. Eglises, monastères, palais, riches demeures, places et bâtiments de l'administration coloniale rivalisent pour témoigner de la splendeur de leur passé.

Au cours de la visite de la ville historique, il est possible de marquer une halte pour voir un peu de la fabrication des cigares. Ainsi, à quelques pas de la place Santa Ana où se trouve l'ancienne prison royale, la « fabrica de tabacos » offre un accès libre à ses ateliers où sont roulées à la main les feuilles de tabac.

Lauren Guerche



OT Cuba



Le Club Covac

Bénéficiez des multiples avantages

1 VACANCES INDIVIDUELLES AU TARIFF DE GROUPE

Remises sur vos vacances de 10 à 40 %
Avec plus de 60 voyagistes
• Locations-téjours
• Circuits-Chalets
• Appartements-week-end
• Thalasso-Croisières

2 LES GRANDES ENSEIGNES NATIONALES ET LOCALES

Remises de 4 à 40 % avec
• Les grandes enseignes nationales et locales, pour vos commerces de proximité contacts neufs et nous les négocions pour vous

3 ASSISTANCE JURIDIQUE

Un service juridique adapté à vos besoins
• Informations • conseils • connaissance de vos droits, etc.
• Covac vous metra en contact avec un cabinet juridique

4 BILLETTERIE

Remises sur vos spectacles
• Concerts • parcs • distractions • événements sportifs • salles de sport • discothèques et pub, Cinéma, etc.

4 en 1
La formule

Commandez votre carte fidélité

CARTE FIDELITE
4-1 50%
SPECIMEN

Liste complète dans notre site
www.agencecovac.com

Contactez Covac
01 46 32 13 35
info@agencecovac.com

Les hôtels

Villes	LA HAVANE	LA HAVANE	CIENFUEGOS
Hôtels	COMODORO	OCCIDENTAL MIRAMAR	JAGUA
Etoiles	**** 	**** 	**** 
Situation	Situé face à la mer dans le quartier de Miramar à 15 minutes du vieux Havane.	Situé sur la fameuse 5 ^{ème} avenue dans le quartier Miramar.	Situé dans la baie de Cienfuegos en bordure de mer.
Chambres	Cet hôtel compte 414 chambres réparties en chambre standard et bungalow. Ils sont tous équipés d'une radio, d'un coffre fort, du téléphone et d'une télévision. Certaines chambres sont aménagées pour les personnes handicapées.	427 chambres avec vue sur la mer, sur la piscine ou sur la ville. 376 chambres standards, 30 de luxes avec jacuzzi, 8 suites juniors et 5 chambres destinées aux personnes handicapées.	149 chambres équipées de l'air conditionné, d'un coffre fort, du téléphone, d'un balcon ou d'une terrasse, de la télévision, de la radio et d'une salle de bain privée.
Restauration	Un bar, un café restaurant et un restaurant.	Deux restaurants et trois bars dont un au bord de la piscine.	Un bar de lobby, un snack bar au bord de la piscine et un restaurant.
Services	Service d'infirmerie, location de voitures, magasin de souvenirs, un salon de beauté, un service de chambre...	Boutiques, bureau d'excursion, bureau de change, laverie, parking, poste...	Parking, bureau de tourisme, salle de conférence, services médicaux, service de chambre...
Activités - Loisirs	Une piscine, une salle de jeux, un programme de divertissement, des sports aquatiques, une discothèque et un court de tennis.	Centre de massage, solarium, piscine, centre de fitness, cour de tennis, sauna, salon de beauté, sports de plein air, programme d'activités pour enfants...	Piscine avec bassin pour enfants, animations tous les soirs.

à Cuba

SANTA CLARA	VARADERO
LA GRANJITA VILLA	SOL CORAL
***	****
	
Situé au milieu des palmiers et d'arbres fruitiers à quelques kilomètres de l'aéroport local.	Situé sur la plage de Varadero, proche du centre ville.
75 chambres climatisées avec la télévision (chaînes internationales), un coffre fort, le téléphone, un mini bar et un balcon ou une terrasse.	330 chambres équipées de l'air conditionné, d'un coffre fort, d'une terrasse ou d'un balcon, d'un téléphone et de la télévision. Possibilité de chambres communicantes.
Un buffet restaurant, un restaurant italien et deux bars.	Quatre restaurants dont un méditerranéen, un buffet, un restaurant grill et un restaurant cubain. Quatre bars dont un aqua bar.
Location de voitures, salle de conférences, bureau de change, magasin de souvenirs, parking...	Internet, salon de coiffure, boutiques, laverie, service médical et possibilités d'excursions.
Une piscine, un centre de massage, des programmes de divertissement, une salle de jeux...	Deux piscines, aires de jeux pour enfants, sports dont certains payants, massage...



Le spécialiste des sorties parisiennes




Chaque sortie =

- 1 spectacle
- + 1 dîner tout compris
- + 1 activité parisienne

Croisière sur la Seine, Les étoiles du Rex, ou autres activités...

RENSEIGNEZ-VOUS
01 42 93 55 55
www.tdf-paris.com
info@tdf-paris.com

CABARETS

Cuba, et les voyagistes

Moins de 1 250 €	 Look Voyage  Cyberpro Voyages  Transunivers  Latitudes Extremes
Plus de 1 250 €	 Traces  Les Voyagistes Associés  Différences  Fram  Quartiers du Monde

Cuba, mode d'emploi

Capitale : La Havane

Langues : l'espagnol

Formalités de départ : un passeport en cours de validité est, bien entendu, obligatoire. Il faudra cependant obtenir auprès du consulat une carte de tourisme qui est nécessaire lors de l'arrivée sur l'île. Elle coûte environ 22 €.

Aérien : Air France propose des vols directs tous les jours pour La Havane avec environ 10h de vol. Iberia et Air Europa offrent des vols avec escale à Madrid. Il faudra alors compter entre 12 h et 15 h de vol selon la durée de l'escale.

Décalage horaire : il y a 6h de décalage en été et 5h en hiver avec la France. Lorsqu'il est midi à

Paris, il est 6h du matin à La Havane en été et 7h en hiver.

Climat : le climat est tropical et compte deux saisons : une sèche en hiver et une humide en été. La première s'étend de fin novembre à mai et la seconde de juin à octobre-novembre. La période humide est caractérisée par des pluies violentes mais de courte durée et des températures un peu plus élevée qu'en hiver (27°C en été contre 25°C en hiver).

Monnaie : le peso cubain 1 € = 1,32 pesos environ

Téléphone : pour téléphoner de Cuba vers la France il suffit de composer le 119+33+le numéro de téléphone sans le 0.

Guides recommandés : Le Petit Futé, XXXX



Paramètres du voyage

Suite à notre demande de cotations sur un circuit à Cuba, certains voyagistes ont répondu de manière conforme au circuit établi. D'autres, ont modifié certaines composantes du circuit.

Les étapes du circuit : La Havane, Pinal del Rio, Valée de vinales, Guama Santa Clara, Cienfuegos, Trinidad, Varadero, La Havane.

Durée : 9 jours et 7 nuits

Circuit en hôtel 3 et 4 étoiles

Chambre double

Date : juin 2008

Transfert aérien : vol régulier

Transferts intérieurs : car climatisé

Guide local parlant français.

Pension complète et all inclusive à Varadero

Assurances assistance, bagages, rapatriement, annulations incluses

Taille du groupe : 40 pax

Taxes d'aéroports incluses

Frais de visa inclus

Base du dollar au 22 octobre 2007 : 1 € = 1,42 \$

Moins de 1 250 € :

Look Voyages :

Prix TO : 1 079 €

Vol : Cubana Airlines

Hôtels : 3 et 4 étoiles

Prix Média CE : 1 079 €

Cyberpro Voyages :

Prix TO : 1 189 €

Vol : Air France

Hôtels : 3 et 4 étoiles

Prix Média CE : 1 189 €

Transunivers :

Prix TO : 1 193 €

Vol : Air France

Hôtels : 3 et 4 étoiles

Prix Média CE : 1 193 €

Latitudes Extremes :

Prix TO : 1 250 €

Vol : Air France

Hôtels : 3 et 4 étoiles

Prix Média CE : 1 250 €

Plus de 1 250 € :

Traces :

Prix TO : 1 260 €

Vol : Iberia avec escale

Hôtels : 1^{ère} catégorie

Prix Média CE : 1 260 E

Les Voyagistes Associés :

Prix TO : 1 219 €

Vol : Air France

Hôtels : 3 et 4 étoiles

All inclusive à Varadero inclus (55 €/pers.)

Prix Média CE : 1 274 €

Différences :

Prix TO : 1 290 €

Vol : Air France

Hôtels : 3 et 4 étoiles

Prix Média CE : 1 290 €

Fram :

Prix TO : 1 327 €

Vol : Air France

Hôtels : 4 étoiles

Taxes aériennes et assurances comprises (193 €)

Une gratuité à partir de 35 personnes

Prix Média CE : 1 476 €

Quartiers du Monde :

Prix TO : 1 390 €

Vol : Air France

Hôtels : 1^{ère} catégorie

Taxes aériennes incluses (140 €)

Prix Média CE : 1 530 €

D'autres voyagistes proposent des circuits à Cuba pour les groupes comme Kuoni, 2 Pôles Voyages et Syltours.



MédiaCE

vous conseille sur vos projets de voyages en groupe

VOUS ORGANISEZ UN VOYAGE DE GROUPE SUR L'UNE
DES DESTINATIONS CI-DESSOUS ?

Notre service lecteur se fera une joie de répondre à vos questions pour vous conseiller sur :

- les voyagistes les plus compétitifs sur la destination que vous aurez choisie.
- les voyagistes les plus expérimentés sur cette destination.

Les coupons renvoyés devront concerner uniquement les projets de voyages dont les contrats ne sont pas encore signés.



Destination(s) projetée(s) :

☐ Afrique du Sud

Date nb participants

☐ Antilles

Date nb participants

☐ Brésil

Date nb participants

☐ Canada

Date nb participants

☐ Chine

Date nb participants

☐ Cuba

Date nb participants

☐ Egypte

Date nb participants

☐ Espagne

Date nb participants

☐ Grèce

Date nb participants

☐ Inde

Date nb participants

☐ Israël / Jordanie

Date nb participants

☐ Italie

Date nb participants

☐ Japon

Date nb participants

☐ Kenya

Date nb participants

☐ Maroc

Date nb participants

☐ Mexique

Date nb participants

☐ Portugal

Date nb participants

☐ Rep. Dominicaine

Date nb participants

☐ Russie

Date nb participants

☐ Sénégal

Date nb participants

☐ Seychelle

Date nb participants

☐ Sicile

Date nb participants

☐ Sri Lanka

Date nb participants

☐ Thaïlande

Date nb participants

☐ Tunisie

Date nb participants

☐ Turquie

Date nb participants

☐ USA

Date nb participants

☐ Vietnam

Date nb participants

☐ Week-end européen

Date nb participants

☐ Week-end Ski

Date nb participants

CE Responsable

Adresse

CP Ville

Tél. Fax

Email Effectif

Coup de cœur pour l'Ouzbékistan,

un pays de légendes

Ce pays, qui a fasciné, il y a plus de 2 500 ans, Alexandre le Grand et qui a assuré, durant des siècles, les échanges commerciaux et culturels entre l'Europe et la Chine, est resté jusqu'à récemment inaccessible... Il s'ouvre et c'est pour le plus grand bonheur de ses visiteurs.

Si pendant des siècles, le territoire de l'actuel Ouzbékistan n'a fait partie que de grands empires grec, perse, arabe ou mongol, il n'est devenu un état unique et distinct qu'en octobre 1924 par la réunification de diverses régions d'Asie centrale. Ainsi naissait la République socialiste soviétique d'Ouzbékistan qui, un an plus tard, intégrait l'URSS. Indépendant depuis le 31 août 1991, le pays n'a accueilli que de rares visi-

teurs jusqu'à ces toutes dernières années. Aujourd'hui, les choses changent et l'Ouzbékistan, plus stable sur le plan politique, développe ses infrastructures touristiques et ses liaisons aériennes avec le reste du monde. Il est possible d'atteindre depuis Paris la capitale, Tachkent, après un vol direct de six heures à bord de la compagnie nationale ou encore en passant par la Turquie et profiter – si l'on souhaite – d'une escale de quelques jours pour visiter Istanbul. Et partout dans le

pays, des hôtels trois ou quatre étoiles ouvrent régulièrement.

Au cœur de l'Asie centrale

En forme de botte allant de la mer d'Aral à l'ouest au massif du Pamir à l'est, l'Ouzbékistan est au cœur de l'Asie centrale. Au nord, on trouve les steppes du Kazakhstan et, au sud, les montagnes du Kirghizistan, du Tadjikistan et de l'Afghanistan. Le pays est

constitué par une succession de vallées fertiles, de déserts et de montagnes dont certains sommets culminent à plus de 7 000 mètres. La présence de plusieurs fleuves (le Syr Daria ou l'Amou Daria, par exemple) font que le pays ne manque pas d'eau favorisant l'agriculture : coton, fruits et légumes et même vignes dans la vallée du Ferghana.

Avec une superficie de 447 800 km², le pays a une population de plus de 27 millions d'habitants qui se compose de plusieurs eth-

Voyage

nies. Actuellement, ce sont les peuples turcophones qui sont majoritaires. Mais selon les régions et même, parfois, selon les quartiers dans les grandes villes, d'autres groupes ethniques continuent à entretenir leurs propres cultures et coutumes. Ce ne sont pas moins d'une centaine d'ethnies qui cohabitent en Ouzbékistan parlant autant de langues différentes même si, officiellement, l'ouzbek est la langue du pays.

Pour illustrer l'extrême richesse de ce peuple ce qui en fait également sa richesse culturelle à travers notamment son artisanat, il convient de savoir que vivent dans ce pays une minorité tadjike persanophone (surtout dans la vallée de Zavavchan), les Slaves d'origine russe ou ukrainienne (à Tachkent), des Juifs de Boukhara, moins nombreux qu'autrefois, la plupart ayant émigré en Israël, en Europe ou aux USA après l'indépendance du pays en 1991.

La route de la soie

Depuis des siècles, la principale raison qui a motivé les voyageurs à se rendre dans le pays a été la route de la soie. De Marco Polo aux caravanes qui, à travers le désert, reliaient la Chine à l'Occident, l'Ouzbékistan a toujours été l'objet de fascination et d'émerveillement. Son origine remonte bien au-delà puisque, dès l'Antiquité, elle a permis l'arrivée dans l'Empire romain de marchandises chinoises. Si sa première vocation a été commerciale, la route de la soie a joué un rôle fondamental dans la circulation des idées et des religions. Elle a été ainsi le vecteur essentiel de la propagation du bouddhisme de l'Inde vers la Chine. L'Islam a aussi emprunté cette voie pour s'installer dans la région. Isolées du reste de l'empire musulman avec l'installation d'un pouvoir chiite en Iran puis du monde sous la pression de l'URSS, les populations continuent à pratiquer une religion largement influen-

cée par le chamanisme et le zoroastrisme.

Les traces de son passé glorieux sont nombreuses, comme en témoigne son héritage architectural et archéologique. Aujourd'hui encore, une seule route traverse le pays d'est en ouest. Elle continue de relier Tachkent aux trois grandes villes historiques de la route de la soie : Samarkand, Boukhara et Khiva.

Tachkent

Sur la route de la soie, tout voyage commence par Tachkent, capitale de l'Ouzbékistan. Avec ses immeubles modernes et tours de verre, cette capitale pourrait aisément tromper le visiteur qui y débarque pour la première fois. En apparence, elle ressemble à de nombreuses villes de par le monde d'aujourd'hui. Et pourtant...

La ville fut fondée dès le VII^e siècle sur un site qu'occupaient autrefois les Perses. Tachkent est l'une des plus anciennes villes d'Asie centrale.

Changeant plusieurs fois de nom, la ville a laissé des traces dans des écrits grecs qui la décrivent comme un carrefour important où faisaient étape les caravanes venues d'Orient et d'Occident. Confortant sa position de lieu d'échanges commerciaux, la ville prend le nom de Tachkent au XI^e siècle. En turc, le nom de la ville signifie « la cité de pierre », alors que, selon la légende, il trouverait son origine dans un héros nommé Tash. Quoi qu'il en soit, les constructions en pierre se sont multipliées, ses habitants s'enrichissant par le négoce du bétail, des chevaux, de la soie, des métaux ou des pierres précieuses qu'apportaient les marchands qui faisaient la route de la soie. Elle a été, tout au long de son histoire, maintes fois convoitée : les Chinois au VIII^e siècle qui l'occupent peu de temps, les Arabes et les Mongoles. Jusqu'à la conquête de la ville par les Russes en 1865, Tachkent a fait l'objet de rivalités entre les différentes puissances locales arabes ou mongols. Ces monuments portent les traces de son passé glorieux et de son histoire, malgré le tremblement de terre qui, en 1966, a ravagé de nombreux quartiers.

Un séjour d'une à deux journées permet de visiter ces principaux centres d'intérêt. En se rendant à la madrasa Abdoul Kassin, on peut appréhender l'Ouzbékistan islamiste. Cette construction, datant du début du XIX^e siècle, était l'une des universités coraniques les plus réputées de la ville. A présent, ce bâtiment accueille des boutiques de tissus brodés et de bijoux, des ateliers d'artisans (graveurs sur bois, céramistes, peintres de miniatures sur des boîtes). A quelques pas de là, en suivant l'avenue Navoi depuis la place de l'Indépendance, on



atteint le complexe Cheik Antaour. Cette ancienne nécropole contient trois mausolées du XV^e siècle à l'époque de la domination mongole de la ville.

On ne manquera pas de faire un tour dans le quartier de Chorzu qui miraculeusement n'a que peu souffert du tremblement de terre de 1966. Son labyrinthe de ruelles dont la plupart finissent en impasse donne une bonne idée de ce qu'était la ville avant les années 1966. Au centre du quartier, on peut visiter la madrasa Barak Khan avec sa splendide roseraie et ses cellules du XVI^e siècle. Dans les environs de Tachkent, la visite du mausolée de Zenighi Ata s'impose. Haut lieu de l'Islam, le mausolée a été édifié au XIV^e siècle.

Boukhara

Avant de poursuivre notre voyage en suivant la route la soie vers Boukhara, on s'arrêtera à Khiva, ancienne capitale de l'empire du Khorezm. Cette ville, inscrite sur la liste du patrimoine de l'Unesco, était sur le parcours des caravanes allant en Russie. Vieille de plus de 2 500 ans, Khiva a gardé la majorité de ses monuments en très bon état faisant de cette ville un véritable musée à ciel ouvert : Ichan Kala, la forteresse intérieure enferme une imbrication de bâtiments dans ses murailles de terre séchée et de briques crues d'une longueur de plus de deux kilomètres et d'une épaisseur de six mètres. L'origine de ces murs remonte au V^e siècle. À l'intérieur, de nombreuses constructions ont été édifiées : masadras, mosquée, palais, harems et mausolées. La ville extérieure ne manque pas non plus d'intérêt avec ses bâtiments certes moins anciens mais tout aussi splendides.

Continuons à présent notre voyage vers Boukhara. C'est une ville au milieu d'une oasis, au cœur d'un désert rouge (le Kyrzyl Kum). On rejoint cette ville de Tachkent en avion ou par la route si l'on dispose de plus de temps.

Conquise par Alexandre le Grand, Boukhara a toujours eu une double vocation : commerciale et religieuse. Ainsi, la ville regorge de constructions religieuses (mosquées et madrasas), bazars, bâtiments administratifs qui ont été bâtis du XV^e au XIX^e siècle. La ville possède aussi d'agréables lieux de vie où les habitants aiment se rendre. Allez faire une promenade à Liab-i-Khaouz, le seul bassin qui reste de la centaine que comptait la ville à son apogée.

Samarkand

Sur la route de la soie, Samarkand est la plus belle ville et la plus mythique. Au cours de son histoire, elle a été l'enjeu de nombreuses batailles pour sa conquête. Elle a été la capitale de l'un des grands empires qu'a connu cette région du monde. C'est l'empereur Tamerlan qui fait de Samarkand la capitale de son empire qui s'étire de la mer Noire au Pendjab, en Inde. Artistes, savants, astronomes, architectes... fréquentent la cour de l'empereur. La ville bénéficiera de cet extraordinaire élan intellectuel et de la richesse qu'engendre la circulation des marchandises sur la route de la soie.

Les monuments sont plus beaux les uns que les autres. Les mosquées rivalisent tant du point de vue de leur architecture que de la finesse et de la richesse des décorations intérieures. Sans parler des mausolées et palais que compte la ville.

Jean Martinez



**Une forte expérience
des groupes sur mesure**

THAILANDE CAMBODGE



**12 jours / 9 nuits
vols Thai Airways**

1 348 €*

CIRCUIT EN ETOILE NAPLES ET CAPRI

**8 jours / 7 nuits
hôtel 4***

1 248 €*



WEEK-END A VENISE

**4 jours / 3 nuits
avion,
hôtels 4***

299 €*



* Prix TTC - A partir de

VPC VOYAGES

Contact : Sonia Hautcastel

sonia.vpc@orange.fr

Tél. : 01.44.49.74.74- Fax : 01.44.49.06.07



SARL Neuilly Voyages
Lic 93060007 - RCP GAN

Ouzbékistan, mode d'emploi

Capitale : Tachkent.

Langues : l'ouzbek est la langue nationale depuis l'indépendance, mais le russe reste encore très pratiqué.

Formalités de départ : depuis avril 2003, les ressortissants français n'ont plus besoin d'une lettre d'invitation. Par contre, il est nécessaire d'obtenir un visa auprès de l'ambassade d'Ouzbékistan ou sur le site Internet www.ouzbekistan.fr/consulat.html. Il s'obtient en à peu près 4 à 7 jours.

Aérien : pour se rendre à Tachkent, la capitale, il faudra compter environ 14h de vol avec une escale à Istanbul avec Turkish Airlines. Avec une escale à Londres, sur la compagnie Uzbekistan Airways, il faut prévoir un vol d'environ 10h (escale comprise).

Décalage horaire : il y a 3 h de décalage avec la France pendant l'été et 4 h en hiver. Lorsqu'il est 12 h à Paris il est 15 h en Ouzbékistan en été et 16 h en hiver.

Climat : le climat est excessivement continental, avec des différences de températures très importantes au cours de la journée. L'hiver est très froid et l'été extrêmement chaud pouvant atteindre les 60°C dans le sud du pays. Mieux vaut voyager entre avril et juin ou entre la fin août et le début novembre.

Monnaie : la monnaie locale est le soum ouzbek (UZS).

Shopping : dans les grandes villes touristiques d'Ouzbékistan, il faudra se rendre à l'intérieur des madrasas pour se procurer des étoffes, des foulards en soie ou des céramiques. Si vous décidez de rapporter avec vous des tentures murales n'hésitez pas à en négocier le prix et à vérifier si elles ont été faites à la main (les couleurs sont moins vives que les nouvelles). Autres objets typiques : les yourtas, longs rubans en laine de chameau couverts de motifs traditionnels et les tioupés, petites calottes noires ornées de motifs de la région d'appartenance.

Cuisine : le plat national à ne pas rater est le *och* ou *plov* en russe qui est cuisiné à base de riz sauté et de viande de mouton. Certaines régions servent une cuisine différente en particulier au niveau du riz : à Boukhara le riz est bouilli, à

Ferghana il est accompagné de feuilles de vignes farcies de viande et d'oignon et partout ailleurs il est agrémenté d'ail, de pois chiches ou de raisin. Les bazars regorgent de spécialités. Les plus courantes sont les *laghmans*, nouilles sautées ou en bouillon et les *manty*, raviolis cuits à la vapeur et fourrés à la viande et à l'oignon. Les fruits et légumes ornent également les étalages des bazars. Sur place on vous proposera souvent de la vodka ou du thé vert ou noir.

Santé : pour voyager il n'y a pas de vaccin obligatoire. Cependant, il est vivement conseillé d'être à jour pour le tétanos et les hépatites A et B.

Sécurité : dans les grandes villes, la criminalité a tendance à augmenter en raison de la pauvreté et de la présence de la mafia turque. Toutefois, l'Ouzbékistan reste un pays sûr et les précautions concernant les pick-pockets sont suffisantes. Côté population, l'hospitalité est toujours de mise et votre voyage ne sera pas perturbé par un sentiment d'insécurité.

Téléphone : pour téléphoner d'Ouzbékistan en France il suffit de composer le 00 + 33 + le numéro de téléphone sans le 0.

Guides recommandés : *Le Petit Futé*, *le Guide du Routard*.

Mini-lexique ouzbek

Bonjour :	assalam aleïkoug
Au revoir :	haïr
Oui :	ha
Non :	yöq
S'il vous plaît :	marhamat
Merci :	lahmat
Petit-déjeuner :	nonushta
Déjeuner :	tushlik
Dîner :	kechkurungi Taom
Hier :	kecha
Aujourd'hui :	bugun
Demain :	ërtaga
Quelle heure est-il ? :	soat necha böldi ?
Combien ? :	kancha ?
Hôtel :	mehmonhona
Gauche :	chap
Droite :	öng

VISION du GLOBE

*Organisateur de
voyages en groupe*

Depuis
1983

**CHINE
USA
KENYA
TANZANIE
AFRIQUE du SUD
JAPON
AUSTRALIE
BALI**

...

**OUZBEKISTAN
INDE
CUBA
BRESIL
PEROU
EGYPTE
VIETNAM
PHILIPPINES**

...



14, rue Scandicci - Tour ESSOR 93508 PANTIN CEDEX
Tél. 01 49 91 21 31 - Fax 01 49 91 21 32

email : vision.du.globe@groupevisions.com

Délégations régionales : Lille - Bourges - Lyon - Rouen - Nice - Lons le Saunier - Toulouse

NOUVEAUTE

Faites vos courses
directement sur Internet
et gagnez des euros
sur chaque achat effectué !

Partenariat Exclusif !



Profitez **Jusqu'à 35 %** de remise
exclusivement par Internet dans
+ de 550 sites de vente en ligne

1 - Identifiez-vous sur www.autourdesalaries.com
(si c'est la première fois, cliquez sur l'onglet "S'INSCRIRE")

2 - Achetez chez un de nos **550 partenaires**

3 - Vous êtes remboursé
(Recevez votre solde à tout moment par virement ou chèque)

Plus de 550 sites marchands !



Pour les **CE** membres du Club Butterfly.....**Gratuit**
(entrez votre numéro de carte au moment de l'inscription)

Pour les **CE** non membres du Club.....**199 € ht/an**

Pour tout abonnement avant le **31/12/2007**,
5 cadeaux surprises pour les élus du CE

<http://www.autourdesalaries.com>

Pour plus de renseignements :
contact@autourdesalaries.com

0870 445 531
(prix d'un appel local)

L'actualité des

EF : SPÉCIALISTE DU SÉJOUR LINGUISTIQUE

EF, organisme officiel en formation linguistique pour les prochains Jeux Olympiques de Beijing, développe depuis ces dernières années une collaboration étroite avec les Comités d'Entreprise.

A cette occasion, nous vous invitons à faire découvrir à vos salariés nos différents programmes à travers nos brochures spécialisées 2007-2008 : EF Vacances Linguistiques (7 à 18 ans) et EF Centres Internationaux de Langues (à partir de 16 ans et adultes).

Découvrez ainsi nos nouvelles écoles dans le monde entier : apprenez l'anglais dans une ville d'envergure internationale à Chicago, profitez d'un environnement urbain subtropical unique à Tampa Bay pour perfectionner votre anglais, découvrez notre nouvelle école de San Francisco en plein centre-ville, imprégnez-vous de la culture hawaïenne à Honolulu.

Grâce à votre intermédiaire, les salariés de votre entreprise et leur famille bénéficient de 10 % de réduction sur les frais de séjour des programmes courte durée et jusqu'à 500 € de réduction pour les programmes longs séjours.

Contact : 01 42 61 10 79 ou info.fr@ef.com

Le leader mondial des séjours linguistiques



Ça déménage chez Média CE

Dans le but de répondre au mieux à la demande de nos lecteurs Média CE a décidé de changer ses quartiers et de s'agrandir.

Encore plus d'espace pour vous rencontrer et partager avec vous, élus de CE, vos expériences. N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions par courrier à notre nouvelle adresse :

Média CE
Métropole 19 - Bât. C
134 - 140 Rue d'Aubervilliers
75019 PARIS

prestataires

Quartiers du Monde s'agrandit
pour mieux vous servir.

Désormais toute l'équipe de Quartiers du Monde est à votre disposition pour vos voyages en groupe à l'adresse suivante :

118 Rue Landy - 93400 Saint Ouen

et reste joignable au :
01 40 12 12 00

ou sur le www.qdmcv.com



ÇA C'EST PARIS!

"LES NUITS DE FEU A CHANTILLY"

2008

UN SPECTACLE EXCEPTIONNEL ET INOUBLIABLE !
NOTRE FORFAIT 78 €

18H30
• Dîner Tables de France

21H00
• Nuits de Feu
• Spectacle et concours International de pyrotechnie
• Places en tribune face

NOS DATES
• Vendredi 13 JUIN
• Samedi 14 JUIN 2008

Nos tarifs s'entendent hors transport, sur la base de 25 personnes

Réservation au 01 42 93 55 55
info@tdf-paris.com

nouvelle lune

TOUS les chèques
cinéma sur **1 seul bon**
de commande !

Jusqu'à **46 %**
d'économie

sur le prix public !

Nous livrons
1 million
de billets par an !

Vos commandes sont traitées
des réception et expédiées

le jour même !

N°Azur 0 810 899 800

PRIX APPEL LOCAL

nouvelle lune

La billetterie
spécialisée
cinéma
N°1 en France

www.nouvellelune.fr

Et si le Disney de Noël devenait réalité ?

Nouvelle Lune organise votre projection privée du Disney de Noël dans toutes les villes de France!

Il était une fois



Sortie nationale : 28 novembre 2007

Quand le film d'animation traditionnel rencontre la comédie romantique moderne en prises de vue réelles... Cela donne **IL ETAIT UNE FOIS**...

IL ETAIT UNE FOIS marque la spectaculaire rencontre du conte de fées classique et de la comédie romantique moderne... La très belle princesse Giselle (Amy Adams) est bannie de son royaume magique de dessin animé et de musique par la méchante reine (Susan Sarandon). Elle se retrouve à Manhattan... Déroutée par ce nouvel environnement étrange qui ne fonctionne pas selon le principe « ils vécurent heureux à tout jamais », Giselle découvre un monde qui a désespérément besoin de magie et d'enchantements... Elle va faire la connaissance d'un séduisant avocat spécialiste du divorce (Patrick Dempsey alias Docteur Sheperd dans *Grey's Anatomy*), qui est venu à son aide et dont elle tombe amoureuse. Le problème, c'est qu'elle est déjà fiancée au parfait prince de conte de fées (James Marsden). La question est : un amour de conte de fées peut-il survivre dans le monde réel ?

IL ETAIT UNE FOIS...a tous les atouts pour plaire aux petits et aux grands

Pour en savoir plus :
Tél 0 810 899 800 (prix appel local)
www.nouvellelune.fr

Malgré le changement de lieu de dernière minute à la Porte de Versailles dû au dysfonctionnement du système de sécurité incendie interdisant l'ouverture au public du CNIT, le Salon CE des 2,3 et 4 octobre enregistre de bons résultats. Ainsi, ce sont 7 612 visiteurs qui ont été accueillis sur les trois jours. Les conférences, débats et tribunes organisées au sein du salon ont drainé une moyenne de 45 participants pour les conférences et de 65 pour les débats et tribunes.

FAITES VOUS PLAISIR, OSEZ DE NOUVELLES EXPÉRIENCES AU FUTUROSCOPE

Sensations, imagination et découverte... Le Futuroscope propose à ses visiteurs de partager en famille plus de 30 expériences pour s'amuser et explorer le monde autrement.



En 2008, le parc enrichit son offre d'images spectaculaires avec Dinosaures, de nouvelles expériences participatives comme La Citadelle du Vertige et de sensations fortes avec Aventure en Laponie ou le Meilleur du Dynamique.

C'est aussi l'occasion de découvrir ou re-découvrir Star du Futur !, Danse avec les Robots, Voyageurs du Ciel et de la Mer, La Vienne Dynamique avec plus d'effets et l'éblouissant spectacle nocturne : La Forêt des Rêves.

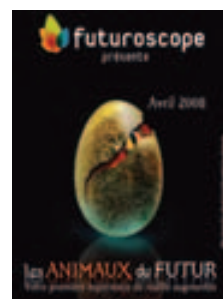
Spectateurs ou acteurs, les visiteurs du Futuroscope vivent des expériences intenses et créatives pour le plaisir de toute la famille.

Nouveau, dès avril 2008 : Les Animaux du Futur

En fusionnant la technologie de la réalité augmentée et un scénario possible de l'évolution des espèces, le Futuroscope crée une attraction révolutionnaire qui associe l'image, la haute technologie, l'interactivité et le thème du futur.

Projetés dans un futur très lointain, au cœur d'un safari interactif, les visiteurs découvrent et apprivoisent les animaux qui pourraient peupler notre planète d'ici 5 à 200 millions d'années. Enfants et adultes, munis de jumelles et de bracelets capteurs, communiquent, nourrissent et jouent en direct avec les baboukaris, oiseaux crache-feu, argentides et autres pieuvre-singes.

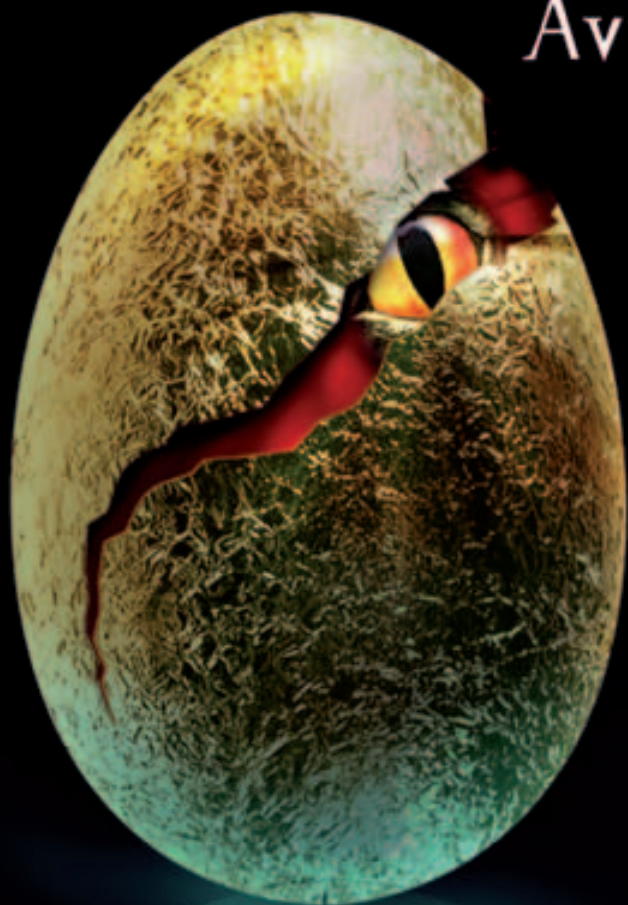
Grâce à cette expérience interactive d'un nouveau genre où virtuel et réel se superposent, des visiteurs vont, pour la première fois au monde, vivre dans le futur... Dès aujourd'hui !





futuroscope
présente

Avril 2008



©The Future is Wild - Pictural Charts Educational Trust - Futuroscope

Les **ANIMAUX** du **FUTUR**
Votre première expérience de réalité augmentée

futuroscope.com

vous conseille sur le choix de vos fournisseurs :
rapport qualité-prix, expérience, choix et sensibilité à la
clientèle CE dans les domaines suivants

Rôle économique et social

- 01 Conseils aux élus, assistance
- 02 Assistance juridique
- 03 Formation des membres du CE
- 04 Expertise comptable
- 05 Epargne salariale
- 06 Mutuelle
- 07 Prévoyance, retraite

- 28 Arts de la table
- 29 Blanc, linge de maison
- 30 Optique
- 31 Automobile
- 32 Livres et CD culturels
- 33 Cadeaux, services aux salariés

Loisirs

- 34 Parcs d'attractions
- 35 Cabarets et musées
- 36 Cinémas
- 37 Billetterie spectacles
- 38 Sorties sportives
- 39 Vidéothèque
- 40 Labos-photos
- 41 Arbre de Noël
- 42 Organisation de soirées
- 43 Sorties parisiennes
- 44 Salles de réception
- 45 Thalassothérapie, soins du corps

Fonctionnement du CE

- 08 Informatique
- 09 Site internet du CE
- 10 Communication
- 11 Compte-rendu du CE
- 12 Mobilier de bureau

Consommation

- 13 Distribution automatique
- 14 Chèques cadeaux
- 15 Colis gourmands
- 16 Chocolats, confiserie, biscuiterie
- 17 Dragées pour cérémonies
- 18 Vins, champagnes
- 19 Alcools, spiritueux
- 20 Chèques services
- 21 Grossistes en jouets
- 22 Mode et accessoires
- 23 Bijoux or et fantaisie
- 24 Parfums et produits de beauté
- 25 Diététique et produits bio
- 26 Meubles
- 27 Electroménager, TV, HiFi

Voyages

- 46 Hôtellerie de plein air
- 47 Immobilier de loisirs
- 48 Tourisme fluvial
- 49 Sports d'hiver
- 50 Moyens courriers
- 51 Longs courriers
- 52 Croisières
- 53 Séjours linguistiques
- 54 Vacances jeunes

A faxer au 0811 11 20 27

OUI, nous désirons une information sur :
Domaine(s) choisi(s) (indiquez le code)

--	--	--	--	--

CE _____

Représenté par _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____

Tél. _____ Fax _____

E-mail _____ Effectif _____

Média CE - 134 - 140 Rue d'Aubervilliers - 75019 Paris
 Tél. : 0811 11 20 26 - Fax : 0811 11 20 27 - Email : infos@mediace.fr

LE CLUB COVAC

Avec le Club Covac, faites bénéficier les salariés de multiples avantages sur les plus grandes enseignes nationales et locales (de 4 à 40% de remises), sur les vacances individuelles au tarif de groupe (de 10 à 40% de remise sur plus de 60 voyageurs), sur la billetterie (remises sur les spectacles, concerts, parcs d'attractions, cinémas, événements sportifs...) et sur l'assistance juridique (Covac vous met en relation avec un cabinet juridique).

Renseignements 01 46 32 13 35

FORMA CE VOUS FORME SUR LA GPEC

Ne ratez pas cette formation sur la
Gestion Prévisionnelle des Emplois et des
Compétences (GPEC).

Pourquoi ce thème ? Parce que la loi Borloo Larcher de janvier 2005 a prévu une obligation de négocier la GPEC dans les entreprises d'au moins 300 salariés tous les trois ans. D'ici janvier 2008 tous les employeurs concernés devront donc avoir respecté cette obligation, d'autant que la « jurisprudence veille au grain ».

Contactez Valérie Pinel au 01 55 56 62 10

SALON DES COMITÉS D'ENTREPRISE

Le 2^{ème} salon des comités d'entreprise aura lieu de le 24 janvier 2008 à Compiègne au complexe Edouard Pinchon, salles Louis Aragon & Georges Brassens.

Renseignements auprès de Frédéric Couturier
 au 03 44 40 68 73

FORMATION TANDEM CONSEIL & FORMATION

Trouver un logement, même lorsqu'on dispose d'un salaire, est très difficile. Tandem Conseil & Formation propose une formation pour aider les représentants du personnel à intervenir efficacement afin que les besoins des salariés soient pris en compte.

Inscrivez vous auprès de Nadine Péronnet
 au 01 55 42 22 32

Ou par mail : n.peronnet@tandemformation.com

D'autre part n'hésitez pas à nous demander notre plaquette pour connaître les dates de nos formations d'ici la fin de l'année.

Offre réservée
aux comités
d'entreprise

Avec

Les cinémas
Gaumont & PATHÉ!

et le **CinéAccès**

**Le meilleur du cinéma
sur plus de 600 écrans !**

Une offre nationale accessible
à vos salariés partout en France
à prix préférentiel !

Vivez votre cinéma en grand ! Le Ciné Accès national est une contremarque échangeable aux caisses, contre une place, dans tous les cinémas Gaumont & Pathé de France, soit 65 cinémas. En plus, la durée de validité de votre contremarque est allongée de 3 mois ; vous avez maintenant entre 9 et 12 mois pour en profiter !

Renseignements sur www.cinemasgaumontpathe.com

Rubrique "Offres Entreprises et CE"

et avec le Ciné Accès, réservez vos places de cinéma avant tout le monde.*

* Pour les cinémas Gaumont & Pathé offrant ce service.

Le spécialiste de vos sorties parisiennes

AGENCE TARLES DE FRANCE
ÇA C'EST PARIS!



**Tarifs attractifs
pour les groupes
à partir de 25 personnes**

- Paris à la journée
- Sorties spectacles
 - Week-end
- Soirées cabarets...

RÉSERVATION

17/21, rue Francœur - 75018 PARIS
Tél : 01 42 93 55 55 - Fax : 01 42 93 87 98
>>> www.tdf-paris.com - info@tdf-paris.com

LE SPECIALISTE DE VOS SORTIES PARISIENNES